



BILAN

Hypothèse d'aménagement à l'Ouest du Parc des Expositions
Image non contractuelle © Les Yeux Carrés

**BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
À L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT**
Développement d'activités économiques
autour du nouveau Parc des Expositions
& Centre de Conventions de Toulouse Métropole

DU MARDI 31 JANVIER AU MARDI 7 MARS 2017

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

Développement d'activités
économiques autour du nouveau
Parc des Expositions
& Centre de Conventions
de Toulouse Métropole



SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| 1. Le projet | Page 6 |
| 2. Le déroulement de la concertation | Page 11 |
| 3. La synthèse des expressions | Page 19 |
| 4. Les enseignements | Page 30 |
| 5. Les annexes | Page 32 |

1. Le projet

LA GENÈSE



Vue depuis l'Est sur l'aire d'exposition extérieure
© Les Yeux Carrés

Le futur Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole est entré en chantier fin 2016. Cet équipement, associé aux nouvelles infrastructures routières et de transports en commun, repositionnera Toulouse sur le marché concurrentiel de l'évènementiel européen.

Dès sa mise en service en 2020, le nouveau Parc, qui accueillera aussi bien des manifestations de loisirs que des manifestations professionnelles, générera des retombées économiques avec près d'un million de visiteurs attendus par an.

L'objectif est d'optimiser ces retombées en constituant un nouveau pôle économique, dédié notamment au tourisme d'affaires et plus généralement à la poursuite du développement de la métropole (locaux d'activités, bureaux, hôtels-restaurants...).

Pour faciliter et organiser l'accueil des activités et ainsi favoriser la création d'emplois, Toulouse Métropole a engagé en 2015 une réflexion sur les potentialités d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions.

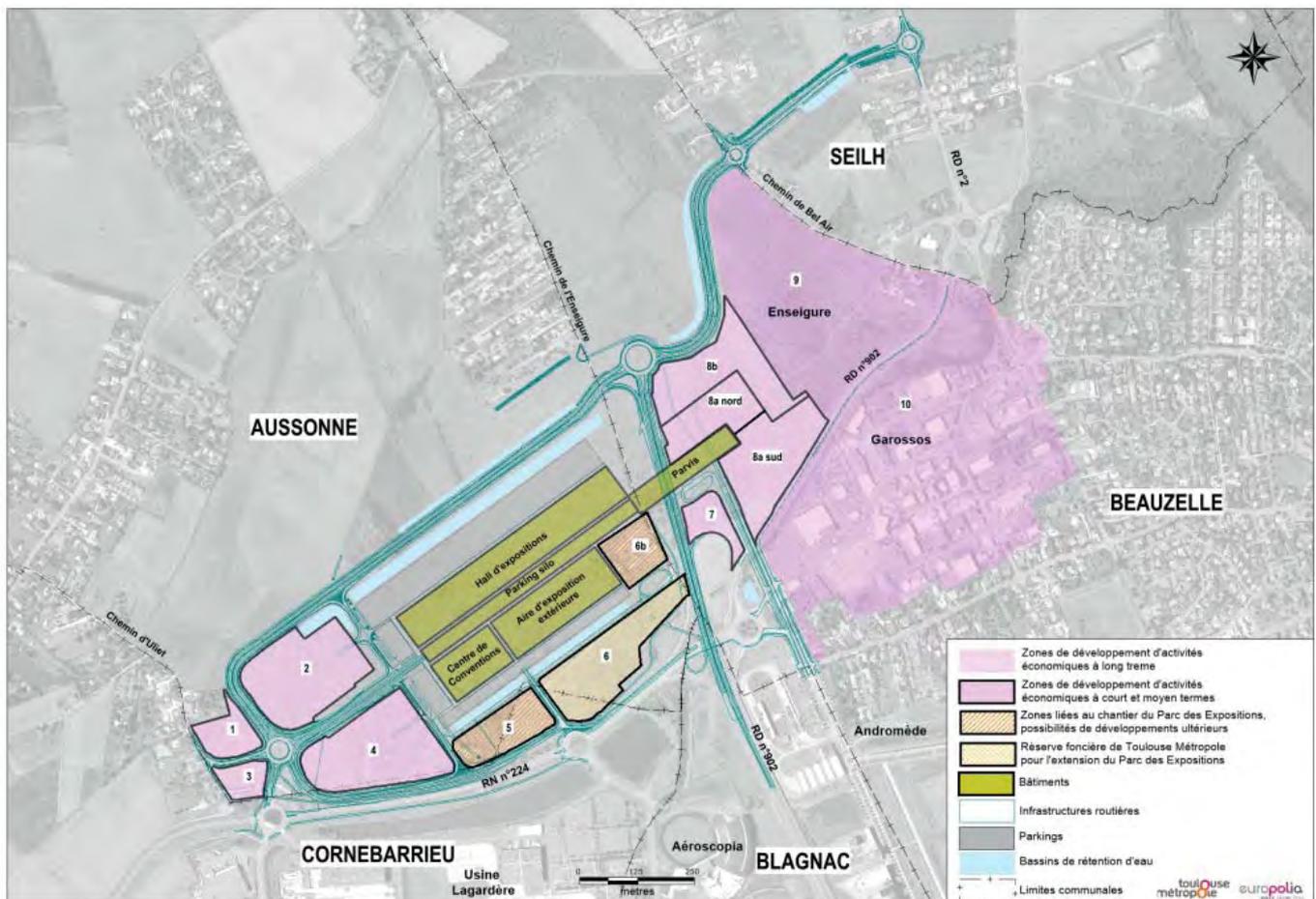
En effet, des terrains propriétés de Toulouse Métropole, jouxtent les bâtiments et les voiries créées pour le Parc des Expositions et Centre de Conventions.

Il s'agit d'une emprise foncière de 23 ha environ, comprise dans les 100 ha du projet, qui se trouve desservie par les infrastructures primaires créées (voiries d'accès structurantes, réseaux divers).

Cette emprise a été intégrée à la plupart des études préalables conduites pour la réalisation du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions (états initiaux pour l'évaluation environnementale, archéologie préventive, mise en compatibilité des PLU¹ d'Aussonne et Beauzelle, etc...).

Par ailleurs, deux autres secteurs proches sur la commune de Beauzelle (Garossos et l'Enseigure) seront également à étudier afin de préparer et d'accompagner leurs mutations ultérieures dans une logique de fonctionnement d'ensemble.

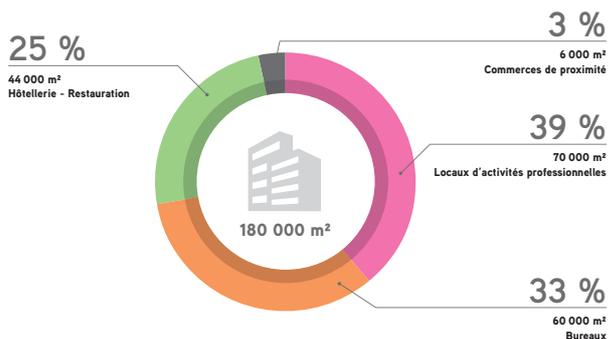
Une première phase d'aménagement à court et moyen termes sur les 23 ha autour du Parc des Expositions et Centre de Conventions, pourra ainsi donner suite à une deuxième phase d'aménagement à plus long terme, sur les secteurs de Garossos et de l'Enseigure à Beauzelle. Ainsi, il est envisagé une opération d'aménagement qui s'inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) autour du Parc des Expositions et Centre de Conventions au sens de l'article L. 103-1 du Code de l'Urbanisme. L'ensemble des études déjà réalisées a permis d'engager une concertation préalable sur l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole, au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.



(1) Plans Locaux d'Urbanisme

LES HYPOTHÈSES D'AMÉNAGEMENT

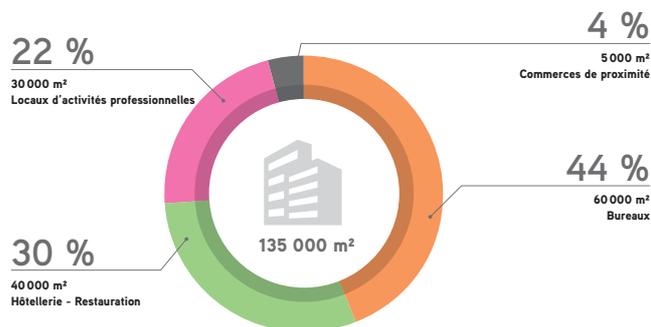
Les aménagements seront exclusivement à vocation économique. Un potentiel de 180 000 m² peut être dégagé sur les zones 1 à 8 (45 000 m² à l'Ouest du Parc et 135 000 m² à l'Est).



Hypothèse de répartition programmatique sur l'opération

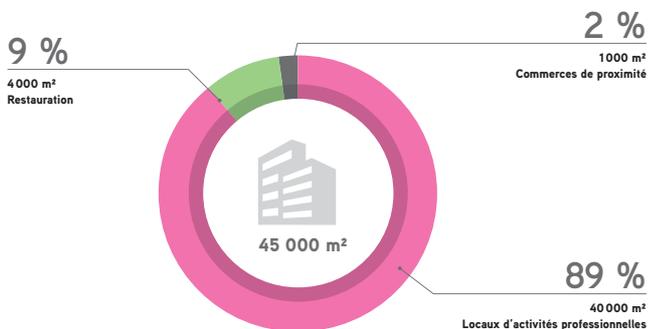
À l'Ouest sur les zones 1 à 4, les voiries nécessaires à leur desserte seront créées avec le nouveau Parc et mises en service dès 2018. La maîtrise foncière est publique, les premières activités pourront donc s'implanter à court terme, dès 2019.

UN DÉVELOPPEMENT À MOYEN TERME À L'EST DU PARC



Hypothèse de répartition programmatique à l'Est du Parc

UN DÉVELOPPEMENT À COURT TERME À L'OUEST DU PARC



Hypothèse de répartition programmatique à l'Ouest du Parc



Image non contractuelle © Les Yeux Carrés

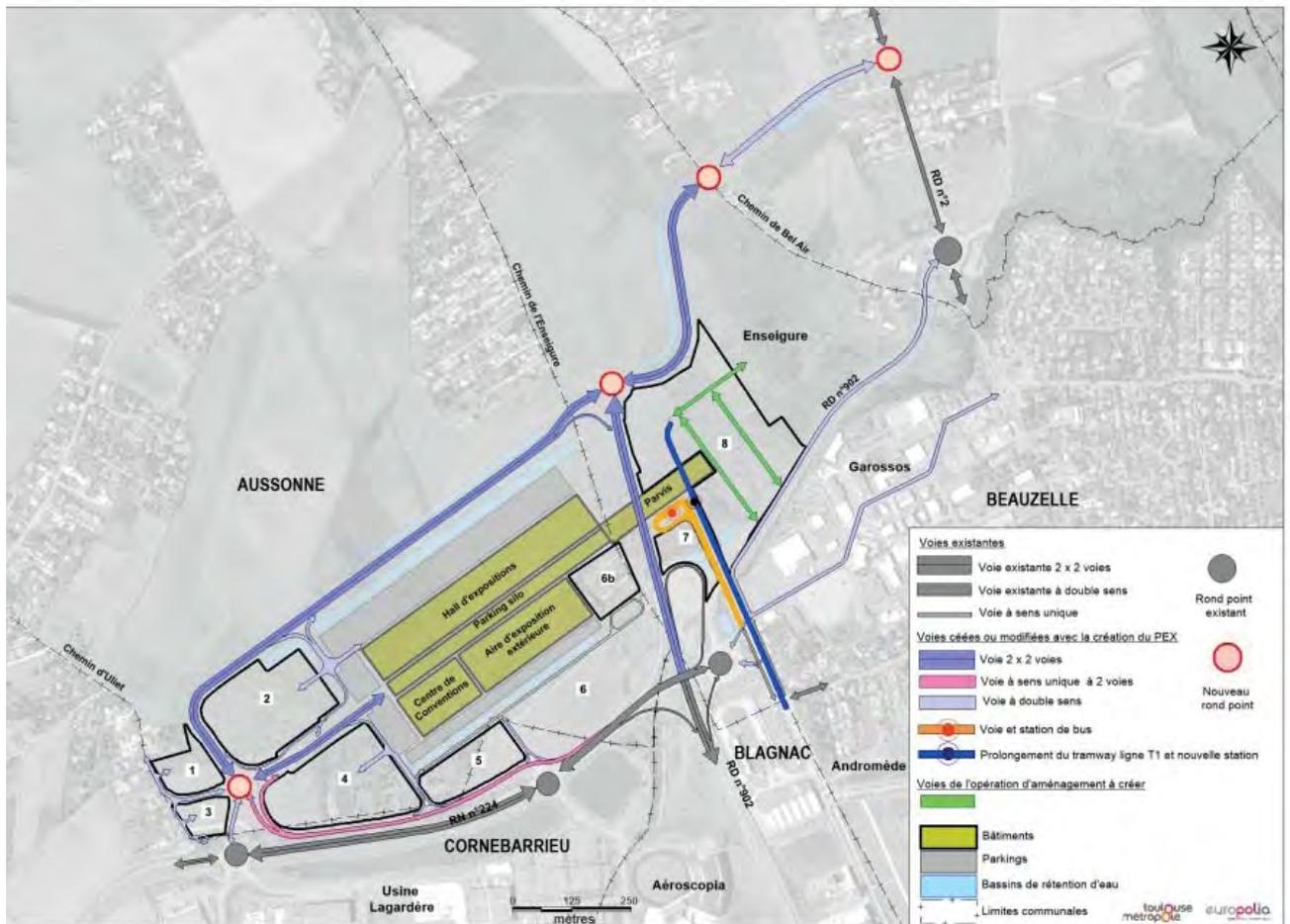


Image non contractuelle © Les Yeux Carrés

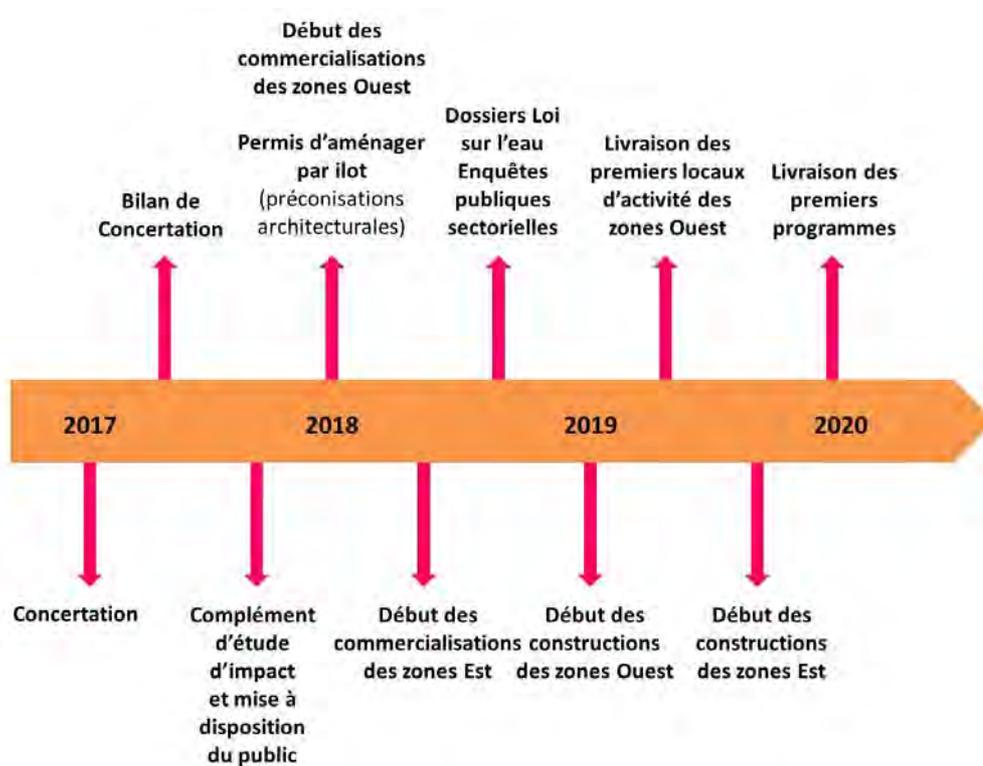
À l'Est sur les zones 7 à 8, les voiries créées seront toutes organisées selon une trame orthogonale qui permettra de se connecter avec le réseau de voiries primaires et de s'intégrer à l'armature des espaces publics d'une part, et à la ligne de tramway d'autre part. La maîtrise foncière publique permettra d'implanter les premières activités à moyen terme, entre 2020 et 2024 en fonction des secteurs.

DES ACCÈS RÉALISÉS AVEC LE PARC

Les hypothèses de programmation de nouvelles activités économiques sont calibrées pour générer des flux absorbables par les infrastructures routières existantes et prévues. Les activités génératrices de flux telles que les grandes surfaces commerciales ont été exclues.



UNE MISE EN ŒUVRE PHASÉE



LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a été organisée et conduite par Europolia, la Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, au nom et pour le compte de Toulouse Métropole.

Elle a été menée sur les communes concernées directement par l'opération d'aménagement : Aussonne et Beauzelle ainsi que Toulouse, commune centre de l'agglomération, du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017.

La concertation visait à :

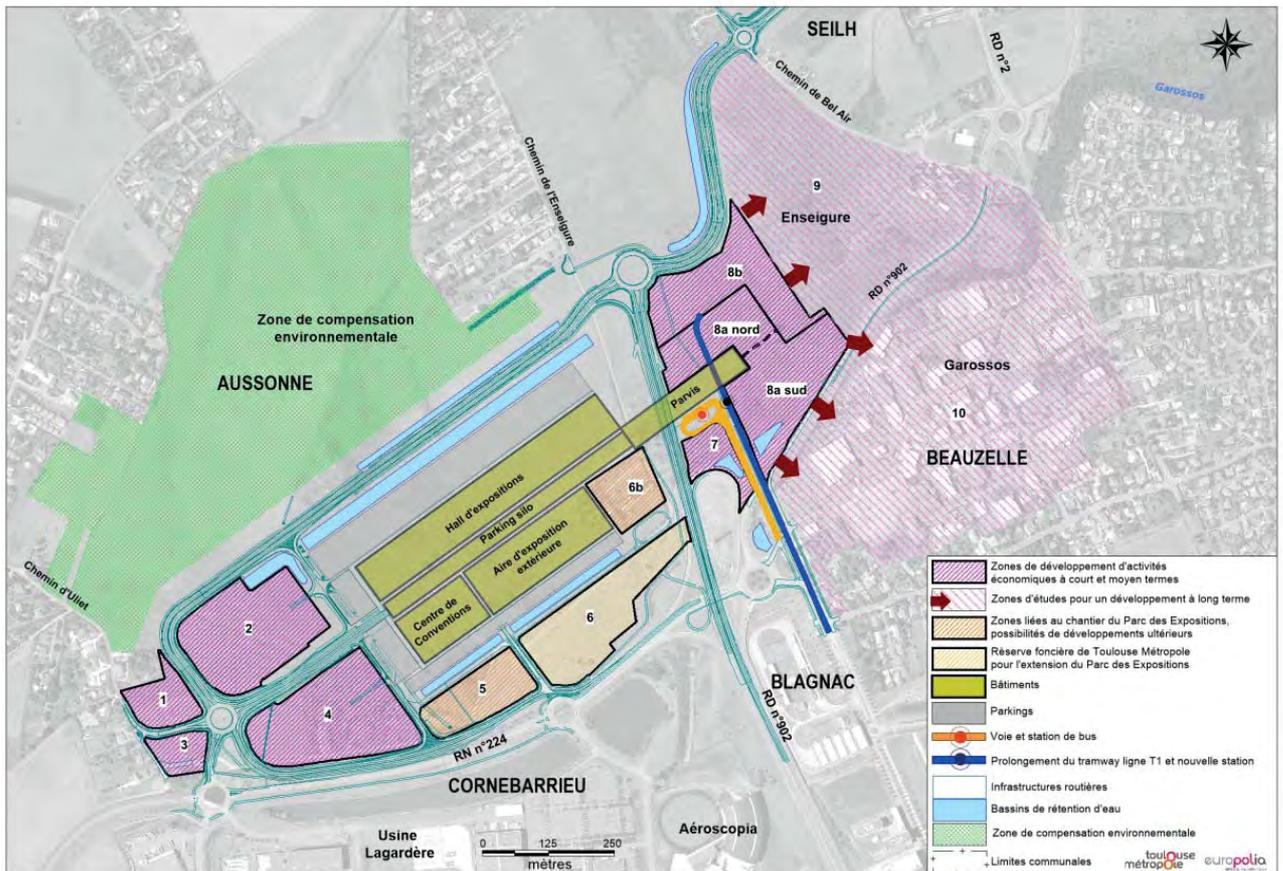
- Présenter les enjeux de l'opération d'aménagement et des développements économiques connexes au nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole ;
- Présenter les intentions d'aménagement de l'opération aux habitants, usagers, associations locales, entreprises, collectivités et toutes autres personnes concernées ;
- Informer les personnes concernées afin qu'elles puissent participer, leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions, répondre aux interrogations exprimées, enrichir, adapter et faire évoluer le projet.

2. Le déroulement de la concertation

A - Le périmètre

Conformément à la délibération du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, la concertation portait sur le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions dans le cadre d'une opération d'aménagement phasée.

Le périmètre objet de la concertation figure ci-dessous :



B - Le dispositif

Pour veiller à la bonne diffusion des informations et faciliter l'expression du plus grand nombre, plusieurs outils et moyens ont été mis en œuvre.

Du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017, le dossier de concertation complet de 53 pages, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations, étaient disponibles au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie d'Aussonne et à la Mairie de Beauzelle aux jours et heures d'ouverture habituels. Ce dispositif identifiable par un meuble en carton accessible, était accompagné d'une exposition pour expliquer de manière synthétique les enjeux du projet. Le public a pu ainsi s'informer et participer.



Dispositif installé à la Mairie d'Aussonne © Europolia



Dispositif installé au siège de Toulouse Métropole © Europolia

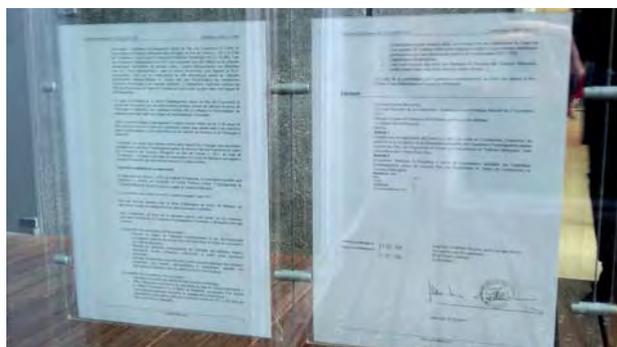


Dispositif installé à la Mairie de Beauzelle © Europolia

POUR INFORMER LE PUBLIC

L'affichage de la délibération d'ouverture de la concertation

Le Conseil de la Métropole a voté l'ouverture de la concertation préalable à l'opération d'aménagement le jeudi 15 décembre 2016. Cette délibération a été affichée au siège de Toulouse Métropole une fois exécutoire et pendant toute la durée de la concertation.



Affichage de la délibération au siège de Toulouse Métropole © Europolia

L'affichage et la publication d'annonces légales

Le panneau d'avis au public a également été affiché au format A2 dans les 3 lieux de concertation : au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie d'Aussonne et à la Mairie de Beauzelle. Une affiche complémentaire au format A3 a renforcé l'information dans les lieux de concertation.



À gauche, le panneau d'annonce légale, à droite, l'affiche complémentaire. Affichage au siège de Toulouse Métropole © Europolia

L'annonce légale est également parue dans deux journaux dédiés : le lundi 9 janvier 2017 dans la Gazette du Midi et le jeudi 12 janvier 2017 dans la Voix du Midi.



À gauche, l'annonce parue dans la Gazette du Midi, à droite, l'annonce parue dans la Voix du Midi

La distribution de flyers

8 000 flyers ont été distribués dans le Nord-Ouest toulousain pour informer à la fois les riverains à proximité directe des zones de développement d'activités économiques mais également les commerces de proximité (boulangerie...), les entreprises (ZAC de Garossos...) et les usagers des équipements et lieux publics (Mairies, crèches...) des modalités de la concertation.



Flyer recto-verso distribué

La parution d'insertions presse

Des insertions presse sont parues dans l'hebdomadaire local gratuit Côté Toulouse le jeudi 26 janvier 2017 et dans le quotidien régional parue La Dépêche du Midi Ouest les jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2017. Elles ont permis d'informer sur le dispositif de concertation et la tenue de la réunion publique le mercredi 1^{er} février 2017.



Côté Toulouse



La Dépêche du Midi Édition Ouest

Les retombées médias figurent en annexe du présent bilan.

La publication sur les sites Internet des lieux de concertation

• Toulouse Métropole



<http://www.toulouse-metropole.fr/projets/parc-des-expositions> le jeudi 26 janvier 2017



<http://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/concertations> le lundi 30 janvier 2017



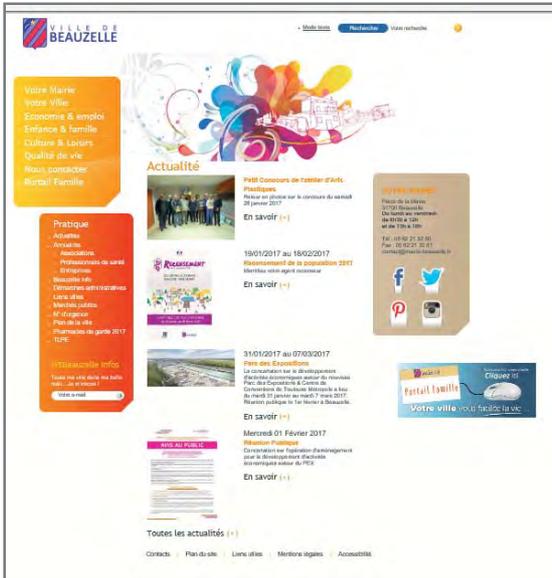
<http://www.toulouse-metropole.fr> le mardi 31 janvier 2017

• Aussonne



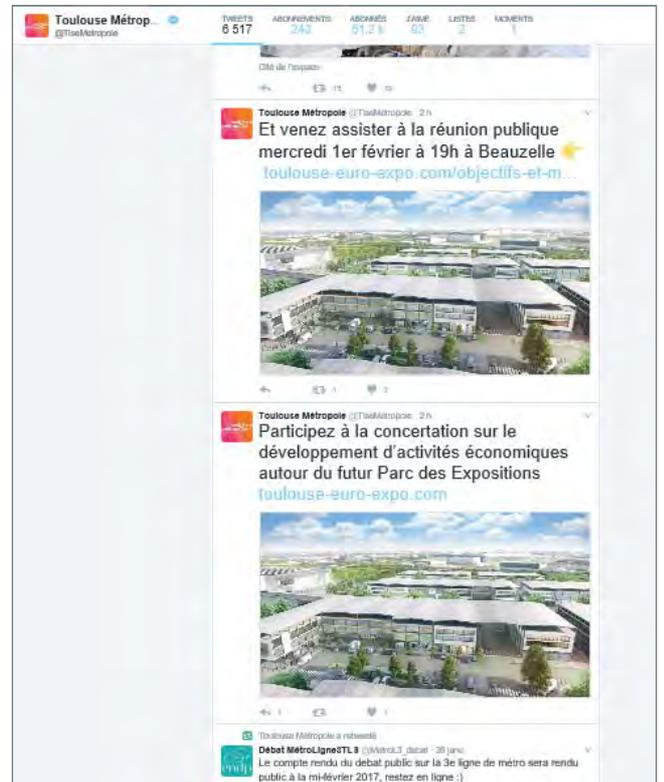
<http://www.aussonne.fr/> le mardi 7 février 2017

• **Beauzelle**

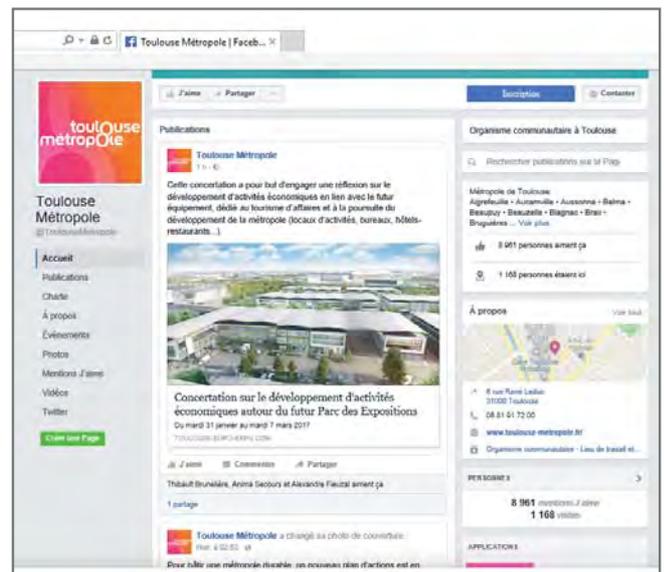


<http://www.beauzelle.fr/> le mardi 31 janvier 2017

Les publications sur les réseaux sociaux de Toulouse Métropole



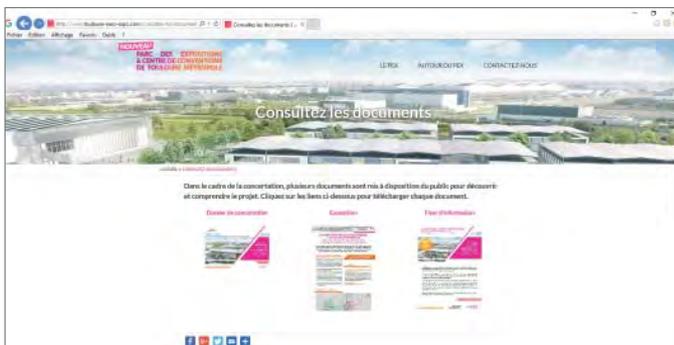
<https://twitter.com/tlsemetropole> le mardi 31 janvier 2017



<https://fr-fr.facebook.com/ToulouseMetropole> le mardi 31 janvier 2017

L'actualisation du site Internet toulouse-euro-expo

Le site Internet dédié au nouveau Parc des Expositions et à l'aménagement autour permet au public de comprendre l'imbrication de ces projets. Pour favoriser l'accès aux documents de concertation et la participation, une fenêtre « pop-up » a été activée pendant toute la durée de la concertation en page d'accueil.



<http://www.toulouse-euro-expo.com>
le mardi 31 janvier 2017

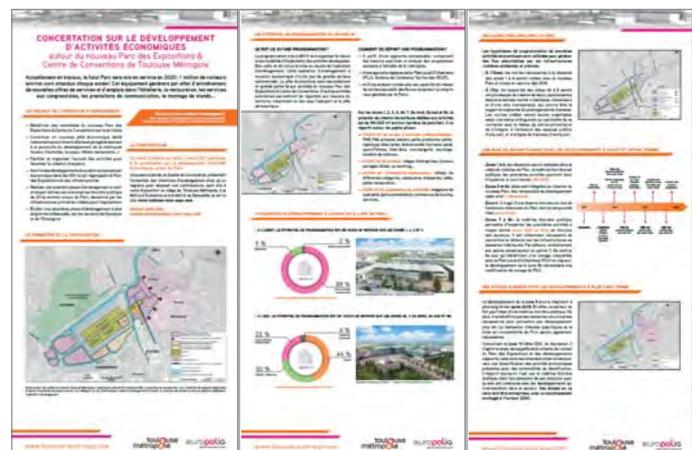
Le dossier de concertation

Ce dossier pédagogique présentait les enjeux et les orientations du projet soumis à concertation. À l'appui de cartographies et de schémas didactiques, le public disposait de toutes les informations nécessaires pour participer et s'exprimer sur l'opération d'aménagement. Il était à disposition dans les 3 lieux de concertation et téléchargeable sur le site toulouse-euro-expo.com.



L'exposition

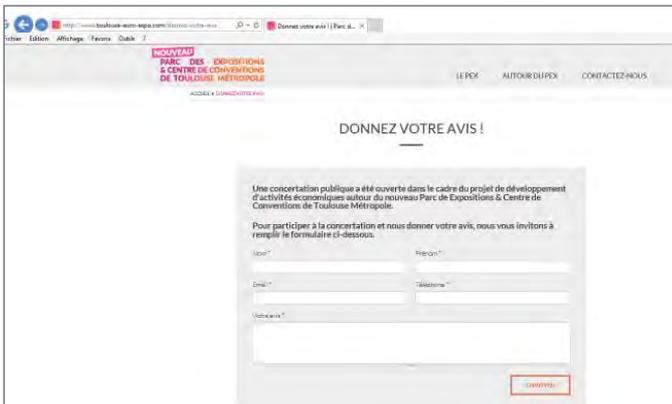
Composée de 3 panneaux qui présentaient de manière synthétique le contenu du projet de développement d'activités économiques autour du nouveau Parc, l'exposition était à disposition du public dans les 3 lieux de concertation et téléchargeable sur le site Internet toulouse-euro-expo.com.





POUR S'EXPRIMER

Le formulaire sur le site Internet



<http://www.toulouse-euro-expo.com>
le mardi 31 janvier 2017

Pour inciter le public à participer, un formulaire a été créé sur le site Internet toulouse-euro-expo.com. Son accès était favorisé par la fenêtre d'information en page d'accueil qui en un clic renvoyait vers la page dédiée à la concertation. Cette disposition répond à la participation par voie électronique prévue par l'ordonnance 2016-1058.

L'adresse électronique dédiée

Dans le même souci de faciliter la participation par voie électronique une adresse électronique dédiée à la concertation a également été créée : concertation@toulouse-euro-expo.com

Les registres de concertation

Dans les 3 lieux de concertation, un registre était à disposition du public pour qu'il consigne ses observations par écrit.



La réunion publique

Une réunion publique s'est tenue le mercredi 1^{er} février 2017 à 19 h à la Salle des fêtes rue du Riou à Beauzelle. Elle a rassemblé une centaine de personnes.

Étaient présents à la tribune :

- Jean-Luc Lagleize, Conseiller communautaire, Président de la Commission Aménagement et Politique Foncière de Toulouse Métropole
- Francis Sanchez, 1^{er} Adjoint au Maire d'Aussonne délégué à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme réglementaire et opérationnel, à l'environnement et au développement économique
- Serge Bayonne, 1^{er} Adjoint au Maire de Beauzelle
- Thierry Dumas, 1^{er} Vice-Président de la CCI de Toulouse
- Anne Fraisse, Directrice de projet à Europolia

La réunion était animée par Gil Bousquet. Pendant près de deux heures, les participants ont pu s'informer sur le contenu de l'opération d'aménagement et échanger directement avec les porteurs de projet.

La retranscription intégrale de la réunion publique figure en annexe du présent bilan.



Réunion publique du mercredi 1^{er} février 2017
© Europolia

Du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017, toutes les parties prenantes (habitants, associations, entreprises, acteurs locaux...) ont pu s'informer, échanger avec les porteurs du projet lors de la réunion publique et s'exprimer sur développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

En parallèle du dispositif mis en place pour le grand public, des rencontres entre les acteurs locaux et le monde économique ont été organisées :

- En amont de la concertation, le mardi 10 janvier 2017, l'Association Beauzelle Entreprises a été reçue à la base vie du chantier du nouveau Parc et informée de la tenue de la concertation et des modalités d'organisation.
- L'Association de Défense de l'Environnement d'Aussonne (ADEA) a été reçue dans les locaux d'Europolia le lundi 6 mars 2017 à 14h30. Cette rencontre a permis aux membres de poser leurs questions et d'obtenir les précisions souhaitées sur le pôle économique et les sujets connexes.

- Les modalités de la concertation et l'exposition ont été relayées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse auprès de ses adhérents.

- Le projet a été présenté lors de la conférence « Entreprises et Territoires : Projet de demain » aux acteurs économiques du Nord-Ouest de l'agglomération en partenariat avec la Maison de l'Emploi de Blagnac le lundi 6 mars 2017 à 17h30. A l'issue de cette présentation les professionnels ont pu directement échanger avec Europolia.

- Il a également été présenté aux acteurs économiques de toute la métropole dans le cadre de la nouvelle stratégie d'organisation territoriale de l'économie de Toulouse Métropole le mardi 7 mars 2017 à 8h30 aux Espaces Vanel Arche Marengo à Toulouse.

Tout au long de la concertation, l'équipe projet d'Europolia a continué à renseigner le public pour informer sur le projet et répondre aux questions par messagerie électronique ou par rendez-vous.

.....

3. La synthèse des expressions

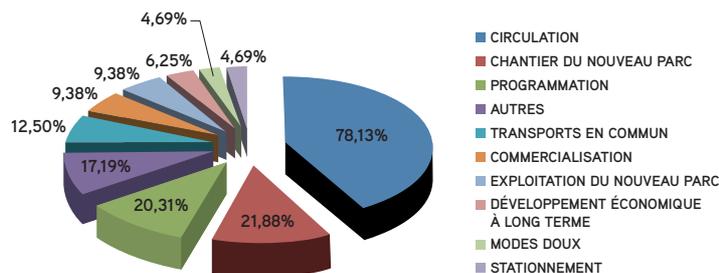
Les expressions orales et écrites

Du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017, la concertation préalable à l'opération d'aménagement sur le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole a permis de recueillir au total 60 expressions.

- 29 participants ont donné leur avis à partir du site internet : www.toulouse-euro-expo.com et à l'adresse électronique dédiée : concertation@toulouse-euro-expo.com ;
- 5 contributeurs ont consigné leurs observations dans les registres disponibles à la Mairie d'Aussonne, à la Mairie de Beauzelle et au siège de Toulouse Métropole ;
- 18 questions et observations ont été retranscrites lors de la réunion publique du mercredi 1^{er} février 2017 (aucun avis n'a été consigné dans le registre mis à disposition à cette occasion) ;
- 6 messages électroniques ont été directement envoyés à Europolia parmi lesquels :
 - 1 demande de rendez-vous formulée oralement à la Mairie de Beauzelle et transmise à Europolia. Europolia a contacté le demandeur et organisé le rendez-vous qui s'est tenu le mardi 21 février 2017.
 - 1 demande anonyme de renseignements formulée oralement à Toulouse Métropole et transmise à Europolia. Europolia a répondu à Toulouse Métropole qui a renseigné oralement le demandeur qui est revenu le jour suivant.
- 2 courriers ont également été adressés à l'attention de Monsieur le Président par voie postale directement à Toulouse Métropole.

L'ensemble des expressions figure en annexe du présent bilan dans le respect de l'anonymat des dépositaires. Il est à noter que certaines contributions ont été postées plusieurs fois de façon quasiment identique par leurs expéditeurs (messages électroniques ou courriers).

Analyse des thématiques



Plus de 78 % des thèmes abordés dans les contributions du public se réfèrent à la circulation. Cette préoccupation est majeure dans le secteur Nord-Ouest mais ses causes et ses incidences ne sont pas strictement liées au projet de développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions.

Près de 22 % des thèmes abordés concernent le chantier. Tout juste lancé, son actualité a suscité des interrogations.

Plus de 20 % des thèmes sont sur la programmation de l'opération d'aménagement. Bien accueillie, aucune opposition franche au pôle économique n'est constatée.

Plus de 17 % des thèmes relatent d'autres sujets, plus de 12 % traitent des transports en commun, plus de 9 % de la commercialisation, plus de 9 % également de l'exploitation commerciale du nouveau Parc.

Enfin, plus de 6 % des thèmes évoqués concernent le développement économique à long terme présenté hors périmètre de l'opération d'aménagement, 5 % les modes doux avec une attention aux pistes cyclables et 5 % le stationnement en lien avec l'équipement.

La fréquentation du site Internet

Nombre de visites

Du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017, 2 244 internautes ont consulté le site www.toulouse-euro-expo.com. Il s'agit du nombre d'utilisateurs ayant exécuté au moins une visite sur cette période.

Cette statistique inclut tous les utilisateurs (les nouveaux et ceux qui ont déjà visité le site).

2 814 visites ont été comptabilisées. Une visite est la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site web. Les visites sont comptabilisées par session de 30 minutes dans l'analyse.

Des pics de visites ont été observés aux dates suivantes :

- le mardi 31 janvier avec 202 visites : date de démarrage de la concertation ;
- le mercredi 1^{er} février avec 243 visites : date de la réunion publique ;
- le dimanche 5 février avec 113 visites ;
- le vendredi 24 février avec 101 visites.

Les visiteurs ont consulté en moyenne 3,17 pages du site. Leur visite a duré en moyenne 2min58.

Origine géographique des visites

Les provenances des visites sont déterminées à partir de l'adresse IP des visiteurs. Les 3 premières villes ayant généré des visites durant cette période sont Toulouse (970), Paris (406) et Bordeaux (128). Les communes directement impactées par le pôle économique arrivent en 6^{ème} et 7^{ème} position.

Provenance des visites

La source principale du trafic sur le site durant cette période vient des moteurs de recherches : 41,4 % des visiteurs (1 166 visites).

Ensuite, les visiteurs proviennent du référencement (1 058 visites = 37,6 %), c'est-à-dire des sites externes qui ont mis un lien vers le site www.toulouse-euro-expo.com, avec entres autres :

- 510 visites depuis so-toulouse.com ;
- 225 depuis le site europolia.fr ;
- 102 visites depuis le site Toulouse-metropole.fr ;
- 60 visites depuis le site de la ville d'Aussonne (aussonne.fr) ;
- 14 visites depuis le site de la ville de Beauzelle (beauzelle.fr).

14,9 % (420 visites) ont tapé directement l'adresse du site dans leur navigateur.

6 % (170 visites) sont arrivées depuis les réseaux sociaux (125 depuis Facebook, 36 depuis Twitter, 8 depuis LinkedIn et 1 depuis Scoopit).

| Ville | Nombres de visites | Nouveaux utilisateurs | Nombre de pages consultées | Durée moyenne des visites |
|-----------------|--------------------|-----------------------|----------------------------|---------------------------|
| 1. Toulouse | 970 | 713 | 3,43 | 3 :24 |
| 2. Paris | 406 | 314 | 2,71 | 2 :12 |
| 3. Bordeaux | 128 | 98 | 2,04 | 1 :31 |
| 4. Blagnac | 59 | 43 | 3,56 | 3 :56 |
| 5. Colomiers | 58 | 43 | 3,24 | 2 :14 |
| 6. Aussonne | 55 | 40 | 4,53 | 5 :39 |
| 7. Beauzelle | 53 | 41 | 5,02 | 4 :12 |
| 8. Cornebarrieu | 34 | 19 | 5,21 | 7 :52 |
| 9. Montauban | 27 | 20 | 2,59 | 0 :50 |
| 10. Lyon | 18 | 15 | 2,94 | 3 :26 |

Pages visitées/Contenu

8 917 pages ont été consultées dans cette période. Les visites répétées d'un internaute sur une même page sont prises en compte.

Il y a eu 6 948 visites lors desquelles la ou les pages spécifiées ont été consultées au moins une fois.

Le temps moyen passé sur chaque page est de 1min22.

La page « Objectifs et Modalités » de la concertation arrive en 4^{ème} position sur cette période. Elle a été consultée 446 fois dont 344 en vues uniques.

La page « Consultez les documents » sur laquelle le public pouvait télécharger les documents de la concertation a été vue 220 fois, dont 200 vues uniques.

Analyse des expressions



PROGRAMMATION

Les hypothèses de programmation strictement basées sur des activités économiques compatibles avec le fonctionnement de l'équipement rassurent le public. Il n'y a pas d'objection sur le développement économique du secteur.

Plusieurs personnes font part de leur adhésion au projet qu'elles qualifient d' « ambitieux », de « beau » et de « porteur » pour les communes du secteur. Une association d'Aussonne souligne que le principe d'une zone économique est « favorablement accueilli ».

La chambre consulaire est « favorable au développement d'activités économiques » et confirme que « le site dispose de nombreux atouts pour attirer les entreprises ».

Un participant s'interroge cependant sur l'implantation d'une zone commerciale avec une galerie marchande. Un autre participant relate que la presse a fait écho de l'implantation d'une caserne de pompiers dans la zone d'activités, sur la commune d'Aussonne.

Un contributeur s'interroge sur le devenir des terrains situés au Nord du nouveau Parc des Expositions et au Sud des habitations du chemin de l'Enseigne.

Un autre contributeur souligne qu'une opération de ce type engendre la densification des proches communes (Cornebarrieu, Beauzelle, Aussonne et Blagnac) et souhaite que les zones d'influence urbaine apparaissent dans le projet.

Des personnes souhaitent plus d'espaces verts et considèrent que la zone verte, qui figure sur le visuel des hypothèses d'aménagement à l'Est du Parc, est

trop petite alors qu'à l'Ouest, Aussonne bénéficie de la grande zone de compensation environnementale. Elles demandent l'intégration de parcs dans le projet surtout à Beauzelle. Pour ce faire, elles réclament la réduction de la zone constructible.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

L'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions ne prévoit pas l'implantation d'une zone commerciale. En effet, la nature des activités possible est conditionnée aux capacités d'absorption du réseau routier et à la compatibilité des flux routiers entre le Parc et les aménagements connexes. À ce titre, les hypothèses de programmation ont été définies à partir de simulation des flux générés par les différents types d'activités économiques. Aucune zone commerciale ne sera donc implantée dans ce pôle économique. Les grandes surfaces commerciales génèrent des flux trop importants incompatibles avec ceux générés par l'équipement et par les activités connexes. Seuls des bureaux, de petits commerces, de l'hôtellerie-restauration et des locaux d'activités seront implantés dans la zone développée.

L'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers dans cette zone économique n'est toujours pas confirmée. Il s'agit d'une hypothèse en cours d'étude que les collectivités compétentes devront arbitrer. Les terrains situés au Nord de l'équipement et au Sud du chemin de l'Enseigne sont dédiés à la zone de compensation environnementale mise en place dans le cadre du projet du nouveau Parc. Cette zone écologique perdure et n'est pas impactée par le projet de développement économique.

Les zones définies autour du Parc pour le développement d'activités économiques font partie des zones d'influence de l'équipement lui-même. La densification des communes ne relève pas uniquement du pôle économique mais de la stratégie urbaine portée par la métropole et des capacités existantes. Cette question est traitée dans le cadre du PLUiH⁽²⁾.

L'opération d'aménagement inclura l'aménagement d'espaces publics et d'espaces verts. À l'Est du Parc, sur la commune de Beauzelle, le parvis sera un espace vivant qui sera bordé d'activités mais également d'espaces verts, notamment dans la jonction avec le Garossos. La collectivité veillera à planter le plus possible d'arbres pour assurer le confort d'été des futurs travailleurs, visiteurs et usagers et à verdir davantage le projet. Les zones constructibles sont définies par le Plan Local d'Urbanisme. Les terrains situés dans les zones 7 à 8 sur la commune de Beauzelle sont déjà classés au PLU en 4AU et sont donc à urbaniser. Pour autant, les futures constructions d'inscriront dans le principe de compacité du nouveau Parc des Expositions et une place importante sera accordée au végétal.

(2) Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat



COMMERCIALISATION

Le développement d'une zone d'activités économiques a suscité un grand intérêt des acteurs locaux et professionnels.

Plusieurs participants ont manifesté leur souhait de s'entretenir avec Europolia pour discuter de leur volonté d'implanter une activité dans la nouvelle zone économique et obtenir des précisions sur la commercialisation. Parmi eux, certains gèrent déjà des activités à proximité du pôle économique, notamment à Garossos. Un contributeur a précisé son intérêt pour les zones 1 à 4.

Les propositions d'implantation sont diverses : locaux de production, parc à jeux, restaurants, cafés, brasseries, club de sport, bureaux, espaces pour entreprises innovantes, hôtels...

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

Les activités proposées s'inscrivent dans les orientations programmatiques de l'opération d'aménagement. À l'issue de la concertation et une fois les modalités de commercialisation définies, les demandes de rendez-vous seront honorées par Europolia pour renseigner toutes les personnes sur les possibilités d'implanter une activité et sur les procédures associées.

D'autres porteurs de projet dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration se sont déjà manifestés avant l'ouverture de la concertation auprès d'Europolia pour indiquer leur volonté de participer à l'émergence de ce pôle économique et obtenir des précisions sur les démarches à mener.

A l'occasion des rencontres organisées avec les acteurs du monde économique décrites en première partie du bilan, des entreprises locales et des investisseurs ont également sollicité Europolia pour obtenir des précisions sur les modalités de commercialisation.

Cet engouement confirme le bien fondé du projet de développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole. Les acteurs locaux mais également nationaux et internationaux, sont convaincus de la nécessité de conforter la vocation économique de ce secteur et d'offrir de nouveaux services à la fois aux futurs usagers de l'équipement et à la population locale.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE A LONG TERME

Au-delà du périmètre de l'opération d'aménagement qui précise le développement des activités économiques à court et à moyen termes, les ambitions de développement à long terme de la collectivité interrogent des participants. Un contributeur, membre associatif du monde économique, adhère à la démarche de revalorisation de la zone de Garossos et souligne le bien fondée de la démarche de la collectivité. Des riverains du chemin de Bel Air situés dans le périmètre de la zone 9 souhaitent disposer de renseignements sur le devenir de leurs parcelles bâties et de celles environnantes non bâties.

Un autre contributeur, qui possède essentiellement des parcelles non bâties au Nord du projet (hors périmètre), et qui a été exproprié dans le cadre du projet du nouveau Parc, sollicite un rendez-vous pour évoquer les ambitions de la collectivité dans le secteur. Des participants qui souhaitent acquérir un commerce dans la zone 10 désirent obtenir de plus amples renseignements sur le devenir de la ZAC de Garossos.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

Dans un souci d'information et de transparence, la collectivité a souhaité donner de la lisibilité à sa stratégie d'aménagement à long terme dans le secteur. Ainsi, alors qu'aucune étude n'a encore été entreprise, l'ambition est de mener un projet global en tenant compte des évolutions liées à l'ouverture du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions, mais également au développement d'activités économiques à l'Ouest et à l'Est de l'équipement à court et moyen termes.

À ce titre, deux zones ont été identifiées, les zones 9 (Enseigne Beauzelle) et 10 (Garossos). Seules quelques parcelles sont bâties dans la 9 alors que la zone 10 (Garossos) à dominante économique est bâtie. La collectivité possède quelques bâtiments ou emprises foncières dans le secteur, dont la majorité appartient à des personnes privées. Des études sont nécessaires pour connaître les possibilités de développement et les impacts associés dans la zone 9 notamment en matière de faune/flore. Dans la zone 10, l'objectif est d'accompagner la revalorisation de la zone d'activité existante en réaménagement notamment les espaces publics sans procéder à des acquisitions. Les entreprises présentes seront donc confortées et accompagnées pour suivre la nouvelle dynamique économique du secteur. Ces études permettront de définir les potentiels dans ces deux zones. Le public sera tenu informé du lancement de ces études et de leur avancement. Enfin, les demandes des propriétaires fonciers seront examinées au regard de la localisation de leurs parcelles et des vocations affichées aux PLU des communes et du PLUi.



CIRCULATION

La circulation est le thème le plus évoqué dans les contributions des participants.

Leurs inquiétudes viennent principalement du fait qu'en tant qu'usagers des voies de circulation, ils constatent déjà depuis plusieurs années la saturation du réseau routier aux heures de pointe.

La construction du nouveau Parc des Expositions et le développement d'une zone d'activités économiques génèrent des interrogations quant à l'augmentation du trafic et la capacité d'absorption des flux supplémentaires venant principalement du Nord par le réseau routier.

La crainte des embouteillages est évoquée à plusieurs reprises en raison des flux qui seront générés par les nouveaux emplois créés et les transports de marchandises, qui s'ajouteront aux déplacements domicile-travail importants dans le pôle économique existant autour de l'aéroport (Aéroconstellation, Garossos...). Il est fait le constat que le trafic généré par le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc sera injecté sur des voiries déjà saturées.

Des participants soulignent que contrairement à l'argument de la collectivité selon lequel les flux journaliers du nouveau Parc seraient en dehors des heures de pointe la semaine et le week-end et donc compatibles avec les flux pendulaires journaliers du secteur, les flux générés par les activités économiques seront aux heures de pointe en semaine et s'ajouteront aux flux existants. Des riverains, notamment de Seilh, concluent qu'ils subiront des nuisances supplémentaires aux heures de pointe et les week-ends. Une personne craint pour leur sécurité. Un contributeur fait également le lien avec l'augmentation des pics de pollution. Une personne explique que l'effet levier du projet sur le secteur aura une incidence sur la charge de la RD 902 alors qu'elle est à saturation aux heures de pointe.

Une association d'Aussonne souligne que les voies communales d'Aussonne sont sous-dimensionnées pour absorber le flux automobile supplémentaire. Une autre personne déplore le fait que le projet n'améliore pas les conditions de circulation et au contraire les détériore en amenant plus de véhicules dans le secteur. Un participant regrette que l'opération d'aménagement qui prévoit 180 000 m² soit envisagée sans desserte structurante supplémentaire.

Malgré la réalisation des infrastructures primaires et secondaires qui sont associées à l'équipement et au développement des zones d'aménagement, et qui contribueront déjà à un meilleur maillage du territoire, plusieurs contributeurs réclament la poursuite du prolongement de la RD 902 dans la continuité de son amorce pour décongestionner le secteur Nord-Ouest et contourner Seilh. Cette préoccupation en dehors du périmètre de concertation est très fréquemment soulignée. Une association d'Aussonne insiste sur l'urgence de cette réalisation. Les participants attendent cette infrastructure routière dont la compétence qui relevait du Conseil départemental vient d'être transférée à la Métropole. Le regret de voir que ce projet, évoqué depuis des décennies, n'est toujours pas lancé alors que les emplacements réservés sont prévus au PLU, est manifesté.

Une association d'Aussonne rappelle que ces remarques relatives à la circulation avaient déjà été formulées dans le cadre de la concertation et de l'enquête publique sur le nouveau Parc des Expositions.

Alors que des personnes demandent de prévoir la sortie au niveau de la RD 2 après Seilh, un participant regrette qu'il n'y ait plus d'accès à la RD 902 depuis la commune de Beauzelle et qu'il faille aller la chercher au Nord de Seilh. Il suggère la création d'une bretelle d'entrée depuis Garossos et appuie sa proposition sur un plan.

Plusieurs personnes évoquent la saturation du réseau routier bien en amont des communes d'Aussonne, de Beauzelle et de Seilh avec notamment le pont de Gagnac. Elles demandent la création d'un nouveau franchissement de la Garonne avec la construction d'un pont. Cette demande est relayée par la chambre consulaire qui souhaite une grande entrée Nord-Ouest dans la métropole toulousaine qui décongestionnerait la rocade Sud, passage obligé pour les automobilistes venant de l'A 62 et allant à l'aéroport ou au secteur aéroportuaire. La localisation de ce pont n'est pas toujours précisée, une personne propose entre Blagnac et Beauzelle. Un participant suggère même la création d'une bretelle supplémentaire sur l'A 62. La manifestation d'une volonté et la coordination entre Toulouse Métropole et Conseil départemental sont demandées pour aboutir à la réalisation d'un projet routier d'ensemble et cohérent. À contrario, un contributeur constate qu'une majeure partie du trafic routier du matin et du soir vient d'Aussonne, Merville et

Grenade et à ce titre, demande l'étude du prolongement de la voie lactée pour contourner Seilh sans réaliser de nouveau pont pour fluidifier le trafic à moindre coût.

Des participants et la chambre consulaire considèrent l'absence de maillage routier complet du Nord-Ouest comme un frein à l'attractivité du nouveau Parc et au développement de la zone d'activités. La chambre consulaire soulève l'allongement du temps de parcours entre le domicile et le lieu de travail pour les salariés qui utilisent un véhicule. Elle précise que l'activité et la productivité des entreprises sont impactées. Au regard du système routier actuel saturé et des perspectives d'aggravation, elle craint pour la pérennité des entreprises et envisage leur délocalisation sur des sites mieux desservis. Une personne met en avant le fait que la Métropole travaille sur son PLUiH, sur son PDU (Plan de Déplacement Urbain), sur son Schéma Directeur de Développement Économique et sur son Plan Climat et qu'elle doit prendre en compte la problématique de circulation et prendre les mesures nécessaires pour garantir un développement du secteur Nord-Ouest sans pénaliser la qualité de vie des habitants et la réussite des zones d'activités économiques présentes et futures.

Des contributeurs rappellent notamment les difficultés rencontrées par les services de secours pour intervenir et la nécessité de ne pas rallonger leurs délais dans un souci d'efficacité.

Un participant demande des précisions sur la mise en impasse du chemin de l'Enseigne, qui en fonction des supports cartographiques n'apparaît pas distinctement, et ses conséquences sur la circulation.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

La réalisation du nouveau Parc des Expositions comme le développement d'activités économiques autour ont fait l'objet d'études de trafic.

Ainsi, les infrastructures réalisées avec le futur Parc permettent de répondre aux besoins liés aux activités de l'équipement et contribuent à l'amélioration du réseau routier du secteur. En effet, ce sont 4 km de voiries qui seront créés dont 80 % en 2x2 voies. De plus, la création d'infrastructures primaires avec le Parc des Expositions bénéficiera largement à l'amélioration de la circulation du secteur dès 2018, d'autant que l'ouverture au public est de l'ordre de 180 à 230 jours par an.

Selon les manifestations, le flux routier est plus ou moins important et essentiellement réparti en dehors des heures de pointe et en fin de semaine (manifestations de loisirs versus événements d'affaires où l'avion représente 70 % des moyens de transports).

Par ailleurs, la programmation de l'opération d'aménagement a été réalisée au regard des capacités des infrastructures existantes et futures. Le flux routier généré par les activités programmées représente une induction de trafic de 1 515 véhicules sortants et 1 173 entrants en Heure de Pointe du Soir (HPS) qui est la donnée dimensionnante. Il s'agit de l'heure durant laquelle les flux automobiles sont les plus importants. En dehors de cette heure, les flux sont donc inférieurs. La nature des activités programmées génère donc des flux absorbables par ce réseau routier. Les activités génératrices de flux routiers non absorbables ont été proscrites de la programmation telles que les grandes surfaces commerciales de décoration ou de bricolage.

Le projet a donc été conçu dans le souci de gérer au mieux les flux automobiles pour ne pas détériorer la situation actuelle qui connaît des effets de saturation aux heures de pointe comme dans la majeure partie des métropoles qui connaissent un fort développement économique. Les trajets domicile-travail constituent la grande majorité des situations de congestion. D'une façon générale, le flux routier dans le secteur Nord-Ouest venant du Sud représente plus de 60% du trafic total, celui du Nord représente 10 à 15% et celui de l'Ouest 20 à 25%. Cette proportion est également vraie pour les mouvements constatés dans l'opération d'aménagement.

Jusqu'au transfert des voiries départementales à la Métropole en janvier 2017, le projet de prolongement de la RD 902 relevait uniquement de la compétence du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Le prolongement de la RD 902 et la création d'un nouveau pont sur la Garonne nécessitera donc un travail coopératif entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole.

Dans le cadre de l'amorce du prolongement de la RD 902 réalisée avec le nouveau Parc des Expositions, un accès au niveau de Garossos est toujours maintenu : la bretelle d'entrée est située depuis la RN 224 et la bretelle de sortie arrive sur le giratoire de Garossos. Il n'est donc pas nécessaire de remonter vers le Nord de Seilh pour y accéder en venant de Beauzelle. Il suffit de prendre le giratoire de la RN 224 situé à 400 m de celui de Garossos.

Pour limiter l'usage de la voiture, Toulouse Métropole s'engage dans le développement des transports en commun. Le prolongement de la ligne de tramway jusqu'au parvis d'entrée du Parc et la station de bus à proximité apporteront une véritable offre alternative à la voiture. En lien avec Tisséo, les fréquences seront notamment ajustées en fonction des événements du nouveau Parc des Expositions pour favoriser les transports en commun.

Le chemin de l'Enseigne sera bien mis en impasse conformément au projet du nouveau Parc et de ses dessertes déclaré d'utilité publique. Durant la phase de travaux, ce chemin sera temporairement relié au nouveau barreau Nord afin de maintenir les accès vers la rocade. Lors de la mise en service de l'ensemble des voiries, il sera mis en impasse. Une raquette de retournement sera réalisée. Les habitants du chemin de l'Enseigne subiront ainsi moins de nuisances. La circulation était inadaptée au gabarit de la voie. Les nouvelles voiries créées permettront aux automobilistes d'emprunter des infrastructures adaptées, confortables et sécurisées pour rejoindre le Sud de la métropole.

STATIONNEMENT

La question du stationnement est liée à l'équipement mais ne porte pas sur le développement de la zone économique.

Un participant s'interroge sur les capacités de stationnement dans l'enceinte du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole mais également sur la gratuité ou la tarification qui sera appliquée. De fait, il pose la question du risque de stationnement sauvage dans les rues adjacentes.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

Le nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole prévoit, selon le principe de compacité qui a guidé sa conception, la création d'un parking silo d'une capacité de 3 000 places pour éviter les nappes de parkings.

À celles-ci s'ajoutent des parkings extérieurs au Nord et au Sud des bâtiments d'une capacité de 1 500 places. De plus, l'aire d'exposition extérieure peut être mobilisée pour offrir une capacité de stationnement supplémentaire de 2 000 places. L'offre de stationnement réalisée répondra donc largement aux besoins en stationnement de l'équipement.

À ce jour, le principe de gratuité du stationnement demeure dans l'exploitation de l'équipement. Le risque de stationnement sauvage est donc faible dans la mesure où les zones économiques et habitées se situent loin de l'entrée de l'équipement et que l'offre de stationnement est adaptée aux besoins courants et même extensible les jours de pics de fréquentation.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement, l'offre de stationnement sera calibrée aux activités développées et intégrée dans les projets de construction. La présence d'une station de tramway et d'une station de bus dans le périmètre du pôle économique est un atout majeur pour favoriser l'accès par les transports en commun aux futurs emplois.

TRANSPORTS EN COMMUN

L'interface entre l'automobile et les transports en commun est questionnée, de même que l'organisation induite par les modifications routières.

Un contributeur se soucie des capacités d'échanges entre les différents modes de transports. Il s'interroge notamment sur la construction de parkings relais et de déposes minutes à la nouvelle station de tramway pour permettre aux automobilistes du Nord-Ouest de stationner et d'aller au centre-ville de Toulouse en tramway ou en bus. La question de la saturation des parkings relais sur toute la métropole est soulevée.

Un participant s'interroge sur les modes de transports rapides prévus entre l'aéroport et le nouveau Parc. Il suggère de créer une ligne de bus spécifique au regard du temps long de trajet en tramway.

Une autre personne souligne la durée d'accès au site du projet en tramway qui pourrait desservir l'utilisation de ce mode de transport, encourager l'utilisation de l'automobile et donc contribuer à l'augmentation des flux.

Un participant s'interroge sur le maintien du transport scolaire chemin de l'Enseigne une fois celui-ci mis en impasse.

La chambre consulaire souligne qu'il est indispensable et nécessaire, pour assurer un développement économique performant, que la 3^{ème} ligne de métro desserve directement l'aéroport. Elle assurerait une desserte performante du secteur et contribuerait à la résolution des difficultés de circulation.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

Le projet du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole prévoit au niveau du parvis d'entrée, la nouvelle station de la ligne tramway qui sera prolongée ainsi qu'une station de bus (lignes urbaines) et une dépose minute (véhicules avec chauffeur, taxis...).

Il n'est pas envisagé de créer un parking relais sur ce site dédié principalement aux modes doux (piétons et cycles) et aux transports en commun. Le parking relais actuel sur la ligne T1 de la station Aéroconstellation est maintenu et continuera de favoriser l'intermodalité en offrant un stationnement aux automobilistes qui utiliseront le tramway ou le bus. 295 places gratuites sont mises à disposition tous les jours de 4h45 à 0h45, et jusqu'à 3h45 les vendredis et samedis. La navette entre l'aéroport et le nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions sera assurée par le service public à la fois en bus et en tramway,

mais également dans le cadre de l'organisation d'événements professionnels par des compagnies privées.

La durée du trajet en tramway depuis la nouvelle station du Parc jusqu'à Toulouse est estimée à 40 minutes environ. A l'horizon de la mise en service de la station du Parc, la ligne aura une fréquence régulière de 7 min 30, soit une capacité d'emport d'environ 1 672 voyageurs par sens et par heure. Cette fréquence, qui pourra notamment être augmentée selon les événements programmés dans l'équipement, bénéficiera aux fournisseurs, aux clients et aux employés des bureaux et des activités du futur pôle. De plus, Tisséo adaptera le service de ses lignes de bus pour proposer une offre capacitaire attractive.

La desserte de l'aéroport par la 3^{ème} ligne de métro est une option soumise au débat public organisée par la CNDP sur ce projet. Tisséo se prononcera prochainement sur le tracé définitif de cette nouvelle ligne de métro.

MODES DOUX

Le déplacement des cyclistes est une préoccupation qui est soulevée.

Un contributeur s'interroge sur la création d'une piste cyclable entre le nouveau Parc des Expositions et le chemin de l'Enseigure.

Une autre personne s'interroge sur la continuité de cette piste cyclable entre le chemin de l'Enseigure et la nouvelle station de tramway.

Une association d'Aussonne constate que la continuité de la piste cyclable de Cornebarrieu au nouveau Parc est assurée et regrette qu'il n'en soit pas de même depuis le centre d'Aussonne.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

Le projet du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole prévoit la création d'une piste cyclable depuis la mise en impasse du chemin de l'Enseigure jusqu'à la station de tramway.

Pour assurer cette continuité, des études restent encore à mener. Le tracé définitif n'est pas encore arrêté à l'Est du parvis mais sera réalisé dans le cadre de l'opération d'aménagement.

La continuité cyclable depuis le futur Parc jusqu'au centre d'Aussonne dépasse le périmètre du projet, cette demande ne peut donc être satisfaite dans ce cadre.

CHANTIER DU NOUVEAU PARC

Le chantier du nouveau Parc des Expositions a débuté fin 2016. Il est donc au cœur de l'actualité du territoire et a suscité des interrogations du public.

Plusieurs participants manifestent leur adhésion à l'implantation de ce nouvel équipement dans le secteur, soulignent l'ambition de ce projet et le rôle majeur qu'il tiendra dans la 4^{ème} ville de France, pour le département et la région. Son rayonnement, l'image qu'il renverra et l'utilité qu'il représente pour le monde économique sont également soulignés. La modification du paysage du Nord-Ouest de l'agglomération par le nouveau Parc est également évoquée.

Des participants évoquent les nuisances sonores générées par le chantier. Des précisions sont demandées sur la conception de la protection acoustique prévue au Sud des habitations du chemin de l'Enseigure et sur les délais de sa réalisation. Une personne dénonce le manque de prise en compte de la problématique des nuisances sonores du chantier et soulève celle de la pollution subie également par les riverains du Chemin de l'Enseigure. Elle déplore le manque de protections adéquates.

Une personne relate l'accident d'un camion sur le chemin de Papou à Seilh, qu'il pense appartenir au chantier du nouveau Parc, et qui a entraîné la fermeture de la circulation chemin de Papou et chemin de Bel Air toute la matinée du 1^{er} mars, créant des embouteillages sur la route de Grenade et le chemin de l'Enseigure.

Il rappelle l'inadaptabilité de ces chemins secondaires au passage des poids lourds du chantier et des entreprises présentes dans le secteur.

Un contributeur note la volonté de la collectivité à prendre en compte les remarques du public lors des précédentes étapes du projet du nouveau Parc. Il demande le maintien de ce dialogue avec tous les acteurs locaux et notamment les représentants associatifs et du tissu économique local pendant la phase de travaux.

Il est par ailleurs demandé le maintien de l'accès routier à la ZAC de Garossos pendant toute la durée du chantier. Une autre personne s'interroge sur les conditions de réalisation du prolongement du tramway sans coupure de la circulation.

Des membres d'une association d'Aussonne suggèrent la modification du raccordement du chemin d'Uliet à la RN 224. Alors que le plan général des travaux du nouveau Parc des Expositions prévoit le passage par un giratoire, dans le but de fluidifier le tourne à droite des véhicules venant du chemin d'Uliet et d'éviter leur blocage par les flux venant du Nord, ils demandent la création d'une nouvelle voie protégée pour assurer un écoulement continu et éviter le giratoire. La proposition est appuyée d'un plan. Il est demandé que cette proposition soit prise en compte dans le cadre du chantier.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

L'organisation du chantier a été conduite dans le souci de minimiser les impacts sur la circulation et sur les riverains. Ainsi, aucune voie de circulation ne sera coupée sans qu'une nouvelle voie ne soit ouverte à la circulation. De même, tous les travaux seront réalisés en maintenant la circulation routière. Des déviations seront aménagées pour permettre aux véhicules de poursuivre leur itinéraire.

La ZAC de Garossos sera donc toujours accessible aux automobilistes et les travaux de prolongement de la ligne de tramway seront découpés en séquences afin de maintenir la circulation.

Au fur-et-à-mesure du chantier, le public sera tenu informé des perturbations et une signalétique adaptée sera déployée. Le site Internet www.toulouse-euro-expo.com, dédié notamment au chantier, est mis à jour régulièrement et permet d'accéder à l'information à tout moment. Un médiateur est à la disposition du public et joignable au 06 28 59 67 29 afin de faciliter l'information et le dialogue avec les riverains et les usagers du site en travaux.

La gestion des nuisances sonores est une préoccupation majeure de la collectivité. Les travaux ont été organisés de manière à les minimiser pour les habitations riveraines. Les protections acoustiques prévues dans le cadre du projet seront réalisées. Tout est mis en œuvre pour les mettre en place le plus tôt possible en lien avec l'organisation des travaux. Un travail d'optimisation a été réalisé et une suite favorable peut être donnée à la demande de réalisation du merlon au Sud du chemin de l'Enseigne avant 2019. Il sera réalisé à l'été 2017, avant la mise en service du barreau Nord. Cet aménagement contribuera à un meilleur confort des riverains pendant le reste de la durée du chantier.

Un camion a malencontreusement été bloqué chemin de Papou le mercredi 1^{er} mars 2017. Il s'agit d'une erreur humaine de conduite. Toutes les entreprises du chantier ont été sensibilisées aux règles de sécurité. La collectivité veillera à renforcer la mobilisation de tous les acteurs du chantier pour éviter tout désagrément.

Dans la continuité des actions de concertation engagées depuis le début du projet, le suivi de toutes les demandes d'information et de rendez-vous est assuré par Europolia. Le dialogue instauré perdurera.

La proposition de l'association d'Aussonne de modifier l'accès du chemin d'Uliet à la RN 224 a été étudiée. Le flux venant du Nord et partant vers l'Ouest est très faible. Il ne sera pas un frein à l'insertion sur le giratoire, d'une grande capacité, depuis le chemin d'Uliet. De plus, les dispositions géométriques ne permettent pas la réalisation d'un « shunt » selon les guides de conception de voiries. Les longueurs de débranchement et d'insertion doivent être plus longues. Par ailleurs, elles ne peuvent déboucher sur le « Cédez-le-passage » du giratoire sur la RN 224. Par conséquent, il ne peut être donné suite à cette proposition.

EXPLOITATION DU NOUVEAU PARC

La mise en service du nouveau Parc des Expositions et le développement d'activités autour sont perçus comme une opportunité de création d'emplois par plusieurs contributeurs.

Un contributeur souligne la modularité et la complémentarité des fonctions du futur Parc des Expositions et Centre de Conventions mais évoque la concurrence des autres villes de France et la nécessité de veiller à bien l'exploiter pour attirer les grandes manifestations attendues et rendre la ville de Toulouse attractive.

Alors que certaines personnes valorisent le moteur économique que représente le futur Parc, d'autres craignent que les flux en lien avec l'équipement génèrent des nuisances le week-end en plus de celles qu'ils subissent déjà la semaine. Des habitants de Seilh s'inquiètent de l'impact de la circulation du nouveau Parc sur leur vie quotidienne notamment en raison de la saturation de la RD 2.

Un riverain s'inquiète des nuisances sonores des futures manifestations le week-end.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

Le futur Parc des Expositions sera exploité par GL Events, gestionnaire actuel du Parc situé sur l'île du Ramier et du Centre de Congrès Pierre Baudis. Cette gestion déléguée, pilotée par Toulouse Métropole, a pour objectif de mettre en avant la « destination Toulouse » pour les événements professionnels et le tourisme d'affaires.

Avec ce nouvel équipement, l'objectif est d'attirer les manifestations d'envergure qu'il manque à Toulouse. Tous les moyens seront déployés avec l'ensemble des acteurs du tourisme et de l'événementiel dans la métropole et dans la région pour en faire un lieu incontournable. Cette mobilisation est indispensable pour que Toulouse prenne la place qui lui revient sur ce marché concurrentiel. Le futur Parc plus fonctionnel, plus modulable, comprenant un Centre de Conventions et de Congrès de jauge suffisante (de 1 000 à 10 000 places complémentaires du Centre de Congrès Pierre Baudis limité à 800 places), et adapté aux besoins actuels et futurs permettra de relever ce défi.

Au-delà de l'image et de l'attractivité de la métropole et de la région, le nouveau Parc sera un véritable cœur économique qui

génèrera des retombées directes et indirectes pour le territoire. La création d'emplois liés à l'équipement ou aux activités qui seront créées autour, bénéficiera notamment à la population locale.

Les flux en lien avec le nouveau Parc des Expositions seront répartis entre les différents modes de transports et de manière séquencée en fonction des événements organisés. Pour les manifestations professionnelles de type congrès/conventions, qui représentent une vingtaine d'événements par an, la majeure partie des participants nationaux ou internationaux arrivent en avion. En complément de l'offre du tramway, une navette directe en bus pourra être assurée jusqu'au Parc. Pour les manifestations publiques et de loisirs, qui sont principalement organisées le week-end et qui représentent une cinquantaine d'événements par an, les visiteurs viennent majoritairement en voiture.

Cependant, les flux ne viennent pas uniquement du Nord mais surtout de l'Ouest et du Sud par la rocade toulousaine. Les infrastructures créées dans le cadre du projet permettent de desservir l'équipement conformément à l'étude de trafic menée. Par ailleurs, le prolongement de la ligne de tramway jusqu'au Parc contribuera à favoriser l'utilisation des transports en commun. Pour les grandes manifestations, le tramway pourra être cadencé de manière à assurer une desserte plus fréquente de l'équipement. De même, le bus représente une réelle alternative à la voiture dont la promotion devra également être assurée.

Le Parc a été conçu selon les principes de compacité et de modularité mais également dans le souci de limiter son impact sur les habitations riveraines. Ainsi, l'aire d'exposition extérieure n'est pas située du côté des habitations mais face à la RN 224. Le Hall d'expositions et le Centre de Conventions et de Congrès, conformes aux normes acoustiques et de sécurité, sont des équipements clos. Par conséquent, les manifestations organisées ne généreront pas de nuisances sonores pour les riverains.

AUTRES

D'autres sujets variés sont abordés par les participants. Des personnes font état de leurs difficultés à accéder à des documents sur le site Internet.

Un participant s'interroge sur le devenir du parc actuel sur l'île du Ramier.

Un contributeur qui habite Aussonne regrette d'avoir reçu dans sa boîte aux lettres une dizaine de flyers sur la concertation et déplore un gaspillage.

Plusieurs personnes proposent leurs services. Certaines offrent des hébergements (chambre d'hôtes ou des chambres à louer en airbnb) à proximité du site du nouveau Parc, sur les communes de Mondonville et d'Aussonne. Elles proposent d'accueillir les entreprises du chantier comme les futurs exposants ou visiteurs du futur équipement. D'autres offrent du conseil en gestion de chantier ou en concertation pour moderniser les outils.

Des propriétaires de parcelles situées majoritairement en dehors du périmètre de l'opération d'aménagement demandent une modification du zonage du Plan Local d'Urbanisme de « agricole » à « à urbaniser » pour que leurs terrains, situés sur la commune de Beauzelle, deviennent constructibles. Elles inscrivent leur démarche dans les ambitions de la collectivité de développer le secteur Nord-Ouest et soulignent la vocation économique du site.

Un autre propriétaire, d'une maison sur une parcelle agricole de la commune de Beauzelle, demande également la mise en constructibilité de sa zone pour réaliser une éventuelle extension pour laquelle il ne peut obtenir de permis aujourd'hui. Il évoque une révision du PLU dans cette zone au titre de la construction du nouveau Parc des Expositions.

Les réponses apportées par Toulouse Métropole

Dans un souci d'information, Europolia a vérifié le bon état de fonctionnement du site Internet, l'ensemble des documents étaient bien accessibles et les personnes ont été renseignées.

Le site de l'actuel Parc des Expositions a pour vocation à être reconfiguré dans le cadre du projet Grand Parc Garonne, à vocation essentiellement d'espaces verts et de loisirs.

8 000 flyers ont été distribués auprès des entreprises, des commerces, des équipements et lieux publics et des riverains du secteur Nord-Ouest. Le boitage permet d'informer au plus près le public des modalités de la concertation afin qu'il participe et contribue au projet. La société de distribution devait déposer plusieurs flyers dans les différents lieux publics et économiques mais un seul flyer dans les boîtes aux lettres des riverains. Le prestataire de distribution avait été sensibilisé à la lutte contre le gaspillage. La collectivité veillera à ce que les consignes soient mieux respectées.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes de prestations de conseil, le chantier étant déjà organisé et la concertation terminée. Concernant les offres d'hébergement, les propriétaires peuvent prendre attache de leurs mairies et des acteurs du tourisme pour se faire référencer.

La première demande de modification du PLU concerne des parcelles propriétés de plusieurs membres d'une même famille et totalisent 121 783 m² situées hors périmètre du projet, essentiellement grevées par l'emplacement réservé au titre de la RD 902 pour permettre son futur prolongement vers le Nord. Seule une parcelle de 5 433 m² se situe dans la zone 9 dont la vocation de développement est à long terme dans la mesure où aucune étude n'a été engagée comme précisé précédemment. De ce fait, la collectivité ne peut accéder à cette demande qui dépasse le cadre de l'opération d'aménagement et nécessite une procédure d'urbanisme spécifique.

Il en est de même pour la seconde demande qui concerne également une parcelle située dans la zone 9. Aucune modification du PLU n'est prévue à ce stade sur cette zone qui n'a pas été étudiée. Le Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole – Communes d'Aussonne et de Beauzelle a été modifié suite à la déclaration d'utilité publique du nouveau Parc des Expositions. Le développement d'activités autour, à court et moyen termes sur les zones 1 à 8, ne nécessite pas de procédure de nouvelle modification du PLU. Le règlement d'urbanisme en vigueur est compatible avec le pôle économique.

4. Les enseignements

Le projet de développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole est favorablement accueilli. La nécessité d'offrir des services aux futurs visiteurs et exposants du Parc mais également aux riverains n'est pas remise en cause.

Les hypothèses de programmation, dans le cadre de l'opération d'aménagement envisagée, suscitent une adhésion. Les typologies d'activités proposées exclusivement économiques sont considérées comme attractives pour les communes du secteur et la création d'emplois est soulignée.

Des porteurs de projets locaux, nationaux et internationaux ont d'ores-et-déjà manifesté leur intérêt pour s'implanter dans le futur pôle économique.

La concertation a également permis de mettre à nouveau en lumière l'attente du public en matière d'amélioration du système routier à l'échelle de l'ensemble du secteur Nord-Ouest.

Les demandes formulées dépassent le cadre de l'opération d'aménagement et font notamment appel à d'autres maîtres d'ouvrage. La poursuite du prolongement de la RD 902 et la création d'un nouveau franchissement sur la Garonne sont évoquées par de nombreux contributeurs.

La création de voiries secondaires envisagées dans le pôle économique, et de nouvelles voiries prévues pour assurer la desserte du futur Parc et des zones environnantes, est appréciée. Le renforcement du réseau viaire primaire est demandé par des riverains pour palier à la saturation automobile en heures de pointe.

La complémentarité des transports en commun est évoquée à plusieurs reprises. Le tramway, prolongé dans le cadre du nouveau Parc des Expositions, est une réponse à l'amélioration des mobilités qui bénéficiera au pôle économique.

Les modes doux font également partie des préoccupations des participants avec le souci de la continuité des pistes cyclables dans le secteur.

Le chantier du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions fait également partie des préoccupations du public. Il est attendu le maintien de la circulation pendant les travaux et une gestion des nuisances notamment sonores. L'exploitation proprement dite du futur Parc génère les mêmes inquiétudes relatives à la gestion du trafic des visiteurs et des exposants et aux nuisances sonores des manifestations.

Par ailleurs, d'autres sujets annexes sont apparus lors de la concertation avec notamment des offres de services et des demandes de constructibilité de terrains en dehors du périmètre de l'opération d'aménagement et dans une zone de développement à long terme.

Les suites à donner à la concertation

Une fois le bilan de la concertation préalable approuvé par le Conseil de la Métropole, les études se poursuivront sur le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions pour finaliser l'opération d'aménagement en tenant compte des observations de la concertation.

Dans la continuité du dialogue instauré, Europolia assurera le lien avec tous les acteurs du territoire et les riverains pour continuer à les informer et à échanger sur les futures étapes du projet.

Enfin, le développement à long terme fera ultérieurement l'objet d'une autre procédure de concertation spécifique.

5. Les annexes

[Annexe 1]

**Délibération du Conseil de la Métropole en date du 15 décembre 2016
« Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions
et Centre de Conventions de Toulouse Métropole :
Ouverture de la concertation préalable »**



Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016

Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°DEL-16-1068

Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole : Ouverture de la concertation préalable

L'an deux mille seize le jeudi quinze décembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse.

Participants

| | |
|------------------------|------------------|
| Afférents au Conseil : | 134 |
| Présents : | 101 |
| Procurations : | 29 |
| Date de convocation : | 09 décembre 2016 |

Présents

| | |
|-------------------|--|
| Aucamville | Mme Roseline ARMENGAUD |
| Aussonne | Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ |
| Balma | M. Vincent TERRAIL-NOVES |
| Beaupuy | M. Maurice GRENIER |
| Blagnac | M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ |
| Brax | M. François LEPINEUX |
| Castelginest | M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE |
| Colomiers | M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET |
| Cornebarrieu | Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL |
| Cugnaux | M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE |
| Drémil-Lafage | Mme Ida RUSSO |
| Fenouillet | M. Gilles BROQUERE |
| Flourens | Mme Corinne VIGNON ESTEBAN |
| Gagnac | M. Michel SIMON |
| Gratentour | M. Patrick DELPECH |
| Launaguet | Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE |
| Lepinasse | M. Bernard SANCE |
| L'Union | Mme Nadine MAURIN, Mme Nathalie SIMON-LABRIC |
| Mondouzil | M. Robert MEDINA |
| Mons | Mme Véronique DOITTAU |
| Pibrac | Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES |
| Quint-Fonsegrives | M. Bernard SOLERA |
| Saint-Jean | M. Michel FRANCES |
| Saint-Orens | Mme Dominique FAURE |
| Seilh | M. Guy LOZANO |
| Toulouse | Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU. |

Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016

Délibération n° DEL-16-1068

| | |
|---------------|--|
| | Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHÉFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND |
| Tournefeuille | Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Jacques TOMASI |

Conseillers ayant donné pouvoir

| | Pouvoir à |
|---|---------------------------|
| Mme Brigitte CALVET | Jacques TOMASI |
| M. Gérard ANDRE | Aline FOLTRAN |
| Mme Sophie LAMANT | Patrick BEISSEL |
| M. Patrice RODRIGUES | Lysiane MAUREL |
| M. Bernard LOUMAGNE | Daniel DEL COL |
| M. Philippe PLANTADE | Romuald PAGNUCCO |
| M. Damien LABORDE | Pascale LABORDE |
| Mme Josiane MOURGUE | Élisabeth MAALEM |
| M. Arnaud SIMION | Karine TRAVAIL-MICHELET |
| M. Marc PERE | François LEPINEUX |
| M. Edmond DESCLAUX | Joseph CARLES |
| M. Jacques SEBI | Danielle PÉREZ |
| M. Jacques DIFFIS | Corinne VIGNON ESTEBAN |
| M. Raymond-Roger STRAMARE | Ida RUSSO |
| Mme Marie-Dominique VEZIAN | Michel FRANCES |
| M. Thierry FOURCASSIER | Anne BORRIELLO |
| M. Marc DEL BORRELLO | Henri DE LAGOUTINE |
| M. Christophe ALVES | Laurence KATZENMAYER |
| M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE | Pierre LACAZE |
| Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES | Daniel ROUGE |
| Mme Hélène COSTES-DANDURAND | Françoise RONCATO |
| Mme Vincentella DE COMARMOND | Isabelle HARDY |
| M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE | Emilion ESNAULT |
| Mme Marie DEQUE | Francis GRASS |
| Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD | Bernard SOLERA |
| Mme Dorothée NAON | Charlotte BOUDARD PIERRON |
| Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE | Franck BIASOTTO |
| Mme Martine BERGES | Mireille ABBAL |
| M. Dominique COQUART | Michel ROUGE |

Conseillers excusés

| | |
|---------------|-------------------|
| Balma | M. Laurent MERIC |
| Fonbeauzard | M. Robert GRIMAUD |
| Toulouse | M. Joël CARREIRAS |
| Tournefeuille | M. Claude RAYNAL |

Délibération n° DEL-16-1068

Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole : Ouverture de la concertation préalable

Exposé

En 2007, la Communauté d'agglomération de Toulouse prenait la décision de réaliser un nouveau Parc des Expositions au Nord-Ouest de l'agglomération toulousaine, principalement sur les communes d'Aussonne et de Beauzelle.

Le nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole a été déclaré d'utilité publique par la Préfecture de la Haute-Garonne le 19 juin 2014, et sa réalisation a été lancée en décembre 2015 avec le soutien du Département de la Haute-Garonne, de la Région Occitanie - Pyrénées Méditerranée et du Syndicat Mixte des Transports en Commun – Tisséo.

Cet équipement, nécessaire au rayonnement économique de la métropole et de la région, permettra de répondre à la fois aux besoins des entreprises pour les événements professionnels (congrès, conventions, ...) et à la demande en matière de salons et expositions grand public. Il s'inscrit à la fois dans la stratégie de développement économique de Toulouse Métropole et dans les orientations retenues, au titre des différents documents d'urbanisme, pour l'aménagement du secteur Nord-Ouest de l'agglomération toulousaine.

Du Parc des Expositions & Centre de Conventions à un nouveau Pôle économique

Cet équipement appuie la stratégie de développement touristique et économique du territoire. Par effet d'entraînement, il engendrera la création de nouvelles offres de services directes ou indirectes, impliquant des emplois de qualifications variées : hôtellerie, restauration, services aux congressistes, prestations de communication, de montage de stands... Le nombre annuel de visiteurs est estimé à 1 million.

Pour préparer et accueillir le développement de ces activités, Toulouse Métropole a engagé dès 2015 une réflexion sur les potentialités d'aménagement autour du futur équipement. L'objectif est d'organiser et d'optimiser ces retombées en constituant un nouveau Pôle économique, constitué d'activités et de bureaux, en grande partie dédié aux secteurs du tourisme et du tourisme d'affaires.

Ces développements à vocation économique s'inscrivent dans le périmètre de projet de l'équipement, sur des terrains propriété de Toulouse Métropole qui jouxtent les bâtiments et voiries créées pour le Parc des Expositions & Centre de Conventions. Il s'agit d'une emprise foncière de 23 ha environ, comprise dans les 100 ha du projet, qui se trouve desservie par les infrastructures primaires créées pour le Parc des Expositions & Centre de Conventions (voiries d'accès structurantes, réseaux divers).

Cette emprise a été intégrée à la plupart des études préalables conduites pour la réalisation du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions (évaluation environnementale, archéologie préventive, mise en compatibilité des PLU d'Aussonne et Beauzelle, etc...). Les impacts liés à l'aménagement de ce secteur ont été pour leur grande majorité pris en considération dans les dossiers soumis à l'enquête publique et intégrés à la Déclaration d'Utilité Publique prise le 19 juin 2014. Toutefois, dans le cadre de l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 sur l'évaluation des plans, programmes et projets, ces développements connexes au Parc des Expositions & Centre de Conventions feront l'objet de compléments d'études spécifiques pour les volets trafic routier, acoustique, air et santé, qui compléteront l'évaluation environnementale du projet déjà réalisée en 2013.

Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016

Délibération n°DEL-16-1068

Par ailleurs, l'opération d'aménagement autour du Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole ainsi envisagée, au sens de l'article L. 103-1 du Code de l'Urbanisme, s'inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En effet, l'une des orientations fondamentales du SCoT vise à proposer une offre dédiée sur les polarités économiques hiérarchisées du territoire. Ainsi, 5 portes métropolitaines sont identifiées dont la « Porte internationale » dans le secteur Nord-Ouest, pour laquelle le SCoT recommande d'une part un renforcement du pôle aéronautique autour de l'aéroport international Toulouse-Blagnac et, d'autre part, une diversification des compétences d'accueil économique et de tourisme industriel. L'implantation d'activités connexes au Parc des Expositions & Centre de Conventions trouve donc sa place dans cette logique de développement.

En outre l'articulation de ce projet d'aménagement autour du Parc des Expositions & Centre de Conventions avec les autres secteurs proches (secteur de Garossos et secteur de l'Enseigne à Beauzelle) sera également étudiée afin de préparer et d'accompagner les mutations ultérieures dans une logique de fonctionnement d'ensemble.

Ainsi, la première phase d'aménagement à court et moyen termes sur les 23 ha autour du Parc des Expositions & Centre de Conventions, pourra ainsi donner suite à une deuxième phase d'aménagement à plus long terme, sur les secteurs de Garossos et de l'Enseigne à Beauzelle.

L'ensemble des études déjà réalisées permet donc aujourd'hui d'engager une concertation préalable sur l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole, au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme. A l'issue de cette étape de concertation, le Conseil de Métropole sera appelé à examiner l'ensemble des observations émises et à en faire le bilan.

Objectifs et modalités de la concertation

En application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable sera organisée et conduite par Europolia, la Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, au nom et pour le compte de Toulouse Métropole.

La concertation sera menée du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017.

Elle doit associer, pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, les entreprises et les autres personnes concernées.

Cette concertation, qui porte sur le périmètre annexé, sera menée sur les communes concernées directement par l'opération d'aménagement (Aussonne et Beauzelle) ainsi que Toulouse.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Présenter les enjeux de l'opération d'aménagement et des développements économiques connexes au nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole ;
- Présenter les intentions d'aménagement de l'opération aux habitants, usagers, associations locales, entreprises, collectivités et toutes autres personnes concernées ;
- Informer les personnes concernées afin qu'elles puissent participer, leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions, répondre aux interrogations exprimées, enrichir, adapter et faire évoluer le projet.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Information du public par publication dans la presse et affichage ;
- Mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie d'Aussonne et à la Mairie de Beauzelle, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations ;
- Organisation d'une réunion publique le mercredi 1er février 2017 à 19h, Salle des fêtes, rue du Riou à Beauzelle ;

Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016

Délibération n°DEL-16-1068

- Actualisation du site Internet dédié au nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole intégrant le dépôt d'observations numériques (participation par voie électronique prévue par l'ordonnance 2016-1058) ;
- Déploiement d'expositions ;
- Tout autre moyen jugé utile par Monsieur le Président de Toulouse Métropole (outils numériques, rencontres avec les acteurs locaux...)

A l'issue de la concertation sur l'opération d'aménagement, un bilan sera dressé et fera l'objet d'une délibération en Conseil de Métropole.

Décision

Le Conseil de la Métropole,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du 17 novembre 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de la Métropole,

Décide :

Article 1

D'approuver, en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation préalable sur l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole. Cette concertation fera l'objet d'un bilan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable sur l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

Résultat du vote :

| | |
|---------------------------|-----|
| Pour | 130 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Non participation au vote | 0 |

Publiée par affichage le 22 DEC 2016

Reçue à la Préfecture le 22 DEC 2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Les annexes

[Annexe 2]
Les retombées médias

Jeu 26 Janvier 2017, 12:43

Bonjour oppidea

Mon compte

Se déconnecter



la lettre **M**.fr
L'INFO ÉCO EN OCCITANIE

Le « QUI FAIT QUOI » 2017 est paru !

la référence des décideurs d'Occitanie en ligne



QUI SOMMES-NOUS CONTACT BOUTIQUE S'ABONNER

FIL INFOS

ANNUAIRE

LA LETTRE M | LES MAG M | LES ÉVÉNEMENTS M | L'AGENDA M | MOUVEMENTS DE SOCIÉTÉ

Rechercher



Fil infos

HAUTE-GARONNE | Développement économique | 25/01/2017

Pex : lancement de la concertation relative au futur pôle économique



Les travaux de construction du futur parc des expositions de Toulouse ont débuté le 3/10. Investissement : 311 M€ (© DR)

Europolia, la SPLA en charge de l'aménagement du Pex (parc des expositions et centre de conventions) de Toulouse Métropole, organise, du 1/2 au 7/3, la concertation relative au développement d'activités économiques autour de ce futur équipement. Une réunion publique est programmée le 1/2 à Beauzelle (17h à la salle des fêtes). D'une surface de 23 ha, ce nouveau pôle sera dédié, notamment, au tourisme d'affaires et « à l'implantation d'activités économiques s'inscrivant dans la poursuite du développement de la métropole : locaux d'activités, restaurants, bureaux, hôtels », précise Europolia.

Implanté au nord-ouest de la métropole toulousaine (communes d'Aussonne et Beauzelle), à proximité de l'aéroport Toulouse Blagnac, le Pex s'étendra sur 70.000 m². Coût global de l'investissement : 311 M€. Le chantier a débuté le 3/10, précise Europolia à *La Lettre M*. La mise en service du Pex est programmée fin 2020. Architectes : Rem Koolhaas, associé à Puig-Pujol Architectes et Taillandier Architectes.

> À lire également : Pex de Toulouse : entre 800 et 1.000 chambres d'hôtel seront construites (Europolia)

David Danielzik / danielzik@lalettrem.net

Abonnez-vous au pack Lettre M



Les dernières actualités

25/01/2017

La Direction départementale des finances publiques du Gard va déménager pour faire des économies

25/01/2017

La librairie Sauramps en passe d'être reprise par L'Armitière

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

La Direction départementale des finances publiques du Gard va déménager pour faire des économies 25/01/2017

La librairie Sauramps en passe d'être reprise par L'Armitière 25/01/2017

Le CD 31 vote un budget de 1,5 Md€ pour 2017 25/01/2017

82 % des adhérents d'Eurobiomed devraient recruter en 2017 25/01/2017

Repar'Stores vise les 25 M€ de CA en 2017 25/01/2017

Publié

LOCATION DE CAMIONS

Chaptal Location

04 67 42 50 42

Route de Sète
34434 Saint-Jean-de-Vedas

www.chaptal-location.com

MOTS CLÉS

A2 accordent accidents
accompagnement achal actuals ACM
acquarion acquarioris action
actonense Actipac activité
activité industrielle activité marchanda
adhérents adolécents
Adryenne laboratoire Adres
aéromatique aéroport
aéroport Toulouse Blagnac
Adriac Blagnac villema international
APPA

27 janvier 2017

Le Flash M² :
l'info au quotidien

Lettre M2 février

**La reconversion des prisons
du 19^{ème} siècle**

FLASH M²

Ferrier : 12 000 m², Technopôle Savoie / Chambéry pour centre d'ingénierie hydraulique EDF



Une foncière privée a acquis auprès de la SC Etincelle, en Vefa, un immeuble de bureaux de 12 000 m² sur le Technopôle Savoie Technolac, près de Chambéry. Promoteur : Ferrier Associés qui a été sélectionné par EDF (appel d'offre). L'immeuble sera loué à EDF en bail ferme

de neuf ans (centre d'ingénierie hydraulique). Livraison : mai 2018.

Investissement : **25,4 M€ TTC** (co-investissement entre la foncière privée et la Caisse des dépôts). Conseil : Sorovim, mandat de vente (Ferrier).

Foncière SGV : 1 800 m², La Part-Dieu à 2,830 M€

La Foncière SGV a acquis 1 800 m² de bureaux loués à La Part-Dieu / Lyon au sein de l'immeuble Galaxie, 75-89 rue de la Villette.

Locataires : Transdev et la Compagnie de formation (groupe Pigier).

Prix : **2,830 M€ acte en mains**. Conseil : Omnium 1947.

Toulouse : un pôle économique autour du Parc des Expositions

Europolia qui réalise le futur Parc des expositions et centre de conventions de Toulouse étudie l'aménagement d'un pôle économique de 23 ha autour Parc des expositions.

Cible : tourisme d'affaires, bureaux, hôtels, locaux d'activités, restaurants...

AEW / Natixis AM : levée de 400 M€

Après un premier closing en 2016 pour un montant de 162 M€, le Fonds SELF II, destiné exclusivement aux professionnels, finalise un deuxième closing auprès d'investisseurs français et internationaux, le dotant de plus de **400 M€** de capitaux à investir. AEW et Natixis AM vont renforcer l'équipe dédiée à la gestion de dette immobilière codirigée par **Arnaud Heck** chez Natixis AM et **Cyril Hoyaux** chez AEW.

Lettre M² - 27, rue de Lisbonne 75008 PARIS - Tel. : 01 49 53 91 08

Article paru dans la newsletter Flash M2 le vendredi 27 janvier 2017

Toulouse
NEWS.fr

L'infomédiaire Toulousain
L'intermédiaire entre l'information et vous !

AnnuaireAvocats.fr

MARDI 31 JANVIER 2017

Le site leader des avocats

ARCHIVES TOULOUSE

TOULOUSE

GRAND TOULOUSE

CETTE SEMAINE

SPORTS

AGENDA CULTUREL

RÉGION

Le futur Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole

Publié le 31-01-2017 09:56:47 par www.youtaba.com

Le futur Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole



AUTOUR DU NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS,

Le Parc des Expositions - Centre de conventions se dessine et avec lui un véritable pôle économique et d'attractivité pour la métropole au Nord-Ouest de l'agglomération, sur les communes d'Aussonne et de Beauzelle, en 2020. La concertation sur le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole a lieu du mardi 31 janvier au mardi 7 mars 2017. Réunion publique le 1er février à Beauzelle. Un Parc de grande envergure Suite à un concours de maîtrise d'œuvre international organisé en 2010, l'agence Office for Metropolitan Architecture de l'architecte néerlandais Rem Koolhaas a été retenue pour la conception et l'aménagement du nouveau Parc des expositions. Son organisation générale a été pensée pour accueillir foires, salons, mais aussi conventions, grands congrès (de 3 000 à 12 000 personnes) et d'importants événements culturels et sportifs. L'équipement pourra accueillir plusieurs événements simultanément. Le Parc comporte également une surface d'exposition extérieure (44 000 m²) dimensionnée pour accueillir tout type de salons et ouverte sur les espaces naturels environnants.
<http://www.toulouse-metropole.fr/projets/parc-des-expositions> [Vidéo réalisée par Toulouse Métropole, @Toulouse Métropole, www.toulouse-metropole.fr]

Voir le vidéo sur www.youtube.com

PUBLICITÉ

spartoo

LIVRAISON GRATUITE

Oh my soldes!

-60%

J'en profite

DERNIERS ARTICLES

Le futur Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole

Toulouse prend la Communauté des Villes Actives

Vincent Aguirre : «Nous allons vers une charnière 4.0 !»

Vidéo. Blocage à un passage à niveau, un camion perturbe la circulation des trains à Toulouse

Météo Toulouse. soleil, vent et 14 degrés mardi après midi

Héros, Soud... le rétroéclairage pour ambition

Volé, ça nous fait du bien

Article paru sur <http://www.toulousenews.fr/article.Le-futur-Parc-des-Expositions-Centre-de-Conventions-de-Toulouse-Metropole.186340.tlse> le mardi 31 janvier 2017

NOUVEAUX MÉDIAS
TOULEMPOI TOULÉCO GREEN TOULÉCO TV TOULÉCO TARN
SE CONNECTER





Le premier quotidien de l'économie toulousaine

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS

- Guide du financement des entreprises en Occitanie
- Touleco le Mag, automne 2016
- Touleco Tendances & Lifestyle
- Toulemploi - Les Meilleures Formations en Occitanie

EN CONTINU

- Flux RSS
- Twitter
- Application mobile
- Les newsletters

LES SERVICES PRO

- Service photo
- Service vidéo
- Animations & conférences
- Midi CAC

TOULÉCO BOUTIQUE

ABONNEZ-VOUS !!

ACCUEIL
ÉCO
EN IMAGES
RENCONTRES
ACTEURS
APRÈS LE TRAVAIL
SPÉCIAL ÉLECTIONS CCI
CERCLE DES EXPERTS
CYBERSÉCURITÉ

À LA UNE
LE DOSSIER
ENTREPRISES À SUIVRE
IDÉES NEUVES
ECOMMERCE
AGENDA
BAROMÈTRE
EN BREF
TFC BUSINESS
FUTURAPOLIS

ÉCO > AGENDA

Publié le mercredi 1er février 2017 à 20h42min par [La Rédaction](#)

Du 31 janvier au 7 mars - Concertation pour la création d'une zone économique autour du Pex de Toulouse

Imprimer Envoyer

Partager

Commenter

SUR LE MÊME SUJET

En Occitanie, les professionnels des travaux publics entrevoient le bout du tunnel

Malet retenu pour le chantier du parc des expositions de Toulouse

Stéphane Cazalou : un rugbyman au pays du ballon rond

Première édition des trophées Orquasi

Bati Vigie signe quatre nouveaux contrats

Tous les articles « TRAVAUX PUBLICS »

DU MÊME AUTEUR

Le directeur de la Banque de France fait le point sur les perspectives en Occitanie

Toulouse. Rives Discostanzo cède une partie de son territoire à Bati

Jusqu'au 7 mars 2017 se déroule la concertation pour développer les activités économiques autour du futur parc des expositions et centre de conventions (Pex) qui est actuellement en chantier sur la commune de Beauzelle.

En effet Toulouse Métropole a décidé d'engager une réflexion pour la création d'un nouveau pôle économique autour du parc sur une surface de vingt-trois hectares, dédié notamment au tourisme d'affaires et à l'implantation d'activités économiques (locaux d'activités, bureaux, hôtels, restaurants, etc.). Ce nouveau pôle sera desservi par la route, (certaines voies seront construites spécialement pour le Pex), ainsi que par le tramway.

Plus d'infos sur www.toulouse-euroexpo.com

Répondre à cet article

FIL ÉCO AGENDA EMPLOIFORMATION

Jeudi 9 février - Le directeur de la Banque de France fait le point sur les perspectives en Occitanie - 18h11

Quels sont les profils recrutés par We are aerospace en Occitanie ? - 18h01

« Le cluster Robotics Place fonctionne comme un guichet unique pour mieux adresser le marché » - 17h06

L'IAE Montpellier propose un nouveau diplôme... numérique mais pas virtuel ! - 15h32

300.000 - 15h04

Tous les articles « Fil Eco »

Recherche sur le site OK

S'abonner à la Matinale de Touleco

Adresse email :

Je m'abonne

TOULÉCO BOUTIQUE

Guide : comment financer sa boîte ?



Article paru sur <http://www.touleco.fr/Concertation-pour-la-creation-d-une-zone-economique-autour-du,21074> le mercredi 1^{er} février 2017

LES ANNEXES # 45

vo
Billetterie
Concerts, spectacles, loisirs et animations
Retrouvez toutes vos sorties sur **ToulouScope**

LE BASCALA

PIERRE CROCE - Humour
Retrouvez ce youtubeur dans le premier spectacle réalisé avec un powerpoint!
Vendredi 3 février 2017 à 21 h/Tarifs : 24 et 30€
PEPPA PIG - Jeune public
Les célèbres personnages du dessin animé se retrouvent dans une aventure en chansons, en danses, en jeux et bien sûr pleine de flâques boueuses!
Samedi 25 février 2017 à 14h30 & 17h30/Tarifs : 30€ et 36€
Infos billetterie : www.le-bascal.com / 05.61.82.64.37
Fnac, Carrefour, Leclerc, Cultura

SALLE NOUGARO

Mercredi 22 février : Blick Bassy (19€/17€).
Vendredi 24 février : Oum (19€/17€).
Judi 2 mars : Trio Chemirani (19€/17€).
Mardi 7 mars : Terez Montcalm (24€/22€).
Judi 9 mars : Alex Beaupain (21€/19€).
Mardi 14 mars : Franck Woeste (21€/19€).
Vendredredi 17 mars : Maligne (14€/10€).
Vendredi 24 mars : Délinquante (14€/10€).
Du jeudi 30 au samedi 1er avril : Tartine Reverdy (10€/6€).
Informations et réservations : www.sallenougaro.com
05 61 93 79 40
Salle Nougaro 20 chemin de Garric 31200 Toulouse

3T CAFÉ THÉÂTRE

Les 3T occupe cette année encore la place de premier café-théâtre de France.
Retrouvez ses velours rouges, son ambiance cosy, ses ardoises de tapas et sa programmation exceptionnelle renforcée pour les vacances de février avec :

- **Sans Filre** : Quelle soirée de rire avec cette pièce, du grand Laurent Baffie!
- **Le Tour du Monde en 80 jours** : Un succès qui ne faiblit pas pour ce spectacle qui enchante et réunit toutes les générations.
- **Thé à la menthe ou t'es citron** : Une comédie triomphale, incontournable qui revient... Molière du meilleur spectacle comique, un spectacle tout public.
- **Les Bonobos** : Les Bonobos enflamment les 3T représentation après représentation.
- **Une semaine pas plus** : L'une des meilleures comédies. « D'une drôlerie irrésistible » Télérama.
- **Toulousain !** : Deuxième saison pour ce spectacle événement, véritable hymne à la Ville rose.
- **Les Monologues du vagin** : Onzième anniversaire pour un succès qui ne se dément pas.
- **Pourquoi pas nous ?** : Elles sont belles, drôles et ont des voix à couper le souffle, c'est un triomphe !
- **Un crime Farpaît** : Une comédie policière entièrement improvisée et interactive avec le public!
- **A'm'en donné** : Vous l'avez adoré dans «Toulousain», Pat Borg est juste génial dans A'm'en donné, l'enthousiasme les saillies!

Spectacles en février : les mardis, mercredis, jeudis à 20 h, les vendredis et samedis à 19 h et 21 h, les dimanches à 16 h 30.
Réservation sur www.3tcafe theatre.com et par tél. au 05.61.63.00.74.
Les 3T - 40, rue Gabriel-Péri, 31000 Toulouse.

Pour paraître dans cette rubrique
CONTACT RUBRIQUE
0 820 821 822

chantier

L'empreinte titanessque du parc des expos se dessine



En ce moment, une cinquantaine d'engins, 45 semi-remorques et près de 100 chauffeurs et ouvriers préparent le terrain pour la construction des premiers bâtiments, prévue au printemps. / Michel Labonne

repères

225

MILLIONS D'EUROS > Pour les travaux. Le budget fluctue, mais le montant total du projet est à ce jour évalué à 311 millions d'euros, dont 225 millions pour les travaux.

RÉUNION PUBLIQUE

Le projet prévoit aussi l'implantation d'activités économiques aux abords du site du PEX. Une grande concertation sur le développement de ces activités a débuté hier et se poursuivra jusqu'au 7 mars. Les habitants et acteurs locaux sont invités à y participer. Une première réunion se tient ce mercredi 1er février à la salle des fêtes de Beauzelle à 19 heures.

Les travaux de terrassement ont été lancés début décembre sur le site du futur Parc des expositions. Si les conditions climatiques sont clémentes, la construction des bâtiments devrait commencer au printemps.

est aussi chargé de la réalisation des 5 ronds-points et 4,2 km de voies, dont 2,5 km en 2x2 voies, qui desserviront le site, mais aussi des bassins de rétention d'eau ou encore de l'allongement de 700 mètres de la ligne de tram (hors rails).

« Si la météo reste clémente, la construction des bâtiments débutera en avril »

À la manœuvre sur ce premier lot du chantier, un groupement de quatre sociétés mené par Malet, spécialisée dans les infrastructures routières, avec Eurovia, Guintoli et Razel Bec Fayat. Leur mission : préparer la plateforme de 200 000 m² sur laquelle d'autres entreprises entameront dès avril prochain la construction des futurs bâtiments. Le groupement

dans les temps fin mars pour le début de la construction en avril. Si les précipitations ne s'en mêlent pas... », précise Gaëtan Dejean, directeur de chantier pour ce premier lot. Le contournement nord du projet devrait lui être livré en fin d'année.

Projet XXL

Supervisé par Toulouse métropole, le futur « PEX », devrait accueillir dès l'automne 2020 près d'un million de visiteurs par an dans un centre de conventions d'environ 15 000 m², des halls d'exposition de 40 000 m² et des espaces d'exposition extérieurs de 25 000 m². Il devrait ainsi se placer dans le top 3 des plus grands parcs des expositions de France (hors Paris) et dans le top 50 mondial.

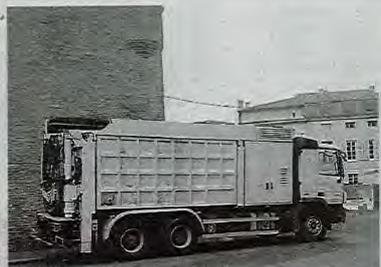
Julie Guérineau

Toutes les informations sur le projet : www.toulouse-euro-expo.com

patrimoine

Saint-Sernin : un camion aspirateur sème le doute

TOULOUSE / Le collectif de sauvegarde de Saint-Sernin s'est ému hier de la présence, lundi et mardi, d'un « camion aspirateur » de gravats au bout de la rue Saint-Bernard sur le chantier de rénovation en cours de la place historique. « Ce camion aspirateur enlève les gravats sans aucun contrôle du service archéologique de Toulouse, contrairement à ce qui avait été affirmé par la mairie de Toulouse », indique le collectif, qui a adressé un courrier en urgence à Julie Escudier, maire du quartier, et à Annette Laigneau, en charge du patrimoine, avec copie au maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc. « Vous nous avez affirmé que toutes les précautions seraient prises afin de préserver les vestiges existants sous les revêtements actuels », peut-on lire dans cette missive. « Vous nous avez garanti la présence sur site d'archéologues susceptibles de « réagir » à tout man-



Le camion qui inquiète le collectif de sauvegarde. / Photo DR.

quement des instructions données afin que la moindre découverte puisse faire l'objet de la protection et/ou du traitement adéquat. Or nous constatons [...] une tranchée profonde, dont tous les gravats, toutes les terres, archéologiques bien sûr, sont aspirés par un énorme tube dans un camion bien clos. Donc, s'il y a quelque vestige ou objet inté-

ressant, tout s'en va incognito. [...] Nos craintes d'un labourage et d'un mitage du site, sont malheureusement justifiées ». Annette Laigneau dément les affirmations du collectif. L'élue assure que le chantier est sous la surveillance du service d'archéologie de la métropole et que les gravats enlevés ne présentent aucun intérêt patrimonial ou archéologique. Ph. E.

en bref

NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE > L'internationalisme en question.

Le Nouveau parti anticapitaliste (NPA) organise ce soir, mercredi 1er février, une réunion publique sur son programme internationaliste en présence de Ghayath Naïsse, un militant anticapitaliste syrien. rendez-vous à 20 heures à la salle de la maison de citoyenneté Nord, 7 rue Gelibert.

LES QUARTIERS DANS LES MÉDIAS > Repas débat.

Quelques semaines après la diffusion du documentaire « Quartier Impopulaire » sur France 2, l'association T07 organise ce jeudi 2 février à 11 h 50 un repas débat autour de l'image véhiculée par les médias sur les quartiers dits sensibles. Adresse : 4 bis, chemin de Cambert, station de métro Reynerie. Tél. : 05 61 40 97 05. Email : repasdebats@t07.org.

MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE > Concours.

Les inscriptions au concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » (COET-MOF), sont ouvertes et les candidats ont jusqu'au 30 mars 2017 pour s'inscrire.

BEAUZELLE

Concertation sur le développement d'activités économiques autour du PEX

Une réunion de concertation sur le développement d'activités autour du PEX (Parc des expositions), coté Aussonne et coté Beauzelle, s'est tenue ce dernier mercredi dans la salle de Garossos devant un nombreux public, et les municipalités des 2 villes concernées, représentées par leurs 1^{ers} adjoints MM. Sanchez et Bayonne.

Anne Fraysse a détaillé avec des vues projetées : l'avancement du chantier qui s'étalera jusqu'en 2020 et emploiera plus de 500 personnes.

Elle est ensuite venue sur le sujet de la concertation ; à savoir quelles activités précises pourront s'installer autour du parvis et du parc (hôtellerie, restauration, maintenance, petits commerces divers, pas de grande surface commerciale).

La concertation publique est ouverte jusqu'au 7 mars. Dossier consultable aux mairies d'Aussonne et de Beauzelle, au siège de T. M. et le site internet : www.toulouse-euro-expo.com. Ces lieux et sites recueillant les intentions d'aménagement, et les avis.

Dans une 2^e partie de la réunion publique des questions ont été posées que nous résumons : sur les difficultés de trafic liées au PEX en plus de l'état de bouchon permanent actuel : à noter la triple intervention des élus présents dont celle de Pascal Aupetit adjoint seilhois, deman-



Anne Fraysse, avec ses vues projetées a su expliquer le projet et ses ramifications devant un public passionné. / Photo DDM, G. L.

dant une solution impérative et rapide. Réponse ambiguë des responsables du projet, bottant en touche, compte tenu de l'imbroglio : conseil départemental, Toulouse-métropole et villes concernées.

Sur le devenir du chemin de l'Enseigne, impasse ou pas, transport scolaire, rénovation de la route. Des réponses ont été données pour chaque point.

Un problème de nuisance sonore : le temps du chantier et après le temps du chantier : dommage collatéral, jusqu'à l'édification des bâtiments à partir d'avril 2017, après un mur en

terre le long de la zone sensible est prévu.

Divers : sécurité incendie, pompiers. Parkings sauvages hors PEX. Prolongement du tramway. Comment rayonner autour du PEX.

des questions concernent la création d'entreprises autour du PEX. Un seul contact « Europolia ». Les responsables du projet, ont apporté des réponses ou indiqué que suite aux questions et remarques ultérieures : tous les cas seront envisagés et résolus. Hors évidemment : voies de circulations externes reliées au PEX et caserne de pompiers.



vendredi 10 février, 16:43, Saint Arnaud

Toulouse Saint-Gaudens Revel Auterive Villefranche-de-Lauragais Carbonne Fonsorbes Grenade Fronton Caraman Cazères

Autres villes > Grand Sud > Haute-Garonne > Beauzelle

Publié le 07/02/2017 à 03:49, Mis à jour le 07/02/2017 à 08:58

Concertation sur le développement d'activités économiques autour du PEX

Economie



Anne Fraysse, avec ses vues projetées à su expliquer le projet et ses ramifications devant un public passionné./ Photo DDM, G. L.

Une réunion de concertation sur le développement d'activités autour du PEX (Parc des expositions), coté Aussonne et coté Beauzelle, s'est tenue ce dernier mercredi dans la salle de Garossos devant un nombreux public, et les municipalités des 2 villes concernées, représentées par leurs 1ers adjoints MM.Sanchez et Bayonne.

Anne Fraysse a détaillé avec des vues projetées : l'avancement du chantier qui s'étalera jusqu'en 2020 et emploiera plus de 500 personnes.

Elle est ensuite venue sur le sujet de la concertation : à savoir quelles activités précises pourront s'installer autour du parvis et du parc (hôtellerie, restauration, maintenance, petits commerces divers, pas de grande surface commerciale).

La concertation publique est ouverte jusqu'au 7 mars. Dossier consultable aux mairies d'Aussonne et de Beauzelle, au siège de T. M. et le site internet : www.toulouse-euro-expo.com. Ces lieux et sites recueillant les intentions d'aménagement, et les avis.

Dans une 2e partie de la réunion publique des questions ont été posées que nous résumons :

sur les difficultés de trafic liées au PEX en plus de l'état de bouchon permanent actuel : à noter la triple intervention des élus présents dont celle de Pascal Aupetit adjoint seilhois, demandant une solution impérative et rapide. Réponse ambiguë des responsables du projet, bottant en touche, compte tenu de l'imbraglio : conseil départemental, Toulouse-métropole et villes concernées.

Sur le devenir du chemin de l'Enseigne, impasse ou pas, transport scolaire, rénovation de la route. Des réponses ont été données pour chaque point.

Un problème de nuisance sonore : le temps du chantier et après le temps du chantier : dommage collatéral, jusqu'à l'édification des bâtiments à partir d'avril 2017, après un mur en terre le long de la zone sensible est prévu.

Divers : sécurité incendie, pompiers. Parkings sauvages hors PEX. Prolongement du tramway. Comment rayonner autour du PEX.

des questions concernent la création d'entreprises autour du PEX. Un seul contact «Europolia». Les responsables du projet, ont apporté des réponses ou indiqué que suite aux questions et remarques ultérieures : tous les cas seront envisagés et résolus. Hors évidemment : voies de circulations externes reliées au PEX et caserne de pompiers.

La Dépêche du Midi

BEAUZELLE ECONOMIE

A lire aussi

Contenus sponsorisés

Recommandé par

<http://www.ladepeche.fr/article/2017/02/07/2512240-concertation-sur-le-developpement-d-activites-economiques-autour-du-pex.html>

parc des expositions

Des hôtels, des bureaux et une zone d'entreprises au « PEX »

l'essentiel La concertation publique autour du projet d'implantations d'activités économiques à proximité du futur parc des expositions se clôture aujourd'hui. Bureaux, hôtels et une zone économique sont prévus.

C'est un nouveau poumon économique qui va prendre forme à l'horizon 2019-2020 autour du nouveau parc des expositions (PEX). Situées au croisement des communes d'Aussonne et de Beauzelle, deux nouvelles zones d'activités économiques verront le jour : l'une à l'Ouest du parc, l'autre à l'Est. Située à proximité immédiate du « PEX », la partie Ouest permettra d'accueillir les nouvelles activités appelées à se développer dans le sillage du parc des expositions et du centre de conventions. Ce dernier qui doit entrer en service en 2020 générera en effet des activités dans l'hôtellerie, la restauration, les services aux congressistes, le montage de stand, etc. Face à la pénurie de locaux capables d'accueillir ce type d'activités dans le Nord-Ouest toulousain la métropole de Toulouse a décidé de programmer la construction de 45 000 m² de surface de plancher dont 40 000 m² pour les locaux d'activités, 4 000 m² dédiés à la restauration et 1 000 m² pour les commerces de proximité. Les grandes surfaces alimentaires ou d'équipement de la maison (bricolage, électroménager...) ou de la personne (tex-



Le terminus du tramway ouvrira sur le parvis du futur parc des expositions et sur une zone construite d'hôtels, de bureaux et de commerces. A droite : ce qui pourrait être un hôtel cinq étoiles. / Les yeux carrés, non contractuel

tile) sont exclues du projet et ne pourront pas s'y implanter car elles généreraient des flux routiers incompatibles avec une exploitation sereine du parc des expositions.

Un hôtel de luxe porté par le Qatar

Organisé en quatre îlots distincts, ce premier projet verra son architecture s'inspirer des cours industrielles autour desquelles se répartiront les différentes cellules d'activité. L'emprise foncière est aujourd'hui maîtrisée par la collectivité via la société d'économie mixte Europolia. Le début de la commercialisation doit intervenir en 2018 pour un début des constructions en 2019 avec une livrai-

son des premiers locaux courant 2019.

Les locaux d'activités pour les PME manquaient dans le Nord-Ouest toulousain.

De l'autre côté du parc des expositions, à l'Est, Europolia a constitué un potentiel de programmation immobilière de 135 000 m² de surface de plancher. 44 % de cet ensemble soit 60 000 m² seront consacrés à de l'immobilier de bureaux, 30 % pour des hôtels (5*, 4* et 3*) soit 40 000 m² et 22 % pour des locaux d'activités. 5 000 m² seront fléchés pour les commerces de proximité. Les premières livraisons doivent intervenir à partir de 2020. Cet ensemble s'articulera autour du parvis du futur PEX desservi par le terminus du tramway (ligne T1) avec la volonté affichée

d'une qualité architecturale de bon niveau afin de constituer une harmonie avec le parc des expositions. Les hauteurs des bâtis prévues vont du R+4 au R+7 au plus près du parvis du parc. Depuis 2015 alors que la métropole cherchait des sources de financement pour boucler le projet « PEX », la piste d'investisseurs qatariens pour la construction d'un hôtel de luxe cinq étoiles a été évoquée à cet endroit. Cette valorisation du foncier par la collectivité à savoir la vente de droits à construire (ou de mètres carrés) serait effectivement un coup de pouce pour le lancement de cette nouvelle zone d'activités. L'établissement dit « gros porteur » serait destiné à accueillir les congressistes du parc des expositions et les clients d'Airbus.

Gil Bousquet
@Gil_Bousquet

objets connectés

Parkisseo veut lever 500 000 €



Régis Duhot et ses bornes intelligentes/DDM

L'aventure dans les objets connectés de Parkisseo se poursuit. Cette start-up de l'IoT Valley qui réinvente le stationnement intelligent lance actuellement une levée de fonds de 500 000 € afin d'accélérer son développement. Fondée par Régis Duhot, ancien directeur financier de sociétés électroniques (Motorola, Elta...), Parkisseo a déjà reçu des marques d'intérêt de la part d'acteurs intéressés par la détection des places sur les parkings de supermarchés, la vérification automatique de l'habilitation à utiliser les places réservées (handicapés, livraison...), la possibilité de réserver sa place de stationnement ou de payer son stationnement, ou encore de détecter automatiquement les emplacements disponibles sur les zones de camping-car. Parkisseo veut devenir le leader dans la détection de véhicules et l'identification des automobilistes grâce à des capteurs placés dans la chaussée et reliés à internet via le réseau Sigfox.

Aerospace plante emplois

Les concepteurs de logiciel méthodes. Les nouveaux postes concerneront également, de manière ciblée, les métiers d'études et de développement ainsi que les fonctions de support telles que la qualité, les systèmes d'information ou les fonctions commerciales.

1 300 salariés en région Liebherr-Aerospace Toulouse conçoit et produit des systèmes de traitement de l'air pour l'aéronautique. L'entreprise emploie près de 1 300 salariés sur deux sites à Toulouse et Campsas et a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 526 M€.

DAHER

LA PERFORMANCE AU CŒUR DE LA LOGISTIQUE DU FUTUR

DAHER réciprocité industrie et services. Les équipes DAHER accompagnent nos clients dans la maîtrise de la chaîne logistique, de la conception de solutions d'engineering, à l'optimisation des lignes de production en passant par le développement et la consolidation d'unités de production et de projets industriels.

Puisque DAHER se prépare à relever les grands défis de ses clients industriels, envoyez votre candidature sur recrutement.daher.com et prenez place dans la logistique du futur.

www.daher.com

DAHER
SHAPING INDUSTRIAL INTELLIGENCE

Les annexes

[Annexe 3]

**Retranscription intégrale de la réunion publique
du mercredi 1^{er} février 2017 à Beuzelle,
avec les questions et observations du public**

Les annexes

Concertation préalable à l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole

Retranscription intégrale de la réunion publique du mercredi 1^{er} février 2017 Salle des fêtes de Beauzelle

| | |
|--|----|
| • Ouverture | 53 |
| • Le démarrage du chantier du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions | 54 |
| • Pourquoi un développement économique autour du Parc des Expositions ? | 55 |
| • Les hypothèses de programmation | 57 |
| • Le calendrier de l'opération d'aménagement | 57 |
| • Rappel des modalités de concertation | 57 |
| • Questions-réponses | 59 |

Ouverture

Gil BOUSQUET : Merci à tous de votre présence à cette réunion dans laquelle vous pourrez aussi participer et interagir : en dernière partie, vous aurez l'occasion de poser des questions et d'échanger avec les différents intervenants. Comme annoncé dans l'invitation à cette réunion, l'objectif est évidemment, dans le cadre de la concertation, de vous présenter le projet de développement d'activité économique dans l'environnement immédiat du Parc des Expositions. Deux phases de développement économique et de nouveaux aménagements vont donc vous être présentés. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la concertation, objet d'une délibération de Toulouse Métropole en décembre dernier, qui s'est ouverte hier, le 31 janvier, et qui se poursuit jusqu'au mardi 7 mars 2017. Je passe tout de suite la parole à Serge Bayonne, 1^{er} adjoint au Maire de Beauzelle, pour un petit mot d'accueil.

Serge BAYONNE : Bonsoir, nous sommes heureux de vous accueillir sur la commune, et je remercie Toulouse Métropole, ainsi que la Commune d'Aussonne, d'avoir organisé cette réunion publique ici. Je vous demande de bien vouloir excuser les Maires des communes environnantes, retenus en réunion à Toulouse Métropole mais représentés ici par M. Sanchez, 1^{er} adjoint au Maire d'Aussonne, et par M. Aupetit pour la commune de Seilh.

Pour ma part, je vous dirai que le projet du Parc des Expositions, bien que le Parc soit implanté sur la commune d'Aussonne, est un projet essentiel pour celle de Beauzelle, surtout au plan économique. Merci à tous d'être venus.

Gil BOUSQUET : Merci pour ces mots d'accueil. Je passe tout de suite la parole à Jean-Luc Lagleize, Président de la Commission Aménagement et Politique foncière de Toulouse Métropole, pour le détail de l'objet de cette réunion et le contenu de la soirée.

Jean-Luc LAGLEIZE : Bonsoir. Vous savez déjà que le Parc des Expositions de la métropole, toujours situé à Toulouse, est devenu tellement petit et vieillot qu'il n'est plus attractif. Toulouse, 4^e ville de France et métropole qui se développe le plus en France depuis 10 ans, n'a pas de Parc des Expositions à la hauteur de ses ambitions. Le transfert de l'actuel Parc des Expositions a donc été décidé, il y a bien longtemps, en 2007, et votre site, très proche de l'aéroport et hors de Toulouse, repéré comme le plus intéressant. Quand Jean-Luc Moudenc a été élu, il a inscrit, avec son équipe, les budgets nécessaires au développement de ce Parc et vous avez pu remarquer, depuis quelques semaines, un ballet de camions. Jusqu'à 500 personnes vont travailler tous les jours pour faire sortir de terre ce Parc des Expositions.

Un tel lieu, bien évidemment, accroîtra l'intérêt de la métropole et nous permettra d'accueillir des événements que nous n'accueillons pas. Mais il générera également de l'activité économique. Autour du Parc des Expositions notamment, nous souhaitons en effet fédérer un certain nombre d'acteurs inexistants sur Toulouse ou réunis sur d'autres communes. Il faut les accueillir.

L'objet de notre rencontre ce soir est de vous présenter notre vision du développement de l'activité autour du Parc des Expositions, de vous inviter à réagir et de vous écouter : si nous avons des idées et des ingénieurs pour y travailler, nous avons aussi besoin du regard des habitants. Vous, vous vivez ici et vous avez donc votre propre vision.

La concertation a démarré hier, ce soir vous aurez une présentation, puis la possibilité de vous exprimer sous trois modes : une transcription de tout ce que vous direz ce soir, un registre dans toutes les mairies des communes concernées et une adresse mail. Ce soir, nous vous présentons ce que nous pensons faire pour notre métropole autour du Parc des Expositions, puis la parole vous sera donnée.

Gil BOUSQUET : Merci Jean-Luc Lagleize.

Francis Sanchez, 1^{er} adjoint au Maire d'Aussonne, en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, vous êtes évidemment tout à fait concerné par cette opération.

Francis SANCHEZ : Je vous remercie. Le chantier du Parc des Expositions a débuté, avec le soutien de notre Commune. C'est un outil de développement économique, cela a été dit, et il l'est particulièrement pour les communes concernées, et la nôtre en particulier : pendant la phase de travaux, de nombreux salariés ont fait état de besoins de restauration et de logement. Nous sommes donc « aux premières loges ». Mais ce développement autorisera aussi et surtout, après la mise en service, de nouvelles activités économiques.

Aussonne a l'habitude, entre autres, de porter le développement de son territoire : avec AéroConstellation dans un passé récent et aujourd'hui avec le Parc des Expositions. Par ailleurs, la création d'une zone artisanale dans ce secteur, déjà évoquée avec Blagnac Constellation, nous tient à cœur : or, les présentations qui vont vous être faites montrent une avancée vers une telle réalisation, qui sera un complément particulièrement adéquat aux besoins de notre commune.

Le démarrage du chantier du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions

Gil BOUSQUET : Merci beaucoup M. Sanchez.

Sans plus attendre, nous allons entrer dans le vif du sujet et je vais laisser la parole à Anne Fraisse, Directrice du projet du Parc des Expositions, entre autres : vous allez, je crois, faire un point d'étape sur le démarrage du chantier du Parc des Expositions, son état d'avancement, ses grands jalons, avant de passer au contenu, les deux zones à vocation économique.

Anne FRAISSE : Vous avez tous pu constater en effet le démarrage du chantier et il nous a paru utile de vous en indiquer les grandes étapes pour cette année et d'ici 2020. Aujourd'hui, plus de 60 engins travaillent au terrassement sur le chantier : à cette étape, plus des trois-quarts des mouvements de terre se déroulent à l'intérieur du site. Finalement, peu de camions sont visibles sur les routes, au regard des 700 000m³ de terre terrassée, l'équivalent d'un an de mouvements de terre de tous les chantiers de l'ensemble de l'agglomération toulousaine. En entrées et sorties, seulement 135 camions par jour circulent sur les routes, uniquement pour le transport de granulats car toutes les terres végétales restent dans la zone et les remblais-déblais sont faits à l'intérieur du site.

3 ans de chantier sont nécessaires :

- En octobre dernier, la base de vie a été installée au Sud du chantier, avec une partie des bureaux d'Europolia, de la maîtrise d'œuvre et des entreprises, et nous vous avons déjà présenté en réunion publique ce qui se ferait sur le chantier ;
- En janvier dernier, le chantier a véritablement débuté avec le terrassement de la plateforme et la création du barreau routier Nord coupant l'actuel chemin de l'Enseigne et qui s'étendra quasiment jusqu'au chemin d'Uliet. Le principe constant du chantier est qu'une route ne peut être coupée que lorsqu'une nouvelle est créée : la mise en service de ce barreau Nord étant prévue pour juillet 2017, ce n'est qu'alors, après l'été 2017, que le chemin de l'Enseigne pourra être coupé, au Nord de ce barreau. Ce chemin sera raccordé temporairement au nouveau barreau, la mise en impasse étant ultérieure. En venant d'Aussonne, le chemin de l'Enseigne sera emprunté et débouchera sur le barreau Nord. La plateforme des bâtiments empiète sur le chemin de

l'Enseigne : c'est pourquoi il sera coupé. Je précise que le barreau Nord comportera 2x2 voies et sera donc plus efficace que l'actuel chemin de l'Enseigne en termes de capacité de véhicules ;

- **En décembre 2017, l'autre barreau reliant Seilh au rond-point de connexion avec le barreau Nord**, marqué G2 sur la carte, sera créé. Ce barreau comptera 2x2 et 2x1 voies ;
- **Début 2018, tous ces nouveaux axes seront en service ;**
- **En 2018, le prolongement de la RD 902** jusqu'au rond-point G2 de connexion avec les barreaux du Nord, essentiel pour le secteur, sera amorcé. Prolongement de la voirie actuelle, il se fera donc en 2x2 voies et permettra, lorsque le raccordement sera effectif à l'été 2018, de venir directement prendre la RD 902 au niveau de ce rond-point depuis Seilh. Les études préalables réalisées dans le cadre de l'aménagement autour du Parc ont démontré que la réduction du trafic sur ce dernier barreau, en prolongement de la RD 902, sera de l'ordre de 60 à 65 % grâce au passage de 2x1 à 2x2 voies ;
- **Fin 2018, la liaison Sud**, en 2x1 voie, sera mise en service mais elle présente moins d'intérêt pour la circulation du secteur sinon d'offrir un autre itinéraire d'accès au Parc ;
- **En 2019, des travaux seront faits sur l'échangeur de Garossos**, sans arrêt de la circulation mais avec des déviations. Le phasage des travaux est précis de manière à permettre aux véhicules légers comme aux camions de bénéficier des bons rayons de giration. Ce point, important pour le fonctionnement du secteur, fait l'objet d'une vigilance absolue dans notre planning et dans les travaux ;
- **Début 2020, l'ensemble des éléments, bâtiments, routes ou tramway, sera finalisé.**

Sur notre site Internet, les déviations, ainsi que tous les éléments d'avancement du chantier, seront indiqués en temps réel. Une cellule du chantier, dont s'occupe François Dumas, gère tout ce qui concerne la médiation : en cas de problème, comme la chute du chargement d'un camion sur la route par exemple, ce numéro est à votre disposition.

M. Lagleize l'a précisé, ce chantier mobilisera de nombreux ouvriers : 200 à 250 en 2017 et bien plus en 2018 et 2019, les deux « grosses » années. Ce qui signifie de l'activité autour du Parc des Expositions : de la restauration et du logement pour des ouvriers qui viennent parfois, comme les conducteurs d'engins, de loin. À ce propos, je tiens à souligner que 89 % des travaux aujourd'hui attribués l'ont été à des entreprises locales.

Pourquoi un développement économique autour du Parc des Expositions ?

Gil BOUSQUET : Il est temps de vous présenter les deux projets, ou plutôt les deux phases d'un même projet, l'une à l'Ouest du Parc, l'autre à l'Est. Anne Fraisse, pouvez-vous nous en expliquer la philosophie générale ? Qu'a voulu faire Toulouse Métropole autour du Parc des Expositions ?

Anne FRAISSE : Dans son propos liminaire, M. Sanchez a rappelé l'existence, depuis longtemps, de projets de zones d'activités susceptibles d'accueillir les artisans et les petites entreprises qui manquent au secteur d'accueil. Avec le PEx, nous allons pouvoir y répondre. Nous envisageons une zone uniquement économique, sans logements donc, d'abord parce que ce secteur est à proximité immédiate d'un équipement qui ne fonctionnerait pas très bien avec du logement, ensuite parce que la courbe de bruit de l'aéroport y est à proximité, même si l'équipement n'est pas situé exactement dessous, enfin parce qu'un pôle d'activités économiques qui fonctionne avec le Parc des Expositions est nécessaire.

Ce secteur, que vous connaissez bien, vit déjà beaucoup avec de grandes installations : usine Lagardère, Airbus, Air France, etc. Il existe aussi un certain nombre de bureaux, dans Andromède par exemple, mais l'offre de petits bureaux pour des PME-PMI est inexistante. C'est à ce besoin que nous proposons de répondre, notamment à l'Ouest du Parc des Expositions.

Quelques chiffres sur les prévisions d'exploitation, pour vous montrer ce que le Parc des Expositions procurera en termes d'activité :

- **80 évènements par an environ**, avec des Conventions d'entreprises, de grands Congrès et Salons professionnels avec réunions associées, que Toulouse ne peut pas recevoir aujourd'hui puisque le Centre de Congrès Pierre Baudis est limité à 800 personnes. L'agglomération passe ainsi à côté de nombreux évènements. Le Parc des Expositions permettra d'y remédier puisqu'il comportera en sus d'un hall d'expositions, un Centre de Conventions et de Congrès, avec parkings associés ;

- **1 million de visiteurs et 230 jours d'activité par an**, dont 180 jours d'ouverture au public, sont envisageables. Le reste du temps, l'équipement sera occupé par le gestionnaire, les bureaux et les activités de montage et démontage.

Ceci permet de comprendre la façon dont s'articulera le pôle économique autour du PEx. Toutes les infrastructures créées pour le PEx, que j'ai détaillées précédemment, les routes, le tramway, amélioreront sensiblement toutes les dessertes du secteur, a minima 180 jours par an ;

- **5 grands évènements par an.** Les évènements auront lieu soit en semaine pour les Salons professionnels ou Conventions, à l'inverse des flux, ou le week-end pour les Salons de loisirs, du chocolat, du vin, etc.

Quelques images :

- Un lieu d'exposition ;
- Une configuration « Congrès », avec par exemple une plénière de 3 500 personnes, un banquet et des salles de réunion ;
- Des Conventions à l'anglo-saxonne c'est-à-dire « à plat », de 1 000 à 10 000 personnes ;
- Des services associés, nécessaires pour faire fonctionner le Parc : billetteries, consignes, etc.

Pour faire fonctionner cet équipement, deux grandes zones économiques sont prévues, naturellement induites par la configuration du Parc :

- À l'Ouest, environ une dizaine d'hectares est disponible : les dessertes routières que j'ai détaillées tout à l'heure permettent de desservir ces parcelles ;
- À l'Est, une douzaine d'hectares est à disposition, organisés autour du parvis d'entrée et du terminus du tramway T1, qui sera prolongé jusque-là. Tisséo SMTC mettra aussi en place des bus réguliers, avec une boucle sur ce parvis ;
- L'opération d'aménagement porte aujourd'hui sur ces deux pôles. S'y ajoutent la zone 5, de la base de vie du chantier, et la zone 6, réserve foncière que Toulouse Métropole a souhaité conserver en vue d'un éventuel agrandissement ultérieur du Parc, pour réaliser l'aire d'exposition extérieure. La possibilité d'une extension du Parc des Expositions est ainsi préservée, en évitant qu'elle n'empiète ailleurs ;
- Au Nord, se situe une zone de compensation environnementale, à vocation agricole, de 40 hectares.

Gil BOUSQUET : C'est un agriculteur qui a pris un bail pour cultiver cette parcelle.

Anne FRAISSE : Exactement, pour cultiver une partie et entretenir ces 40 hectares.

Pour compléter mon propos : lorsque nous avons développé ce pôle économique autour du Parc des Expositions, nous avons eu un autre principe que celui que j'ai déjà donné sur le préalable de la création d'une voie avant toute coupure d'une autre.

Ce principe, que nous avons demandé aux architectes et ingénieurs concepteurs du plan d'aménagement de respecter dans leur scénario de développement économique, concerne les activités et les flux et impose leur compatibilité avec les flux liés au Parc des Expositions, quels qu'ils soient. Certaines activités, non compatibles avec les flux d'accès au Parc des Expositions, ont ainsi été écartées et interdites. Les grandes surfaces commerciales par exemple ne seront pas implantées, qu'elles soient alimentaires, d'équipement de la personne, de bricolage, etc. Parce que leurs flux majeurs, essentiellement le samedi, peuvent poser problème au fonctionnement du Parc, et particulièrement à son accessibilité. Les week-ends, ce sont plutôt des Salons de loisirs qui ont lieu : les visiteurs s'y rendent en voiture, à la différence des Conventions d'entreprises où le moyen de transport privilégié est l'avion pour 70 %. D'où l'intérêt d'avoir l'aéroport à côté.

Un point un peu plus technique : ce développement économique autour du Parc des Expositions n'est pas nouveau mais s'inscrit dans les documents d'urbanisme en vigueur et les autorisations obtenues pour le Parc lui-même. Au moment de l'enquête publique, nous avons réalisé une mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme d'Aussonne et de Beauzelle pour permettre ce développement économique. Il figure donc dans les PLU présentés à l'époque. Nous avons également effectué une étude d'impact, des compensations environnementales, de l'archéologie préventive et d'autres procédures en amont, au moment du projet du Parc des Expositions. Il ne s'agit donc pas d'un développement nécessitant des modifications qui n'auraient pas été prévues. Elles l'ont été.

L'importance d'une cohérence de développement avec le Parc des Expositions ne s'explique pas uniquement par des raisons de fonctionnement mais aussi d'architecture : c'est en effet cette cohérence qui assurera la qualité de l'aménagement, comme les architectes nous l'ont rappelé. Afin que cette logique d'articulation soit respectée, la Métropole a souhaité une maîtrise d'ouvrage unique de cette opération d'aménagement et du Parc des Expositions. De plus, les interfaces importantes avec le chantier du Parc lui-même imposent une gestion unique de ces aménagements.

Les hypothèses de programmation

Anne FRAISSE : La programmation est répartie en deux phases, à court et moyen termes. Sur les 23 hectares des deux secteurs confondus, se répartiront 180 000m² de surface de plancher. La principale programmation, pour 39 %, concerne les locaux d'activités professionnelles. Une phase ultérieure à 2020 prévoit des bureaux car Andromède n'aura plus de disponibilité et cette hypothèse sera peut-être retenue. Le Centre de Congrès et de Conventions nécessite aussi des services d'hôtellerie et de restauration pour l'instant manquants dans ce secteur, malgré les hôtels de l'aéroport ou d'Andromède.

Le projet permettra également la création d'emplois de service, emplois moins qualifiés que ceux de l'aéronautique mais pouvant être intéressants localement. À l'Ouest du Parc, les 45 000m² de surface de plancher seront essentiellement répartis entre des locaux d'activités, avec un peu de restauration plus ou moins rapide pour le déjeuner. Le plan-guide d'aménagement conçu par OMA, l'agence d'architectes qui réalise le Parc, montre une organisation selon un principe de cours industrielles : les bâtiments sont disposés autour de cours rectangulaires desservies par les voiries, avec des stationnements en leur centre.

Les flux sont dissociés. Quatre zones sont prévues, avec des bâtiments en R+2 près du chemin d'Uliet à l'Ouest, et jusqu'à R+4. La halle des Conventions du Parc des Expositions, toute proche, fera 24 mètres. Sur cette vue, l'arrière du Centre de Conventions et de Congrès est situé à gauche, au fond, et, devant, la route mène aux parkings-silos. Au premier plan, le principe de cour industrielle est présenté, avec des locaux d'activités accessibles en camion et des bureaux à l'étage. Il s'agit donc bien d'une zone d'activités moderne. La mise en service des dessertes routières étant prévue pour 2018, l'intervention des premiers programmes pourra être envisagée en 2019-2020.

La partie Est, autour du parvis, sera occupée plutôt par des activités d'hôtellerie et restauration pour 30 % environ et des bureaux pour 44 % mais aussi par des locaux professionnels et quelques commerces de proximité. Des voiries de circulation locale, en vert sur la carte, viendront desservir les îlots. Le PLU actuel prévoit une hauteur de 24 mètres pour ces locaux de bureaux et d'hôtellerie. Le prolongement du tramway permettra la desserte du Parc des Expositions jusqu'à son parvis d'entrée, un grand espace de la taille des allées Jean-Jaurès à Toulouse, et les piétons passeront sous la voie rapide créée en prolongement de la RD 902.

Le calendrier de l'opération d'aménagement

Gil BOUSQUET : Concernant le phasage, l'Ouest du Parc relève plutôt d'une échéance à court terme et l'Est à moyen terme.

Anne FRAISSE : Tout à fait. La concertation, sur une vision globale, commence aujourd'hui et la Métropole en tirera un bilan, avec vos apports, vos réactions. Deux ou trois procédures restent encore à effectuer, dont un complément d'étude d'impact, et le début des constructions à l'Ouest est prévu pour 2019 et plutôt pour 2020 concernant la partie Est. 2020 sera aussi l'année de livraison des premiers programmes côté Aussonne. Approximativement, les durées prévisionnelles sont de l'ordre de 10 à 12 ans. Tout cela est à articuler avec le chantier du Parc des Expositions : la commercialisation à l'Est ne se fera pas sans avoir réalisé le barreau de voie rapide jusqu'au rond-point G2 par exemple.

Gil BOUSQUET : La zone Garossos pourra être concernée à plus long terme.

Anne FRAISSE : Ceux qui existent déjà en France et en Europe prouvent que ce type d'équipement donne une réelle impulsion économique et montre qu'un certain nombre de zones autour auront à muter, à évoluer. Cette évolution sur des temps longs nous occupe, dans l'objectif de permettre à Garossos notamment de s'inscrire dans cette mutation et de développer des activités économiques dans de bonnes conditions. Cette zone date des années 80 et a un peu vieilli, elle est à améliorer également en terme de réseaux : ce sera donc l'occasion d'y intervenir, dans le cadre des activités autour du parvis situé juste en face. Sur l'autre partie, vers l'Enseigne Beauzelle, des études sont à mener pour pouvoir peut-être vous présenter des possibilités d'aménagement, d'orientation, mais ceci fera l'objet d'une autre concertation publique. L'échéance en est bien plus lointaine, au-delà de 10 ans, particulièrement sur cette zone.

Rappel des modalités de concertation

Gil BOUSQUET : Pourriez-vous nous donner des éléments pratiques sur cette procédure de concertation ?

Anne FRAISSE : Elle a été rappelée en propos liminaire : la concertation dure jusqu'au 7 mars prochain et, comme pour l'enquête publique sur le Parc des Expositions, nous avons souhaité que tout vous soit accessible sur notre site Internet. Vous pourrez ainsi continuer à contribuer depuis votre fauteuil, même si vous êtes déplacés ce soir et nous vous en remercions.

C'est tout l'intérêt d'Internet ! Vous trouverez également des dossiers de concertation à la Métropole, bien sûr, puisque c'est une opération métropolitaine, mais aussi à Aussonne et Beauzelle et des registres sont mis à disposition pour accueillir vos remarques. Tout ce que vous déposez sur Internet a la même valeur que si vous l'aviez déposé en registre en mairie. Pour vous informer, vous aurez des expositions, comme celle présentée ici et, à l'issue de cette concertation, l'assemblée de la Métropole votera sur le bilan qui en sera fait.

Gil BOUSQUET : Merci beaucoup Anne Fraisse. Nous allons ouvrir un temps de questions-réponses dans quelques instants mais avant, pour clore, je passe la parole aux entreprises en la personne de Thierry Dumas, qui nous fait le plaisir d'être avec nous ce soir et qui assume la vice-présidence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse. Nous avons vu que cette nouvelle offre concerne essentiellement les TPE et PME : j'imagine qu'en tant que représentant du monde économique, vous devez être satisfait de pouvoir fixer des activités et des emplois autour du Parc des Expositions.

Thierry DUMAS : Tout à fait. Dès qu'on parle de développement économique, la Chambre de Commerce lève l'oreille, si j'ose dire. D'où ma présence et mes remerciements pour votre invitation. Je rejoins ce que disait Jean-Luc Lagleize : la Chambre de Commerce a toujours milité pour un nouveau Parc des Expositions parce qu'il incarne vraiment un élément important de l'attractivité de Toulouse et qu'il correspond bien à ses ambitions.

Cette volonté concrétisée, il faut maintenant aller plus loin. Nous avons, et vous avez aussi puisque vous êtes tous de ce territoire, une opportunité extraordinaire de créer un vrai pôle économique intéressant les TPE et PME. Vous qui travaillez déjà ici ou qui avez des projets sur ce territoire, vous allez pouvoir profiter de ces installations qu'Anne Fraisse vient de décrire. Le problème fréquent de ce genre d'équipement, c'est la léthargie dans laquelle il retombe entre deux manifestations. Mais des infrastructures, des routes, des tramways, ont été mises en place. Il faut en profiter : vous avez la chance de disposer d'accès que nombre de territoires réclament. Certes, ils n'ont pas été créés directement pour vous mais ils existent.

Profitez-en, vous les TPE, PME, services, pour vous développer autour de ce projet qui peut ainsi être animé plus de la moitié de l'année : avec les installations et l'animation économique que vous pouvez y apporter, il le sera quasiment 365 jours sur 365 !

C'est cela qui est extraordinaire ! L'activité d'hôtellerie et de restauration autour du Parc des Expositions n'est pas à négliger : elle représente de nouveaux emplois.

En ce qui concerne le bâtiment, des travaux d'envergure sont prévus, dans lesquels les TPE-PME ont leur place, et ce superbe projet permettra de développer aussi des services associés, des activités d'entretien, de traiteur, du commerce de proximité, de l'artisanat, et autres. Nous avons là un projet de taille européenne ! Vous êtes les mieux placés pour en profiter et, si vous savez saisir cette occasion, la CCI est prête à vous aider et à vous accompagner dans vos projets de développement.

Gil BOUSQUET : Merci beaucoup Thierry Dumas. Vous restez avec nous car des questions porteront peut-être sur le monde économique.

Jean-Luc Lagleize, un mot de conclusion sur ce projet avant d'ouvrir le temps des questions-réponses.

Jean-Luc LAGLEIZE : Un mot pour remercier Anne Fraisse qui nous l'a très bien présenté.

Un mot pour vous dire que nous avons besoin de vos questions et de vos propositions d'amélioration. Tout ce que vous direz sera consigné et vos suggestions seront traitées par la Commission Aménagement et Politique foncière, que j'anime et qui compte une cinquantaine d'élus de la Métropole, de toutes les communes, et donc de vos communes. Ils liront et vérifieront que le projet qui vous est proposé est conforme à vos attentes ou, du moins, que toutes vos demandes ont été prises en considération même si toutes n'ont pas trouvé réponse car, dans une concertation, certaines demandes sont parfois antagonistes.

Nous écouterons chacun, puis nous présenterons la totalité des remarques en conseil de Métropole, c'est-à-dire devant les 130 conseillers métropolitains, pour qu'elles soient votées. Ce que vous allez proposer ce soir est important pour le projet et pour nous, pour nous éclairer. Au-delà de vos suggestions, vous avez peut-être aussi des demandes d'information : nous sommes là pour y répondre.

Gil BOUSQUET : Merci, Jean-Luc Lagleize. Nous arrivons au temps des questions-réponses : vos questions, observations, témoignages ou retours d'expérience sont les bienvenus.

Questions-réponses

Un participant, taxi à Aussonne : Lors d'une précédente réunion, il a été dit que le chemin de l'Enseigure deviendrait une voie sans issue. Vous démentez aujourd'hui en annonçant son débouché sur un nouveau rond-point. Or, sur vos photos, le rond-point est visible jusqu'en 2020 et le chemin est une voie sans issue... Un passage quotidien le matin dans ce secteur, comme je le fais, fait vite prendre conscience que si le chemin de l'Enseigure devient une voie sans issue, ce sera l'enfer. Un matin qu'il était fermé, j'ai mis 40 minutes pour aller d'Aussonne à l'aéroport ! C'est bien de développer une activité économique mais il faut aussi en faciliter la circulation. Qu'en est-il finalement ? Le chemin de l'Enseigure sera-t-il fermé ou pas ?

Anne FRAISSE : Effectivement, je vous ai dit qu'à l'été 2017 le chemin de l'Enseigure rejoindrait le barreau Nord. En revanche, dans les plans que vous avez vus, il est en impasse, comme cela a toujours été annoncé. Il sera connecté au barreau Nord le temps de réaliser la jonction avec la RD2 à Seilh puis il sera ensuite passé en impasse. Cette demande a été faite au moment de l'enquête publique par une contribution des riverains. La circulation sur ce chemin se fait dans le sens Nord-Sud. Très étroit, il supporte actuellement 1 000 véhicules/heure le matin d'après les études de trafic, ce qui est considérable pour une telle voirie. Les 2x2 voies créées seront donc mieux adaptées à cette importante circulation et le chemin de l'Enseigure ne sera plus emprunté pour rejoindre la RD 902 comme c'est le cas aujourd'hui : une 2x2 voies le remplacera depuis le chemin de Bel Air et les conditions de circulation en seront améliorées.

Un participant : Qu'en est-il du projet de prolongement de la RD 902 qui devait démarrer de ce rond-point ?

Anne FRAISSE : C'est effectivement un projet évoqué depuis longtemps dans ce secteur. Il relevait de la compétence départementale jusqu'à fin 2016 mais le Département ne l'a pas réalisé. C'est effectivement un axe structurant. Aujourd'hui, un tel projet relève de la compétence métropolitaine.

Jean-Luc LAGLEIZE : La RD 902 devait être réalisée par le Conseil départemental jusqu'à la loi NOTRe qui a décidé que les routes départementales situées sur un territoire métropolitain relevaient de la compétence métropolitaine dans les limites de la métropole et, au-delà, de celle du Département. C'est le cas de la RD 902.

La difficulté est en fait plus importante qu'avant : lorsque le Département avait compétence sur la totalité, y compris le pont sur la Garonne, il ne réalisait pas l'ouvrage et aujourd'hui nous allons devoir négocier avec lui pour qu'il réalise quand même sa part... Ce ne sera pas simple et nous ne pourrons pas aller plus loin que la compétence de la Métropole...

Cela étant, il me semble que nous sortons un peu du sujet, l'aménagement de la zone.

Une habitante de Seilh : Je souhaite faire suite à la question précédente car cet aspect me paraît être une faiblesse du projet : la Métropole de Toulouse a-t-elle réellement la volonté de faire aboutir ce prolongement maintenant qu'elle a acquis cette compétence ? Ce Parc est un projet de très grande envergure et l'activité, je l'espère, se traduira par des emplois mais impliquera aussi des circulations de marchandises, de personnes qui ne seront pas logées du côté de Toulouse mais plutôt vers le Nord. C'est un point de ce projet, par ailleurs porteur d'avenir et d'espoir, qui suscite l'inquiétude...

Jean-Luc LAGLEIZE : Je pense m'être mal fait comprendre : la Métropole pourrait continuer à tracer la RD 902 vers le Nord mais pas au-delà. Or la RD 902 n'a d'intérêt que si elle débouche, passe la Garonne et permet de rejoindre l'autoroute et la N20. Là, l'intérêt deviendrait majeur pour désenclaver la zone. Aujourd'hui, la Métropole seule n'a pas cette compétence et ne peut que se rapprocher du Conseil départemental pour tenter de trouver à deux la solution qu'il n'a pu trouver seul... Mais cette volonté est présente et ce projet sera réalisé : nos enfants le verront. Par contre, je ne sais pas si nous le verrons avant la retraite : j'entends parler de ce projet depuis que j'habite Toulouse et j'ai un peu plus de 20 ans !

Une habitante du chemin de l'Enseigure, à proximité directe du futur Parc : Depuis quelques jours, le bruit de la circulation est pénible : de quelle nature sera le mur antibruit prévu ? La nuisance sonore est à prendre en compte : les activités du Parc seront concentrées sur les week-ends et nous craignons d'en perdre la tranquillité...

Anne FRAISSE : Je comprends que vous souffriez du bruit car vous n'avez pour l'instant aucune protection contre celui des engins. En avril, les fondations des bâtiments débiteront. En septembre, la charpente, et fin 2017, les bâtiments seront hors d'eau. Une fois qu'ils seront réalisés, la situation changera beaucoup, surtout de votre côté puisque le hall d'expositions sera insonorisé et les activités seront à l'intérieur : vous n'aurez plus de nuisances.

L'aire d'exposition extérieure se trouve côté Sud. Concernant le trafic routier, un merlon, en violet sur la carte, est prévu depuis l'enquête publique : il servira d'écran acoustique et phonique pour la route qui permettra d'améliorer les flux du secteur. Cette demande a été prise en compte et ce merlon est inclus dans les plans et les travaux des entreprises. Nous n'avions pas d'intérêt à le faire immédiatement mais il sera fait. Ce sera un merlon de terre empilée sur 2 ou 3 mètres de hauteur, avec des plantations.

La participante : Est-il possible de le réaliser dès maintenant, pour nous protéger du bruit du chantier ?

Anne FRAISSE : Nous allons faire en sorte d'accélérer sa mise en place. Je note votre demande.

Un participant, de l'Agence Evènementielle audio-lumière récemment installée dans la ZAC Garossos : Les parkings publics seront-ils suffisants, payants, et ne faut-il pas craindre un débordement du stationnement illicite en particulier dans la zone de Garossos, en cas de forte affluence ?

Anne FRAISSE : La situation du stationnement incite vraiment à la sérénité : vous remarquerez sur la carte un fin trait jaune qui fait le tour des 20 hectares des bâtiments du Parc et qui représente sa clôture. Cette enceinte gardiennée englobe tous les parkings nécessaires au Parc des Expositions : 500 places au Sud, 1 000 au Nord et surtout, au centre, représenté par un long rectangle verdâtre sur la carte, un silo de 3 000 places, soit 4 500 au total. En cas d'événement exceptionnel, l'aire d'exposition extérieure offrira 2 000 places supplémentaires. Le stationnement ne manque donc pas et il sera gratuit pour le public : les exposants en assument en effet le coût via la location de leur stand. Autre élément à prendre en compte : la difficulté de rejoindre l'entrée du Parc à pied depuis Garossos. C'est compliqué et traverser la 2x2 voies à pied est interdit ! Longer la ligne de tram est possible... mais, vu les capacités de parking, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Un participant, de Toulouse Enchères Automobiles, dans la zone de Garossos, représentant aussi l'Association des Entreprises de Beauzelle : Ce Parc des Expositions est encore source d'inquiétude mais je crois que vous avez été assez clairs sur la volonté de prise en compte des éléments. Nous ne sommes pas riverains mais nous travaillons quotidiennement dans le secteur : les problématiques de circulation tout au long du chantier nous parlent donc aussi. Je voulais insister sur un seul point : durant tout le chantier, il faudra maintenir

la communication entre les chargés de projet et des personnes comme moi, représentants associatifs ou du tissu économique local, qu'un dialogue s'instaure et que nous soyons tous informés des problématiques. J'ai bien retenu le fait que les accès ne seront pas coupés, que c'était une priorité. Ce sont des points essentiels pour nous. Je me suis trouvé à plusieurs reprises dans cette salle face à un discours assez frontal sur le projet mais je vais essayer d'apporter une touche un peu plus positive, puisque les sujets abordés sont bien plus agréables à évoquer et à défendre : nous envisageons en effet le développement économique de la zone très positivement, et il est important de le dire.

Ma question porte sur l'organisation et la démarche : si je suis sollicité par une entreprise de la zone qui veut se positionner sur un service de restauration, de traiteur, d'hôtellerie, de nettoyage, ou autres, comment dois-je m'y prendre, quelles sont les démarches à faire, à qui dois-je m'adresser ? Y aura-t-il une structure en charge ? Avez-vous des pistes à nous proposer pour que nous puissions relayer cette information ?

Jean-Luc LAGLEIZE : Vous voulez les coordonnées de l'aménageur de la zone, savoir qui va la commercialiser ? La Métropole va délibérer pour faire une concession d'aménagement et l'aménageur devrait être Europolia, également concessionnaire de l'aménagement du Parc des Expositions. Europolia saura vous donner le prix du m² en fonction de ce que vous souhaitez obtenir.

Anne FRAISSE : Pour compléter un peu mon propos sur le début des commercialisations à l'Ouest fin 2017 : nous ferons en sorte d'être le plus transparent possible et de vous informer en tant qu'entrepreneurs, à l'échelle de la Chambre de Commerce et de la Métropole, pour vous fournir des réponses en termes de locaux. J'ai évoqué tout à l'heure le principe de cour industrielle, avec des bâtiments organisés de telle façon que le Parc des Expositions et le développement économique soient préservés. Cela signifie effectivement une centralisation des demandes et des promoteurs pour construire des locaux qui répondent aux besoins, que ce soit pour vendre ou louer. Tout ne se fera pas simultanément : nous avancerons peu à peu sur les quatre zones, pour avoir des montages qui répondent aux différents besoins.

Un participant, de Bonito Sports, dans la zone de Garossos : Je m'interroge sur les infrastructures de transport en commun. Le tram sera prolongé et des lignes de bus créées : avez-vous prévu des aménagements particuliers, comme des parkings-relais, des dépose-

minute, pour accueillir les personnes venant du Nord et qui utiliseront ces transports en commun non seulement pour rejoindre le Parc des Expositions mais peut-être aussi pour aller sur la zone de Blagnac ? Ou l'axe ne sera-t-il développé que pour se rendre au Parc des Expositions ?

Anne FRAISSE : Une dépose-minute est prévue au futur terminus du tramway. Le parking-relais situé au niveau du terminus actuel de Garossos est maintenu et pourra même être doublé si besoin. Je l'ai peut-être dit un peu rapidement : une « boucle bus » permettra des liaisons régulières et un fonctionnement classique comme pour un nouveau quartier. Le SMTC Tisséo est en train d'y réfléchir.

Le participant : Ma question découle du constat de la saturation des parkings-relais de la métropole : à l'actuel terminus du tramway, du stationnement sauvage se fait au milieu du rond-point et, que ce soit aux Argoulets, à Basso Cambo ou à Paul Sabatier, trouver une place est toujours problématique... Les aménagements prévus seront-ils proportionnés à cette nouvelle infrastructure importante ?

Jean-Luc LAGLEIZE : J'ai participé ce matin au conseil syndical de Tisséo, en tant qu'administrateur : l'agrandissement de la quasi-totalité des parkings-relais et la prise en compte des nouveaux modes de déplacement, que ce soit le covoiturage ou le développement des taxis, y ont été décidés. Pour attirer vers les transports en commun, Tisséo opte pour une ouverture à toutes les pratiques. Sa réflexion est engagée et une amélioration générale devrait pouvoir se constater. Pour le covoiturage par exemple, dont les deux sites les plus importants se trouvent à Ramonville et Borderouge, un déploiement sur la ligne est prévu.

Un participant : Comment allez-vous procéder pour prolonger la ligne de tramway sans couper les flux de véhicules ?

Anne FRAISSE : Deux branches sortent de l'échangeur de Garossos. Durant la phase de travaux, une des deux restera en fonctionnement. Lorsque le tramway sera réalisé, ce rond-point fonctionnera ainsi : une sortie d'un côté et une entrée de l'autre. La forme de ce rond-point, un peu allongée, permet d'absorber tous les flux de la zone. Tous les carrefours ont évidemment été pensés en fonction des rayons de giration des camions. Un important travail a été effectué sur ces carrefours de tram, à la fois pour la phase de travaux et en phase définitive.

Un participant : Une zone commerciale, avec des magasins ouverts toute l'année, de type galerie marchande, est-elle prévue à terme ?

Anne FRAISSE : Non : dans le fonctionnement d'un Parc des Expositions, c'est le Parc lui-même qui assure la fonction de galerie marchande thématique. Par exemple, lors du Salon du vin, il devient galerie marchande. C'est aux abords que le besoin de commerces de proximité est réel car le secteur est vraiment dépourvu de services de restauration, fleuristes, boulangers, etc.

Un participant, élu de Seilh : Je m'adresse à M. Lagleize, pour me faire l'écho des témoignages déjà apportés par mes concitoyens de Seilh. Nous, élus de Seilh, avons deux convictions : la première est que l'installation du PEX, dont nous sommes ravis, et la circulation vers le PEX sont liées. Nous ne pouvons en effet éviter de reposer cette question de la circulation, qui ne date pas d'aujourd'hui, car la situation est plus que préoccupante : tout ce qui est lié à cette question du prolongement de la RD 902 doit être traité en responsabilité. Nier ce problème aurait de graves conséquences : nous serons donc très vigilants à l'étude commune de toutes les solutions possibles et nous suivrons cette question de très près.

Jean-Luc LAGLEIZE : La question n'a effectivement rien de secondaire et nous avons bien noté l'importance de cette voirie ou ex-voirie départementale pour le quotidien des habitants du secteur, et le complément qu'elle pourrait être pour le PEX. Le fait que vous ayez été plusieurs à en parler sera aussi consigné.

Un participant, sapeur-pompier professionnel à Toulouse, résidant à Seilh : Je voudrais faire écho aux élus départementaux et à leurs annonces publiques, aux coupures de presse, qui évoquent une caserne de pompiers sur la zone d'Aussonne et du Parc des Expositions. La Métropole étant le premier contributeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, avez-vous des précisions à nous donner ?

Jean-Luc LAGLEIZE : Je n'ai aucune information. Par contre, la liste des courses avec le Département augmente...

Un participant : Pour revenir au prolongement du chemin de l'Enseigne à l'Est : quelles sont les prévisions à court ou long terme ? Qu'y aura-t-il dans le champ vide ? Une piste cyclable ?

Anne FRAISSE : Le champ est une zone de compensation environnementale. Rien n'est prévu hors des activités agricoles. La piste cyclable représentée sur le plan par un trait jaune très léger ne se situe pas dans ce champ.

Son tracé traverse la 2x2 voies au niveau du rond-point pour rejoindre le parvis et la zone d'aménagement à l'Est. Son tracé n'est pas idéal, mais nous le ferons.

Une participante : Si elle est mise en place, cette piste cyclable rejoindra-t-elle le terminus du tram ?

Anne FRAISSE : Oui, elle arrive sur le parvis, au terminus du tramway.

Un participant : Ma question concerne la mise en impasse du chemin de l'Enseigne du point de vue du ramassage scolaire qui s'y fait actuellement : ce transport scolaire y sera-t-il toujours assuré ?

Francis SANCHEZ : À l'instant où nous parlons, la procédure actuelle de ramassage sur la commune d'Aussonne n'est pas remise en cause mais la partie technique du traitement du diamètre de l'impasse ne m'appartient pas...

Anne FRAISSE : Un retournement est prévu pour les véhicules.

Francis SANCHEZ : Comme vous l'avez compris dans mon propos liminaire, la Commune d'Aussonne ne peut que se réjouir de l'arrivée de ce Parc et de la présentation de ce qui sera fait à l'Ouest de cet aménagement. Le bémol provient d'une voie largement sous-dimensionnée qui s'appelle le chemin d'Uliet. Aussonne, qui absorbe la saturation de Seilh et de Cornebarrieu, se trouve saturée à son tour car si elle compte sept entrées, elle n'a que deux sorties : le chemin de l'Enseigne, avec son pont à voie unique, et celui de Périac, avec sa ferme en voie unique. Notre quotidien est difficile et nous souhaiterions éviter qu'il n'empire : j'abonderai donc dans le sens de l'intervention sur la RD 902, dont une partie relève de Toulouse Métropole aujourd'hui. Cette partie m'intéresse au plus haut point.

Pour le PLU à venir, il nous faudra bien travailler ensemble et nous accorder : cet emplacement réservé, qui ne peut pas passer là où il est, ne pourra être conservé. Et je ne parle pas là de la responsabilité du Conseil départemental mais de la nôtre : ne pouvant agrandir Pioneer, ni garder l'usine SUD AERO, la Commune d'Aussonne a donc un intérêt tout particulier à observer ce qui se passera demain. Il est vrai que plus loin, à Merville, le Schéma de Cohérence Territoriale Nord s'applique, sous compétence du Conseil départemental, et qu'après avoir franchi la Garonne, une partie relèverait de Toulouse Métropole.... La situation est compliquée, j'en suis bien d'accord. Et ce n'est pas depuis 20 ans qu'elle dure cette Arlésienne mais depuis 30 : déjà citée dans notre Plan d'Occupation des Sols de 1986 et dans nos archives de 1984... Nous sommes en 2017 : notre patience est grande mais il faudra bien traiter ce point un jour et cet événement me semble en être l'occasion.

Un habitant de Beauzelle : Je reviens sur la circulation : les Beauzellois devraient pouvoir bientôt rentrer chez eux plus facilement, hors phase de travaux, mais le prolongement de la RD 902 sur un petit kilomètre, certes en 2x2 voies, rejoindra toujours une 2x1 voie... Ce que je vois sur le schéma, c'est le remplacement d'un tronçon avec deux ronds-points par un tronçon avec trois ronds-points, ce qui m'inquiète pour la circulation aux heures de pointe, matin et soir. Je n'ai pas de question, je fais part de mon inquiétude, d'autant qu'un conflit a été évoqué entre la Métropole et le Département...

Le sapeur-pompier : Je prends l'assistance à témoin des conséquences de ces soucis de circulation. Seilh est actuellement défendue par la caserne de pompiers de Grenade, et Aussonne, Beauzelle, Cornebarrieu et Blagnac par celle de Colomiers et en deuxième appel par celle de Grenade : aux heures de forte affluence, de dizaines de milliers de personnes, les secours qui se présenteront dans la zone seront à plus de 30 minutes de délai d'intervention... Les grands événements satureront les réseaux de transport en commun et de voirie et impacteront aussi les demandes de secours.

Je me permets d'insister car les élus métropolitains vont entrer en forte négociation avec ceux du Conseil départemental pour l'implantation de nouveaux moyens, que ce soit pour le prolongement de la RD 902, le saut de la Garonne et la connexion avec Eurocentre, ou les services de secours qui s'imposent. J'aimerais avoir votre positionnement, M. Lagleize, et celui des élus métropolitains, sur le déploiement des secours, vous qui êtes un des premiers pourvoyeurs de fonds des pompiers même si nous ne relevons pas de votre compétence.

Jean-Luc LAGLEIZE : Les négociations avec le Département se déroulent généralement dans de bonnes conditions. Vos interrogations ne dépendent effectivement pas de ma délégation mais je saurai vous répondre.

Anne FRAISSE : Je précise que dans l'enceinte du Parc des Expositions, le service de secours est très spécifique puisque le fonctionnement même du Parc induit la présence d'un ensemble d'agents sur place lors des événements. Ce ne sont pas des pompiers professionnels mais des effectifs de sécurité obligatoires lors des manifestations.

Gil BOUSQUET : Puisqu'il n'y a pas de nouvelle question, je vous rappelle que la concertation débute à peine et qu'elle se poursuit, si vous le souhaitez, sur Internet ou dans les mairies via les registres.

Jean-Luc Lagleize, un mot de conclusion.

Jean-Luc LAGLEIZE : N'hésitez pas à poser vos questions ou à réagir et à contribuer en mairie et sur Internet. Merci beaucoup.

Fin de la réunion à 20h45.

[Annexe 4]

Les autres expressions du public

Avis déposés sur le site internet
www.toulouse-euro-expo.com
et à l'adresse dédiée
concertation@toulouse-euro-expo.com

Envoyé: jeudi 2 février 2017 11:35
À: toulouse-euro-expo
Objet: Le PEX, en danger ?

Le futur PEX est en danger !

L'arrivée du PEX et de ses aménagements d'activités économiques périphériques est une opportunité majeure pour le rayonnement de la métropole toulousaine. Ils permettent d'espérer la création de milliers d'emplois et la venue de millions de visiteurs.

En revanche, le PEX ne semble tourné que vers le Sud de la métropole, l'aéroport de Blagnac, la rocade toulousaine, le centre-ville par le développement des transports en communs et des modes doux.

Mais qu'est-il prévu pour les gens du Nord !

Aujourd'hui, nombreux sont les travailleurs toulousains qui habitent dans le Tarn et Garonne ou le logement y est plus abordable mais l'emploi plus rare. Nombreux sont ces gens qui viendront au nouveau PEX pour travailler, visiter, ou surement livrer...

Car en effet, le PEX n'est pas si loin de la N20, de la plateforme de Castelnaud d'Estrétefonds, et finalement de Bordeaux !

Et le problème ressurgit alors de l'absence de prolongation de la RD 902 !

En ne réalisant pas cette infrastructure, on prive le PEX et ses futures activités de la clientèle nombreuse du Nord de Toulouse, qui se lassera des longues files d'attentes pour atteindre ce nouvel équipement.

Ainsi, le PEX, sans se prolongement, restera dans une impasse routière qui provoquera son asphyxie.

La métropole Toulousaine est entrée dans le 21^{ème} siècle avec ses projets de métro, tramway et téléphérique au Sud, il faut à présent qu'elle sorte du 20^{ème} siècle en réalisant cette infrastructure essentielle à la survie du PEX.

—
avenue de Garossos
31700 Beauzelle

Envoyé: vendredi 3 février 2017 17:27
À: toulouse-euro-expo
Objet: hébergement à proximité parc expo

Bonjour

je suis propriétaire de chambres d'hôtes sur la commune de Mondonville , non loin du futur parc des expositions

comment faire connaitre mon établissement au près des futurs exposants ou visiteurs du parc des expositions ?

je vous remercie

cordialement

Chambres d'Hôtes

31700 MONDONVILLE

Envoyé: dimanche 5 février 2017 10:03
À: toulouse-euro-expo
Objet: >>> Concertation Parc des Expositions / documents distribués
Pièces jointes: IMG_1916.JPG

Toulouse, le 05 février 2017

A l'attention du comptable des opérations

Objet : Concertation Parc des Expositions / documents distribués

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin de vous faire part d'un fait qui me scandalise.

Il y a quelques jours, une personne de votre équipe s'est rendue à mon domicile (Lotissement Le Clos des Tournesols à Aussonne)

et a déposé des documents d'information "participez à la concertation".

Pas moins de **16 documents** (2 paquets sous film thermo rétractable) pour mon seul domicile !!!
quelle honte et quel gâchis pour l'environnement.

En tant que publicitaire et dirigeant d'une agence de marketing communication, et de fait garant des intérêts de mes clients lors de telles opérations de tractage en boîtes aux lettres,

je dénonce de tels comportements qui engendrent trop de déperdition dans l'efficacité.

Pour votre information...

Très cordialement.



16 documents déposés au

Clos des Tournesois à AUSSONNE

HABITAT
ASSOCIATION
MÉTROPOLITAINE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CONCERTATION
DU 10/03/2017 AU 15/03/2017

Actuellement en travaux, le futur Parc sera mis en service en 2020 : 1 million de visiteurs environ
 sont attendus chaque année! Toulouse Métropole a engagé une réflexion sur le développement
 d'activités économiques en lien avec le futur équipement.
 L'objectif est de constituer un **nouveau Pôle économique autour du Parc**, dédié notamment
 au tourisme d'affaires et plus généralement à la **pour suite du développement de la métropole**
 (lieux d'activité, bureaux, hôtels-restaurants...)
 Ces développements à vocation exclusivement économique s'inscrivent dans les 100 ha qui
 regroupent le Parc des Expositions et ses infrastructures primaires créées pour l'équipement
 autour du Parc, desservie par les infrastructures primaires créées pour l'équipement
 à Beauzelle phase d'aménagement à plus long terme sur les secteurs de Garossons et
 Eurpolla. Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse, Metropole assure la maîtrise
 d'ouvrage déléguée de cette opération d'aménagement.

Envoyé: dimanche 12 février 2017 12:18
À: toulouse-euro-expo
Objet: accès routier

Bonjour madame, monsieur,

En réponse à votre proposition de concertation, je ne peux que m'étonner et reste choquée pour l'infrastructure routière proposée pour le secteur nord du PEX : un petit truc qui n'est pas à la hauteur du projet pharaonique proposé.

C'est vouloir méconnaître la situation actuelle de la RD2 et RD902 complètement saturées aussi bien en matinée qu'en fin de journée, je ne sais que trop bien ce que vous privilégiez mais cela fait 20 ans que j'habite Aussonne et 20 ans que le désenclavement est « discuté » « concerté ».

Bref je considère que vous êtes en concertation décidée d'avance comme d'habitude et que les gens qui se déplacent pour leur travail matin et soir habitant ce secteur vont encore attendre longtemps.

Sur ce constat citoyen, je vous salue et reste à votre disposition pour de plus amples informations que vous pourriez m'indiquer.

Envoyé: mardi 28 février 2017 08:11
À: toulouse-euro-expo
Objet: Concertation Parc Expo- contribution

Récente habitante de Seilh

Le projet est ambitieux. Il me plaît. Et je suis ravie qu'il rebooste les communes alentours.

Je suis néanmoins à la recherche d'éléments rassurants sur la voirie. Cette zone est extrêmement embouteillée. Deux raisons.

- 1- Une seule route dessert tous ces villages et ceux qui suivent.
- 2- Un seul pont traverse la Garonne (Gagnac) et donc concentre tous les véhicules sur cette même route.

En ajoutant des bureaux, des hôtels et des visiteurs, je crains que le goulot d'étranglement ne devienne alors un sérieux désagrément pour tous.

/Pour les habitants qui vont voir leur quotidien se transformer en un dédale de solutions logistiques alambiquées.

/Pour les commerçants qui verront leurs clients potentiels s'arrêter au grand Leclerc, fluide en termes de circulation.

/Pour les exposants qui perdront l'attractivité d'un accès fluide et attractif.

Mais je suppose que des solutions à la hauteur du projet sont d'ores et déjà envisagées. (Contournements, élargissements, Transports en communs attractifs, ...) Sauf qu'elles ne sont pas clairement mentionnées dans vos brochures de communication. Et pourtant, dans les métropoles, la préoccupation citoyenne Numéro 1, c'est les "bouchons". Sinon, autant aller habiter à Paris. "Galerer" autant, mais gagner 35% de plus!!!!

Merci pour la démarche.

Ps: je dirige un cabinet spécialisé en concertation et j'en profite pour vous glisser qu'il y a des moyens plus modernes pour concerter, que je serais ravie de présenter à TM.

Envoyé de mon iPhone

Envoyé: vendredi 3 mars 2017 22:39
À: toulouse-euro-expo
Objet: Concertation développement économique parc exposition TM
Pièces jointes: accès 902 Garossos.jpg

Bonjour,

Ci-joint quelques remarques sur ce beau projet :

1- tel qu'il apparaît sur le projet, l'accès direct en entrée sur le RD902 depuis la ville de Beauzelle ne sera plus possible depuis le rond-point de Gimennels ; il faudra remonter vers le nord à Seilh pour aller chercher l'accès au RD902.

Il serait donc tout à fait intéressant de profiter du chantier PEX pour créer une bretelle d'entrée au RD902 depuis Garossos (cf plan ci-joint)

2- le développement des secteurs urbanisés périphériques n'apparaît pas dans le projet. Or, on sait qu'une telle opération va générer nécessairement une densification des communes en proximité (Cornebarrieu, Beauzelle, Aussonne, Blagnac).

Il serait donc souhaitable de faire apparaître les zones d'influence urbaine du projet avec son environnement proche, son incidence sur l'urbanisation à venir (avoir une vision macro du site).

3 - l'effet levier du projet sur le développement de ce secteur sera certainement conséquent ; **l'incidence sur la charge du RD902, déjà saturé aux heures de pointes, risque d'être sensible.**

4 - **quels modes de transports en commun rapides sont prévus pour relier l'aéroport au Pex** ; dans le schéma actuel, il faudra prendre le tramway jusqu'à la station Ancely pour revenir ensuite vers le nord = très long, ou alors créer une ligne de bus spécifique aéroport - PEX.

Cdt

habitant de Beauzelle



Envoyé: mardi 7 mars 2017 16:50
À: toulouse-euro-expo
Objet: Développement d'activités économique autour du PEX

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous une contribution de la CCI de Toulouse concernant le projet de développement d'activités économiques autour du nouveau Parc de Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

« La Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse est particulièrement favorable au développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole. Ce nouvel équipement devrait attirer 1 million de visiteurs chaque année, ainsi que de multiples activités connexes et complémentaires développées en parallèle des activités dédiées à l'événementiel.

Le site dispose de nombreux atouts pour attirer des entreprises. Cependant, notre compagnie consulaire tient à rappeler les problèmes d'accessibilité et les difficultés de circulations automobiles du nord-ouest toulousain, qui pourraient compromettre le développement de nouvelles activités économiques à proximité du nouveau parc des expositions. Dans ce secteur, aux heures de pointe, les rocades sont saturées, voire paralysées. Le temps de parcours entre le domicile et le lieu de travail s'allonge pour les salariés utilisant un véhicule, et l'activité et la productivité des entreprises sont impactées.

Cette situation, ainsi que les perspectives d'aggravation des dysfonctionnements routiers, sont de nature à remettre en cause la pérennité économique même des entreprises, qui, pour retrouver productivité et compétitivité pourraient être contraintes de délocaliser leur activité ailleurs, dans des territoires mieux desservis, plus accessibles.

A plusieurs reprises, nous avons alerté les autorités publiques et les collectivités locales sur ces difficultés, et nous avons rappelé la nécessité d'aménager un nouveau franchissement de la Garonne pour désenclaver le secteur au nord. Un nouveau pont sur la Garonne, complété de liaisons routières performantes, entre un échangeur autoroutier de l'A62 et le PEX, permettrait de créer une nouvelle grande entrée nord-ouest dans la métropole toulousaine. Les flux autoroutiers du nord et de l'est ne seraient plus contraints d'emprunter les rocades toulousaines pour rejoindre le nord-ouest toulousain et l'ensemble du secteur retrouverait une fluidité des déplacements propice au développement des entreprises, et aux activités du Pex. »

Si l'amélioration des conditions d'accessibilité routière passe par l'aménagement d'un nouveau franchissement de la Garonne, la résolution globale des difficultés de circulation du nord-ouest toulousain dépend de la capacité des infrastructures de transports en commun à assurer une desserte performante du secteur. A ce titre, la réalisation d'une 3ème ligne de métro desservant directement l'aéroport apparaît indispensable et nécessaire pour assurer un développement économique performant. »

Bonne réception

C.C.I. de Toulouse
2, rue d'Alsace Lorraine
31 002 TOULOUSE

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com [mailto:ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com]
Envoyé: mardi 31 janvier 2017 23:15
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Mardi, janvier 31, 2017 - 23:15

Bonjour,

Ce projet est ambitieux et important pour la région. Il sera a n'en pas douter un succès, que ce soit en terme d'image ou de fréquentation.

A ce sujet, qu'est il prévu pour l'accès "Nord" du projet? ce secteur est complètement saturé tous les jours ouvrés et ce jusqu'à Grenade au Nord, Lespinasse au Nord Est. Si aucun délestage n'est prévu, les infrastructures actuelles ne permettrons plus aux milliers de salariés du secteur de se rendre sur leur lieu de travail. Cette zone est un désert de transports publics..., le pont de Gagnac est étroit et obsolète , actuellement le secteur est un case tête entre 7 et 9h...Seuls quelques bus supplémentaires ne pourront pas remédier au problème. Considérer l'accès au parc des expos par le coté Sud uniquement serait une lacune impardonnable étant donné les congestions suscitées.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer mes respectueuses salutations,

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com [mailto:ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com]
Envoyé: jeudi 2 février 2017 11:33
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Jeudi, février 2, 2017 - 11:33

Le futur PEX est en danger !

L'arrivée du PEX et de ses aménagements d'activités économiques périphériques est une opportunité majeure pour le rayonnement de la métropole toulousaine. Ils permettent d'espérer la création de milliers d'emplois et la venue de millions de visiteurs.

En revanche, le PEX ne semble tourné que vers le Sud de la métropole, l'aéroport de Blagnac, la rocade toulousaine, le centre-ville par le développement des transports en communs et des modes doux.

Mais qu'est-il prévu pour les gens du Nord !

Aujourd'hui, nombreux sont les travailleurs toulousains qui habitent dans le Tarn et Garonne où le logement y est plus abordable mais l'emploi plus rare. Nombreux sont ces gens qui viendront au nouveau PEX pour travailler, visiter, ou surement livrer... Car en effet, le PEX n'est pas si loin de la N20, de la plateforme de Castelnaud d'Estrétefonds, et finalement de Bordeaux !

Et le problème ressurgit alors de l'absence de prolongation de la RD 902 !

En ne réalisant pas cette infrastructure, on prive le PEX et ses futures activités de la clientèle nombreuse du Nord de Toulouse, qui se lassera des longues files d'attentes pour atteindre ce nouvel équipement.

Ainsi, le PEX, sans sa prolongation, restera dans une impasse routière qui provoquera son asphyxie.

La métropole Toulousaine est entrée dans le 21^{ème} siècle avec ses projets de métro, tramway et téléphérique au Sud, il faut à présent qu'elle sorte du 20^{ème} siècle en réalisant cette infrastructure essentielle à la survie du PEX.

02/02/2017

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: jeudi 2 février 2017 18:29
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Jeudi, février 2, 2017 - 18:28

commencer par prolonger la RD902 jusqu'à St Jory, après on parlera de développement et de concertation !

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: mercredi 8 février 2017 11:45
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Mercredi, février 8, 2017 - 11:44

Suite à la réunion du 1er février, nous souhaitons nous exprimer quant au développement futur du parc et des activités connexes. Celles-ci vont générer un flux de matériel, de marchandises et de salariés, pas tous domiciliés sur Toulouse. Elles vont s'ajouter aux activités existantes (aéroport, parc aéronautique...). Le parc se construit sur un axe de communication Nord/Sud déjà saturé. Chacun peut juger que cette congestion ne cesse d'augmenter (commençant dès avant 15 heures, notamment le vendredi).

Il nous semble urgent que soit rouvert le dossier du prolongement de la RD 902, en parallèle de la construction du parc. L'ampleur du projet n'intéresse pas seulement la métropole toulousaine, mais l'ensemble du territoire environnant. La fluidité de la circulation autour de toute la zone ne peut que servir la réussite du projet, et également influencer sur les problèmes croissants de pollution.

En espérant que nos inquiétudes seront prises en compte, Salutations distinguées,

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: mercredi 15 février 2017 12:44
Objet: Parc des expositions - Donnez votre avis !

Soumis le Mercredi, février 15, 2017 - 12:44

Merci pour ce partage d'informations utiles et pour avoir (enfin) lancé ce projet digne de Toulouse la 4ème ville de France en nombre d'habitants, ex Capitale du royaume Wisigoth pendant près de 100 ans, capitale historique du Languedoc, chef-lieu de la région Occitanie, du département de la Haute-Garonne et siège d'Airbus Group. Enfin un projet utile et d'envergure, proche de Toulouse (accessible en Tramway et 4 voies) et de son aéroport Toulouse-Blagnac pour pouvoir organiser au PEX :

- des salons professionnels (plus de 50 000 m²),
- de très grands congrès, conventions d'affaires pour plus de 5 000 personnes, des congrès expo
- de très grands événements type assemblées générales, meetings, événements sportifs Une question : quid des concerts géants ? A ce jour Toulouse est pauvre, les grands groupes "boudent" Toulouse au profit des capitales Européennes certes mais aussi de villes comme Montpellier ("Arena" 15000 places), Bordeaux voire Barcelone. Bien sûr et heureusement il y a les festivals d'été de la région comme par exemple Marciac Jaz, Albi "Pause Guitare", Marmande "Garorock", Carcassonne, etc...

Certes Placebo en avril 2017 pour une retrospective "20 ans de Placebo" au Zenith. Restent qu'ils ont loin les jours où des "stars" internationales en mesure de faire bouger les foules sont venues à Toulouse : Bowie (1987 au Stadium 30000 personnes RIP 2017), Michael Jackson (1992 au Stadium 40000 personnes RIP 2009), R.E.M. (annulé finalement en 1995, séparés en 2011), Muse (2009 au Zenith) sont venus à Toulouse.

Pourtant nous avons le Zénith de Toulouse (concession Toulouse Métropole capacité concert de 12000 personnes), le stadium (concession Toulouse Métropole rénové post Euro 2016 capacité concert de 30000-40000 ?) et demain le PEX (??) ?... La question n'est pas seulement une question de capacité mais aussi financière, de négociation, d'attractivité mais aussi de volonté. Pourtant Toulouse est loin d'être une ville endormie et morne, au contraire "So Toulouse" est une ville qui bouge, festive, sportive, riche et cultivée : 4ème ville de France en habitants et en étudiants (100000)... tous les ingrédients sont là !!

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: mardi 21 février 2017 12:03
Objet: Parc des expositions - Donnez votre avis !

Soumis le Mardi, février 21, 2017 - 12:02

Bonjour,
Pouvez vous nous informer sur les travaux routiers prévus pour réguler les flux de circulation (DEJA TRES IMPORTANT...) sur la commune de SEILH Départementale 2, route de Toulouse et route de Grenade. Dans l'autre sens venant de Bordeaux saturation du pont de Gagnac...
Merci de vos réponses

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: vendredi 3 mars 2017 16:51
Objet: Parc des expositions - Donnez votre avis !

Soumis le Vendredi, mars 3, 2017 - 16:51

En dehors du projet et de l'avenir il n'a été pensé à aucun moment au réel, à l'existant, c'est à dire le devenir des existences des riverains vivant déjà là, chemin de l'ENSEIGURE et des énormes nuisances sonores et de pollution qu'ils subissent déjà et vont subir (chantier : un des plus importants de France! et son bruit incessant, environnement d'axes routiers nouveaux, trafic) sans protections adéquates prévues et aux questions posées, lors de la réunion de concertation, que des réponses évasives qui dénotent une certaine légèreté et un désintéressement évident par rapport à la prise en compte de cette sérieuse problématique!! Une telle situation est impensable, d'autant plus qu'il y a quelques jours on nous demandait notre avis sur la future mise en place d'une charte du bruit!!!?? et que de gros efforts d'aménagement vont être faits pour l'édification d'autres futurs chantiers toulousains comme Aerospace Valley et son quartier qui se veut représenter l'excellence!! Nous comptons fermement avoir des réponses positives.
Cdt

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: dimanche 5 mars 2017 20:11
Objet: Parc des expositions - Donnez votre avis !

Soumis le Dimanche, mars 5, 2017 - 20:10

Projet ambitieux, rayonnant bien au-delà de l'agglomération Toulousaine, le PEX viendra bouleverser le paysage du Nord-Ouest de l'agglomération.

Le projet prévoit pour l'accès sud un prolongement de la RD 902 (Fil d'Ariane) et de la ligne T1 du tramway jusqu'au parvis du parc.

L'accès nord, lui, est traité par des voiries et des ronds-points permettant de se raccorder sur la RD 2 sur la commune de Seilh.

Le seul franchissement de la Garonne au nord étant le pont de Gagnac, les flux de véhicules venant du Nord vont donc transiter à travers Seilh, venant ainsi aggraver une situation déjà critique.

Situation tendue au niveau du flux des véhicules, mais aussi au niveau de la sécurité et de l'accessibilité des secours en cas d'accident sur la RD2.

On nous a objecté que les flux du PEX seraient compatibles avec les trafics pendulaires journaliers. En clair, les principaux flux de visiteurs générés par le PEX seraient concentrés en dehors des heures de pointes de la semaine et le week-end. Cela signifie que les riverains du PEX supporteront désormais des nuisances également aux heures creuses et le week-end.

Le développement du pôle économique associé au projet prévoit 180 000 m² sans desserte supplémentaire.

Contrairement à ce qui est prétendu pour les flux liés au PEX, ce pôle d'activité va engendrer du trafic aux heures de pointes, sur des voiries déjà saturées.

Cela va venir compliquer encore plus l'accès aux pôles économiques existants (Aéroconstellation, Garossos) déjà critique aujourd'hui.

Il serait particulièrement inconscient que le pôle d'activité se développe sans la prise en compte de dessertes routières redimensionnées à l'ambition du projet : prolongement de la RD 902 vers le nord en contournement de Seilh, nouveau franchissement nord de la Garonne, accès nord à l'aéroport sur Blagnac.

A l'heure où la Métropole travaille sur son PLUiH (Plan local de l'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat), sur son PDU (plan de déplacement Urbain), sur son Schéma Directeur de développement Economique, sur son Plan Climat, il est urgent que la puissance publique se saisisse du problème et prenne les mesures adaptées, afin de garantir le développement du Nord-Ouest de l'agglomération sans pénaliser encore la qualité de vie des habitants et la survie ou la réussite des zones économiques existantes et à venir.

Seilh

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: lundi 6 mars 2017 14:21
Objet: Parc des expositions - Donnez votre avis !

Soumis le Lundi, mars 6, 2017 - 14:21

Monsieur le commissaire enquêteur ,

Les concertations et les réunions publiques se suivent et malheureusement se ressemblent. La questions qui revient en permanence est la questions sur les infrastructures routières et notamment le contournement de Seilh. Personne n' a d'objection au développement économique de notre quartier et certainement pas moi. La seule condition est l'amélioration de nos conditions de circulation, hors les projets que vous proposez n'apportent aucune réponse dedans ce sens, bien au contraire, ils emmènent encore plus de véhicules.

Lors de la dernière réunion, le 1er février à Beauzelle, vous avez dit que la majorité du trafic venait du pont de Gagnac et que le prolongement ne serait viable que si il joignait Eurocentre comme défini dans le projet initial. Je ne sais pas si cela est vrai ou faux mais ce que je constate chaque matin et soir c'est qu'une grosse partie du trafic vient de Aussonne, Merville et Grenade.

Je vous demande donc d'étudier le prolongement de la voie lactée pour effectuer un contournement de Seilh et joindre la D2. Ce projet serait moins coûteux que le projet initial (pas de pont sur Garonne) et permettrai de fluidifier le trafic.

Le développement économique ne peut se faire sans des infrastructures adaptées.

Par exemple, mercredi 1er mars, un camion qui devait desservir le chantier est resté coincé sur le chemin Papou à Seilh. Le chemin Papou, Bel Air ont été fermés à la circulation toute la matinée créant d'importants embouteillages routes de Grenade, chemin de l'Enseigneur, ...

Ces chemins dit secondaires ne sont pas adaptés aux passages continus des poids lourds qui desservent soit le chantier du parc des expositions, soit les entreprises déjà implantées comme Pioneer.

Comme énoncé lors de la réunion, la compétence en matière d'infrastructure routière est depuis le 1er janvier la responsabilité de Toulouse Métropole. Je compte sur votre rapport pour faire figurer les points énoncés ci-dessus.

Bien Cordialement,

riverain du chemin de Bel Air, Seilh.

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: lundi 6 mars 2017 21:35
Objet: Parc des expositions - Donnez votre avis !

Soumis le Lundi, mars 6, 2017 - 21:35

En tant qu'habitants de Seilh, nous ne pouvons que nous inquiéter de l'impact du PEX sur notre vie au quotidien. Aucune desserte routière digne de ce nom n'est prévue depuis le nord. La connexion se fait par un rond point sur la RD2 dans Seilh. Cet axe est déjà saturé. On nous objecte que le trafic du PEX est compatible avec le trafic existant. Cela signifie en clair que désormais nous aurons des nuisances également le week-end ! Cet argument n'est pas valable pour le trafic généré par la zone économique en projet, objet de la présente concertation. Celui-ci viendra s'ajouter aux trafics existants, et rendre encore plus difficile la vie des Seilhois et leur sécurité. Nous demandons donc que ce projet soit accompagné de dessertes à la mesure de son envergure ; prolongement de la RD 902 en contournement de Seilh et nouveau franchissement de la Garonne pour assurer la desserte nord.

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: mardi 7 mars 2017 16:45
Objet: Parc des expositions - Donnez votre avis !

Soumis le Mardi, mars 7, 2017 - 16:45

Bonjour,

Ci-dessous, une contribution de la CCI de Toulouse « La Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse est particulièrement favorable au développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole. Ce nouvel équipement devrait attirer 1 million de visiteurs chaque année, ainsi que de multiples activités connexes et complémentaires développées en parallèle des activités dédiées à l'événementiel.

Le site dispose de nombreux atouts pour attirer des entreprises. Cependant, notre compagnie consulaire tient à rappeler les problèmes d'accessibilité et les difficultés de circulations automobiles du nord-ouest toulousain, qui pourraient compromettre le développement de nouvelles activités économiques à proximité du nouveau parc des expositions. Dans ce secteur, aux heures de pointe, les rocades sont saturées, voire paralysées. Le temps de parcours entre le domicile et le lieu de travail s'allonge pour les salariés utilisant un véhicule, et l'activité et la productivité des entreprises sont impactées.

Cette situation, ainsi que les perspectives d'aggravation des dysfonctionnements routiers, sont de nature à remettre en cause la pérennité économique même des entreprises, qui, pour retrouver productivité et compétitivité pourraient être contraintes de délocaliser leur activité ailleurs, dans des territoires mieux desservis, plus accessibles.

A plusieurs reprises, nous avons alerté les autorités publiques et les collectivités locales sur ces difficultés, et nous avons rappelé la nécessité d'aménager un nouveau franchissement de la Garonne pour désenclaver le secteur au nord. Un nouveau pont sur la Garonne, complété de liaisons routières performantes, entre un échangeur autoroutier de

l'A62 et le PEX, permettrait de créer une nouvelle grande entrée nord-ouest dans la métropole toulousaine. Les flux autoroutiers du nord et de l'est ne seraient plus contraints d'emprunter les rocades toulousaines pour rejoindre le nord-ouest toulousain et l'ensemble du secteur retrouverait une fluidité des déplacements propice au développement des entreprises, et aux activités du Pex. »

Si l'amélioration des conditions d'accessibilité routière passe par l'aménagement d'un nouveau franchissement de la Garonne, la résolution globale des difficultés de circulation du nord-ouest toulousain dépend de la capacité des infrastructures de transports en commun à assurer une desserte performante du secteur. A ce titre, la réalisation d'une 3ème ligne de métro desservant directement l'aéroport apparaît indispensable et nécessaire pour assurer un développement économique performant."

De : ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com [mailto:ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com]

Envoyé : mercredi 1 février 2017 10:49

Objet : Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Mercredi, février 1, 2017 - 10:48

Sujet: Proposition d'un système complet de gestion de grand chantier

Message:

Bonjour,

Je viens ici vous proposer un ERP complet de gestion de grand chantier :

-Achats/Livraisons

-Contrôles réglementaires des matériels avec alertes -Gestion des stocks -Comptabilité

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans cette attente, veuillez accepter mes meilleures salutations.

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: mercredi 1 février 2017 14:51
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Mercredi, février 1, 2017 - 14:50

Sujet: Et que va-t-il devenir de l'ancien ?

Message:

Bonjour,

Cela fait quelque temps déjà que l'on suit cette histoire et qu'on voit naître doucement ce nouveau parc des expositions, mais que va devenir l'ancien ?

Merci d'avance de votre réponse,
Cordialement

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com , via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: vendredi 3 février 2017 16:37
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Vendredi, février 3, 2017 - 16:36

Sujet: Support de présentation

Message: Le lien de la présentation PDF de la réunion publique du 1er février ne fonctionne pas. pouvez vous me faire parvenir ce document ?

De : ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com [mailto:ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com]

Envoyé : lundi 6 février 2017 10:01

Objet : Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Lundi, février 6, 2017 - 10:00

Sujet: Logement airbnb

Message:

J habite aussonne et je propose des locations de chambres avec salle de bain cuisine et piscine qui peuvent intéresser les entreprises qui travaillent sur le site. A 5 mn du chantier avec parking privé.

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: mardi 14 février 2017 20:43
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Mardi, février 14, 2017 - 20:42

Sujet: Plan de circulation pendant et après travaux

Message:

Bonjour,

Vous annoncez un aménagement routier "amélioré" avec le doublement de la RD902.

Cependant cette mise à 2x2 voies ne concerne que quelques centaines de mètres, et propose un nouveau raccordement à la route de Grenade avec 3 ronds-points au lieu de 2 actuellement. La mise à 2x2 voies n'a d'intérêt que si elle ne débouche pas immédiatement sur un nouveau rond-point, au risque de créer des bouchons importants à son entrée.

Quand on observe les ralentissements aujourd'hui avec 2 ronds-points, et en envisageant raisonnablement un accroissement du trafic dans les années à venir, on ne peut que s'inquiéter du projet routier associé au PEX.

Les difficultés de coordination entre Toulouse-Métropole et le Conseil Départemental sont connues, mais ne peuvent en aucun cas être acceptées comme excuse par les riverains et usagers de ce secteur routier.

Certes, le problème ne se présentera peut-être pas -dans l'immédiat- les jours de manifestation au PEX, mais votre incapacité à prévoir un plan de circulation digne de notre grande métropole provoquera inévitablement le mécontentement des usagers "ordinaires", et se retournera nécessairement tôt ou tard contre votre superbe projet qui mérite mieux que cela.

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: jeudi 16 février 2017 15:05
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Jeudi, février 16, 2017 - 15:05 :

Sujet: LOCAUX ACTIVITES

Message:

Bonjour

Nous avons actuellement un parc de jeux à Beauzelle dans la zone de Garossos. Nous souhaitons diversifier nos activités (bowling, lasergame..) et agrandir notre parc. Nous recherchons de nouveaux locaux à court ou moyen terme. Nous aimerions savoir quelles sont les perspectives proposées.

Pourriez-vous svp me recontacter à ce sujet?

Merci par avance.

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: jeudi 16 février 2017 18:45
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Jeudi, février 16, 2017 - 18:45

Téléphone: 0675862731

Sujet: Petite restauration café

Message:

Bonjour,

Actuellement propriétaire de plusieurs établissements de petite restauration et café, je suis candidat pour étudier des idées d'implantation dans votre projet. Je reste à votre disposition.

Cordialement

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: jeudi 16 février 2017 22:01
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Jeudi, février 16, 2017 - 22:00

Sujet: améliorer accessibilité et trafic vers PEX

Message: comment comptez vous améliorer l'accessibilité et le trafic vers le PEX, vous l'avez positionné au bout de la voie lactée qui s'arrête au niveau du PEX, au milieu de la zone d'andromède en pleine expansion et du site airbus. La seule possibilité d'accès est la voie lactée et le secteur est sursaturé aux heures de bureau. A quand la modernisation des voies d'accès : un pont sur la Garonne entre blagnac et beauzelle et la création d'une nouvelle bretelle sur l'A62 éviterai des kilomètres de détours et de bouchons et l'utilisation d'infrastructures dépassées (D902 ou pont à 2*1 voie de seilh) .et ce sans parler de la durée d'accès via le tram toutes ces difficultés d'accès pourraient gêner le développement du PEX TOULOUSE au profit d'autres lieux plus pratiques .

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: samedi 18 février 2017 19:25
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Samedi, février 18, 2017 - 19:24

Sujet: Demande de renseignements aménagement périphérique PEX - projet de club de Sport

Message:

Bonjour,

J'aimerais connaître les modalités de candidature quant au développement des activités économiques et commerciales périphériques au futur Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole. Après avoir parcouru le site et les documents de présentation à disposition, j'aimerais pouvoir soumettre un projet de club de sport (Squash/Fitness/Restaurant) au sein d'une des surfaces commerciales à pourvoir.

Vous remerciant par avance pour votre considération à ma demande,

Bien cordialement.

De: ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com via Parc des Expositions & Centre de conventions de Toulouse Métropole <ne-pas-repondre@toulouse-euro-expo.com>
Envoyé: vendredi 3 mars 2017 09:36
Objet: Parc des expositions - formulaire de contact

Soumis le Vendredi, mars 3, 2017 - 09:36

Sujet: Terrains zone 1 - 4

Message:

Bonjour,

Je représente la SCI Hill Park, et je suis président de la société Preludd SAS.

Pourriez-vous m'envoyer des informations concernant la commercialisation des terrains situés dans les zones 1 à 4. Nous envisageons un investissement pour faire construire des bureaux (en mode développement durable) destinés aux entreprises innovantes.

D'avance merci,

Messages électroniques
envoyés
à EUROPOLIA

Envoyé: lundi 13 février 2017 11:57
À: europolia
Objet: concertation PEX

Bonjour,

Ma famille était propriétaire depuis 1957 du Domaine de l'Enseigne . 45 hectares sont devenus constructibles après expropriation pour réaliser le PEX.
Dans le projet de concertation actuel, les parcelles qui me restent sont toutes concernées à plus ou moins longue échéance par la zone d'activité.
Cela fait plus de 14 ans que je subi ces aménagements J'aimerais enfin avoir un rendez-vous avec Monsieur Moudenc ou Monsieur Gares pour faire le point des volontés de la collectivité.
En espérant que mon mail retiendra votre attention, Cordialement,

Envoyé: jeudi 23 février 2017 17:31
À: europolia
Objet: Demande de Rdv

Bonjour

Nous désirons obtenir un Rdv car nous sommes intéressé pour reprendre un commerce (restaurant) dans la zone du parc des expositions et nous aimerions avoir des renseignements.

Cordialement

Envoyé: lundi 27 février 2017 22:31
À: europolia
Objet: Re: Demande de Rdv

Bonjour Madame,

Désolé je me suis mal exprimé mais l'affaire existe déjà, elle dans la zone garossos mais nous voudrions avoir des précisions sur le devenir de cette zone qui est attenante au PEX.
La reprise est prévue assez rapidement donc dans la mesure du possible nous aimerions vous rencontrer au plus tôt.

Dans l'attente de vous rencontrer

Cordialement

Date: 6 mars 2017 à 19:31:39 UTC+1

Destinataire: @europolia.fr

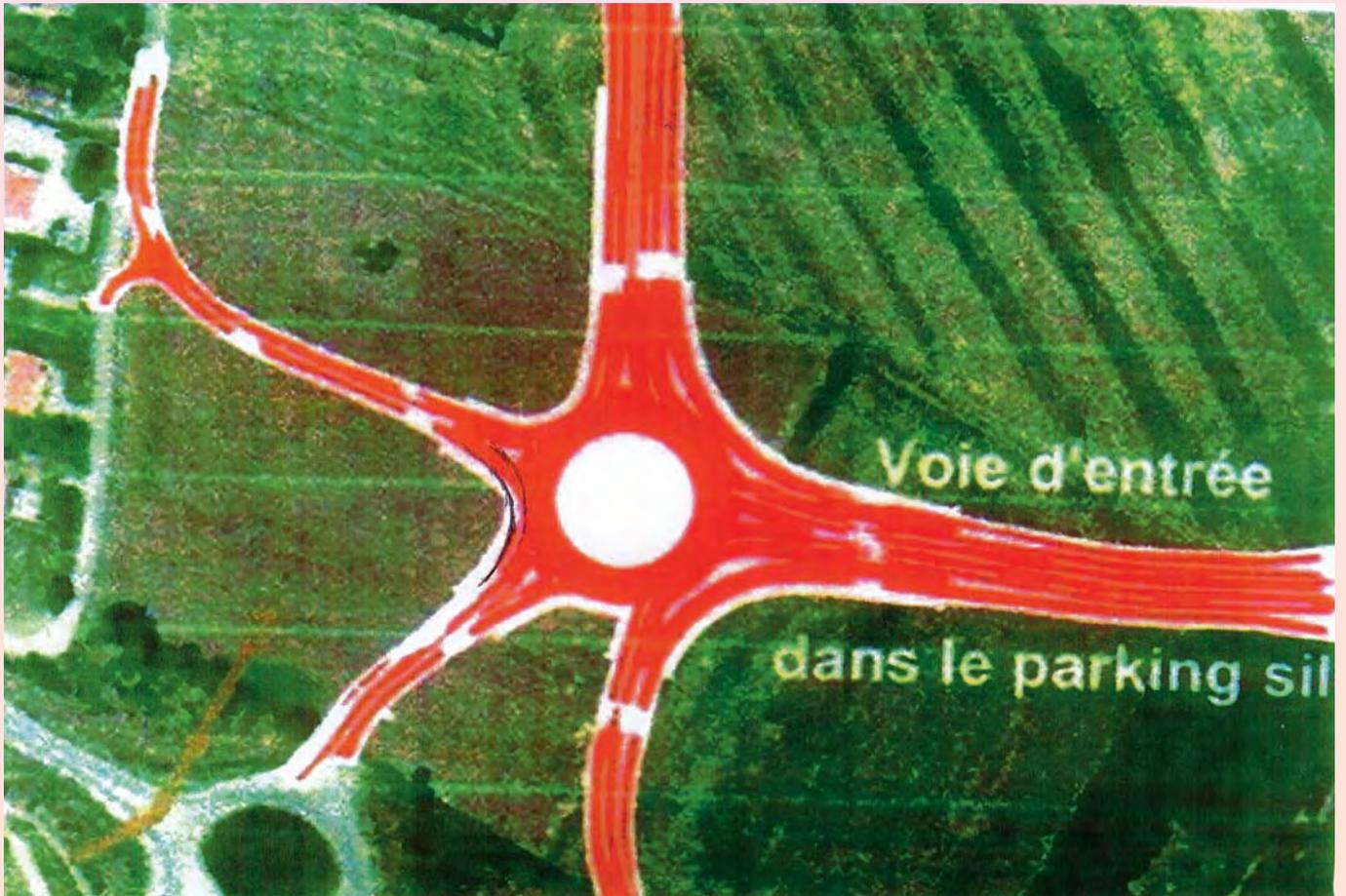
Objet: Rép :|| Pôle économique autour du nouveau Parc des Expositions- concertation publique||

Rebonjour Madame,

Je reviens vers vous pour vous faire part d'un souhait qui nous est apparu très important et relatif au raccordement du chemin d'Uliet au rond point d'accès aux parkings à silo du Parc. En effet ce chemin supporte une circulation importante en provenance de la route de grand gabarit et en provenance du chemin de la Planette. utilisés comme exutoires les matins. Dans le cadre du raccordement en question si rien n'était fait le flux en provenance du chemin d'Uliet se trouverait bloqué par celui venant de la route Nord à 4 voies. La seule solution viable est l'installation d'un raccordement avec voie protégée tourne à droite matérialisée sur le sol permettant un écoulement continu, comme c'est le cas sur les voies à grande circulation. La surface existe pour ce faire et il serait urgent de la prévoir dorés et déjà afin d'éviter des suppléments de dépenses ultérieurs.

Je joins un schéma réalisé à main levée illustrant notre proposition avec des traits noirs. Au nom d'Aussonne Environnement je vous remercie d'avance pour la prise en compte de cette demande.

Veuillez recevoir, chère Madame, mes salutations les plus cordiales,



Envoyé : mardi 7 février 2017 17:02

À : europolia;

Objet : Dossier concertation Pex à TM / suivi de registre

Bonjour,

L'accueil de TM nous a signalé qu'une personne, venue ce matin consulter le registre Pex, regrettait de ne pouvoir y accéder sur internet, mais n'a pas souhaité prendre les coord
Qu'en est-il ?

Aucune annotation pour l'instant.

Bien cordialement,

Toulouse métropole
6 rue René Leduc, Bâtiment B-3^{ème} étage
BP 35821
31505 Toulouse Cedex

Envoyé: vendredi 3 février 2017 12:01
À: europolia
Objet: Demande de renseignements

Bonjour Madame

Je viens vers vous suite à une demande de renseignements d'un de nos administrés.

Il s'agit de Monsieur [redacted], domicilié [redacted] chemin de Bel Air [redacted] et il aurait plusieurs questions à poser concernant l'avenir de ses terrains, proches du PEX. Il est joignable au [redacted] ou [redacted]

Pouvez-vous vous rapprocher de lui?

Je vous en remercie par avance,

Bien cordialement



Place de la Mairie
CS 90218- 31705 Beauzelle Cedex

**Courriers adressés
à TOULOUSE
MÉTROPOLE**

Mme ...
chemin de sarthai
31 820 PIBRAC



Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole
6 rue René Leduc
BP 35 82,
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Pibrac le 17 février 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la concertation pour l'aménagement économique autour du futur parc des exposition nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance notre demande de reclassement de zone « agricole » en zone « à urbaniser » les parcelles cadastrales ci-dessous, situées sur la commune de BEAUZELLE.

| | | | | | | |
|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|
| AA 24 | AA 67 | AA173 | AA174 | AA 175 | AA 182 | AA 184 |
|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|

Toulouse Métropole souhaite se doter d'un outil à la hauteur de ses ambitions économiques et nous comprenons tout à fait que la construction du **Parc des Expositions (PEX)** entre dans cette logique. La construction de l'usine Jean-Luc Lagardère au service de l'emblématique Airbus A380, la création de la zone Andromède et maintenant le projet du PEX de Toulouse permettront à terme de valoriser la zone proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Notre famille est propriétaire depuis 1957 du domaine de l'Enseigne qui représentait à l'origine 60 hectares. En 12 ans, nous avons subi **46 ha de dépossession** par la collectivité et nous constatons que l'intégralité de cette surface est devenue **constructible**

Le futur parc des expositions est situé intégralement sur ce domaine familial. Alors que le permis de construire de 2013 précise d'ailleurs l'existence de tous les réseaux, les derniers terrains sont restés paradoxalement « agricoles ». Or ils constituent une enclave entre des zones limitrophes suivantes (malgré le plan prévisionnel SEM sept 2005) (P1)

| | |
|---|---|
| ZAC de Blagnac ZAC du Garussos Zone Habitat de SEILH Zone habitat d'AUSSONNE | Usine AIRBUS A 380 Zone de LAUBIS Golf de SEILH ZAC AEROCNSTELLATION |
|---|---|

Par ailleurs, nous notons que tous les courriers et délibérations de Beauzelle et de Grand Toulouse considèrent ces terrains aménageables, d'une manière inéluctable et cela depuis 1989. Veuillez trouver ci-dessous quelques extraits de délibérations municipales avec les preuves associées (PJ 2 à PJ 6) :

- ✓ Reclassement des terres en zone d'activité (délibération municipale 1989)
- ✓ Choix entre ZAD Aeroconstellation ou Andromède (2003)
- ✓ on ne peut les imaginer à autre chose que zone d'activité (mairie 2003)
- ✓ ZAD Enseigne plan de la SEM septembre 2005
- ✓ 50 ha de terrains constructibles (délibération 12/2/2012)

Nous avons demandé une requalification de ces terrains par l'intermédiaire de la société Kauffman et Broad en 2003. Nous avons renouvelé cette demande le 22 novembre 2013 lors de la dernière modification du PLU (PJ 7). Force est de constater que ces demandes n'ont pas abouti alors que la partie des parcelles acquises par la collectivité ont toutes été immédiatement classées constructibles.

Si par le passé, ces terrains ont toujours fait partie des zones à aménager, comme nous venons de le voir, dans le futur immédiat leur destination est encore plus clairement affirmée

Aujourd'hui nos terrains ont inévitablement vocation à être la zone de service du futur parc des expositions. Nous en voulons pour preuve qu'ils figurent à ce titre dans la zone « *pertinente pour les entreprises* » comme il est écrit en page 11 de la concertation du mois de février 2017.

L'ensemble de ces faits nous conduit, une fois encore, à renouveler notre demande pour rendre ces terrains aménageables et constructibles. Il nous paraît en effet légitime de demander la même classification que pour les 46 ha dont nous avons été expropriés

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

UNE LOCALISATION PERTINENTE POUR LES ENTREPRISES







b. Un accompagnement à long terme à Beauzelle, dans les secteurs de Garossos et de l'Enseigneur

Anticiper pour mieux accompagner

La réflexion sur les potentiels de développement doit être menée à l'échelle de l'ensemble du secteur autour du Parc.

Ainsi, dans un souci d'aménagement cohérent, les développements sur les zones 1 à 8 doivent prévoir de s'articuler à terme avec l'évolution des secteurs à proximité directe dits de Garossos et de l'Enseigneur, sur la commune de Beauzelle, identifiés par les zones 9 et 10.

Contrairement aux zones 1 à 8, qui ont été intégrées à la planification et aux procédures d'autorisation menées pour le nouveau Parc des Expositions, ces deux zones nécessitent la réalisation d'études spécifiques dans le but de préparer et d'accompagner leurs mutations ultérieures.

L'objectif sera de proposer une programmation en lien avec les développements autour du parvis des zones 7 à 8. Ces études d'aménagement opérationnel permettront de préciser le périmètre d'étude (L. 102-13 du Code de l'Urbanisme) instauré par délibération de Toulouse Métropole le 27 juin 2013 sur l'ancienne Zone d'Aménagement Concerté de Garossos.

32 # ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT AUTOUR DU PARC DES EXPOSITIONS & CENTRE DE CONVENTIONS



Conseil de communauté du 12 février 2010

Salle Georges Brassens - Aucamville

Délibération n° 2010-02-DEE-01

Création du nouveau Parc des Expositions : reconnaissance de son intérêt communautaire

Exposé

Par délibération du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Toulouse a décidé d'engager le processus opérationnel de création d'un nouveau parc des expositions par le lancement du concours pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de cet équipement.

La création de ce nouveau parc des expositions traduit ainsi, à l'instar d'autres grands projets en cours (Toulouse Campus, Cancéropôle, Aérospatiale Campus, Cité internationale des chercheurs, Fabrique Urbaine...) les ambitions et la dynamique de développement de Toulouse et le rayonnement européen et mondial de sa métropole, de son département et sa région. Ce nouvel ensemble doit permettre au Grand Toulouse et à sa région d'offrir un équipement de volumes, de technologies, d'accès, de services et d'architecture à la hauteur de la concurrence des métropoles européennes.

En référence aux conclusions de l'étude de localisation réalisée par l'AUAT et sur la base des critères d'analyse retenus (superficie disponible, mobilisation du foncier, cadre d'urbanisme réglementaire, conditions d'accessibilité, offre hôtelière, contexte urbain...), le site d'Aéroconstellation est ressorti comme étant le plus adapté pour l'accueil de cet équipement.

Par ailleurs, les études de positionnement et de programmation conduites en 2009 par le groupement Menighetti Programmation-Nelson-Landot concluent sur les éléments proposés suivants :

- un site constructible de près de 50 hectares localisé sur la commune d'Aussonne, dont la maîtrise foncière par la Communauté urbaine du Grand Toulouse et l'Etablissement public foncier local du Grand Toulouse est en voie d'achèvement, en entrée d'agglomération, proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, et en continuité des grandes opérations publiques d'aménagement et d'urbanisme portées par la Communauté urbaine du Grand Toulouse (Aéroconstellation, Andromède...),
- une surface programmée de 55.000 m² de halls couverts (avec capacité d'extension jusqu'à 100.000m² permettant de se positionner, à terme, juste derrière l'offre de la métropole lyonnaise),
- une grande halle de convention de 15.000 m² (intégrée au 55.000 m² couverts) permettant l'accueil de conventions professionnelles, événementiels, grands congrès-expo, spectacles culturels et sportifs (équipement complémentaire – par effet de taille – aux jauges et positionnements du Zénith ou du palais des sports) et offrant des caractéristiques techniques modernes et modulables (gradins mobiles, grande hauteur sous plafond, espaces techniques et logistiques...),
- 40.000 m² de surface d'expositions extérieures,
- une desserte performante en transports en communs par l'extension du tramway (ligne E)
- une desserte routière à conforter dans le cadre de la réalisation du prolongement du RD902.

Ce positionnement et ce programme répondent aux différents besoins exprimés par les professionnels comme par les représentants des grands donneurs d'ordre.

Le coût d'investissement prévisionnel a été évalué à 157 M€ HT (construction du parc des expositions, aménagement des parkings et des espaces extérieurs, paysagement). Le foncier représente une enveloppe de l'ordre de 10 M€. La création de cet équipement nécessite le renforcement et la mise à niveau de l'ensemble des réseaux de viabilisation (31 M€). Les investissements de desserte sont en cours d'étude et de chiffrage en liaison avec Tisséco et le Conseil général de la Haute-Garonne.

- accepte le choix des entreprises ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Z.A.C. de GAROSSOS : Etude de marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition faite par Monsieur [redacted] d'effectuer gratuitement pour la Commune une étude de marché sur la Zone d'Activités. Celle-ci consiste en une enquête auprès de 250 à 300 entreprises. Le résultat de celle-ci sera exploité pour la commercialisation de la Zone.

En contrepartie et quand la zone de GAROSSOS sera entièrement réalisée, le P.O.S. devra être modifié par le reclassement des terrains situés au Nord du ruisseau du GAROSSOS, de zone agricole en zone d'activité. Monsieur [redacted] pourra alors être le promoteur des terrains que possède sa famille pour y réaliser sa propre opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'offre de Monsieur [redacted] pour réaliser cette étude de marché,
- accepte le principe de la modification du P.O.S. selon les modalités fixées ci-dessus.

Conseil Municipal du 19.09.89



Toulouse, le 1er avril 2009

Aménagement et Développement Urbain
 Tél. : 05.34.41.59.36 - Fax : 05.34.41.59.61

Monsieur Claude BENOIT
 Maire
 Hôtel de Ville
 31700 BEAUZELLE

Nos réf. : URBPC7L03-72

Objet : extension ZAD *Aéroconstellation*

Dossier suivi par Pascal COURCIER

Monsieur le Maire,

Vous nous aviez fait part l'an dernier de votre accord, pour autoriser l'extension de la ZAD *Aéroconstellation* sur le site de votre commune dit *l'Enseigne*.

Suite à une remarque de la Préfecture, nous devons modifier, pour des raisons techniques, le dossier sur l'extension de la Zone d'Aménagement Différé, approuvé par le Conseil du Grand Toulouse du 30 octobre 2002.

Ainsi, le périmètre et la dénomination des deux extensions prévues doivent être dorénavant distinguées de l'actuelle ZAD d'*Aéroconstellation*.

Le fait de dissocier ces deux zones de la ZAD initiale nous obligent à nous poser la question de leur finalité respective.

La zone dite de *Cassiopee* est inscrite dans le schéma de secteur du SYOM Blagnac *Constellation*, comme une zone d'activités économique- elle ne peut être que cela d'ailleurs, vu les contraintes d'urbanisme qu'implique l'aéroport- liée à sa voisine d'*Aéroconstellation*.

Il est donc clair qu'elle peut être considérée à l'avenir comme l'extension de la ZAD *Aéroconstellation*, au même titre que la réserve foncière d'Aussourd.

Il n'en est pas de même pour la zone de *l'Enseigne*, à Beauzelle. Elle est en effet signalée, dans le même schéma de secteur, comme une zone à développement mixte, ce qui sous-entend qu'elle pourrait accueillir à terme aussi bien de l'activité économique que de l'habitat, à la différence de la zone de *Cassiopee*.

Nous posons donc aujourd'hui la question de savoir, si cette zone de *l'Enseigne* ne doit pas être plutôt considérée, comme l'extension de la ZAD *Andromède*, que d'*Aéroconstellation*.

Cela nous engagerait donc à modifier aussi son périmètre.

Nous aimerions connaître assez rapidement votre avis sur ce point, qui ne remet pas en cause le principe de la mesure conservatoire que nous entendons prendre à propos de ce site.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Responsable du Service Aménagement
 et Développement Urbain,

Pascal COURCIER

Copie : M. Kélic, Pré de la Commission Aménagement Urbain et Développement Économique et Spatial
 M. Berger, Délégué du Grand Toulouse

28-03-2009 17:32

99%

F 04



Communauté d'Agglomération
22 AVR. 2003
du GRAND TOULOUSE
AMÉNAGEMENT URBAIN

Beauzelle, le 15 avril 2003

ADU
173

Mairie de Beauzelle

Communauté d'Agglomération
18 AVR. 2003
du GRAND TOULOUSE

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
19 Allée Jean Jaurès
31000 TOULOUSE

Affaire suivie par Didier LÉVY
06/5201

Nos réf :
CB/DL/SR/2003/148

16

A l'attention de M. Pascal COURCIER

Monsieur le Président,

Vous m'avez interrogé sur la finalité du secteur de l'inséguet afin de savoir si son devenir s'inscrivait dans l'extension de la ZAC Aéroconstellation ou de la ZAC Andromède.

Aujourd'hui, ce territoire doit, à mon avis, être réservé pour l'avenir à l'accueil d'activités économiques et se justifie pleinement dans l'extension de la ZAC Aéroconstellation. Ce secteur constitue en effet, après la réserve foncière d'Aussonne, les derniers terrains à proximité du complexe aéronautique, et l'on ne peut imaginer de le destiner à autre chose, afin de pouvoir satisfaire les besoins qui ne manqueront pas de voir le jour à moyen terme.

Espérant avoir répondu à votre interrogation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Maire de Beauzelle
Mairie de Beauzelle
19 Allée Jean Jaurès
31000 TOULOUSE



MAIRIE DE BEAUZELLE

Beauzelle le 19 Juin 2003

Comm. d'Agglomération
23 JUIN 2003
du GRAND TOULOUSE

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
Grand Toulouse
Aménagement et Développement Urbain
19 Allée Jean Jaures
31000 TOULOUSE

affaire suivie par Didier LEYLE

CB/DL/CD/2003/1234
A l'attention de M. Pascal COURCIER

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 5 juin 2003 relatif au projet de ZAC sur les terrains de l'Éclairage à Beauzelle, je vous confirme le contenu de ma lettre en date du 15 Avril indiquant que cette zone actuellement secteur agricole du P.L.U doit être réservée à l'extension de la ZAD Aéroconstellation afin de préserver les derniers terrains disponibles au contact direct du pôle aéronautique.

Une telle zone d'habitat est incompatible avec le développement harmonieux de la commune de Beauzelle, qui doit désormais consacrer ses derniers espaces libres à l'activité économique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

C. BENOIT



rue des Cèdres
31700 BEAUZELLE

MAIRIE DE BEAUZELLE
A l'attention de Monsieur le Maire
Mairie
31700 BEAUZELLE

Toulouse le vendredi 22 novembre 2013

LR avec AR

Objet PLU

Monsieur le Maire,

Toulouse Métropole a engagé en 2011 les études pour la réalisation d'un nouveau parc des expositions qui sera situé au nord ouest de l'agglomération toulousaine.

Nous sommes propriétaire de terrains situés dans la zone de Beauzelle et sommes donc impactés par ce Projet.

Nous avons eu accès le lundi 4 Novembre 2013 (date d'ouverture de l'enquête publique), aux plans concernant le projet et donc son emprise sur nos terrains.

Nous avons eu confirmation par le responsable de l'enquête publique, que l'état parcellaire était définitif et que les terrains hors du projet du PEX ne sont plus « gelés » par le projet et qu'ils étaient libérés.

Dans le cadre du PEX, la commune de Beauzelle va être amenée à réviser son PLU, c'est pourquoi après l'état parcellaire défini par l'enquête publique du PEX, nous vous soumettons notre demande de révision du PLU pour nos terrains, hors PEX, afin de les rendre urbanisables. Nous tenons par la présente à prendre date afin que notre demande soit étudiée lors de la révision du PLU.

Vous trouverez ci-dessous les références de parcelles pour lesquelles nous demandons cette révision.

PARCELLES : AA01, AA67, AA173, AA174, AA175

Cordialement,

BEAUZELLE le 27 février 2017

Monsieur
chemin de Bel-Air
31700 BEAUZELLE



à

Monsieur MOUDENC
Président de TOULOUSE METROPOLE
6 rue René Leduc B.P. 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

Objet : révision du P.L.U.

Ref : N° cadastre AA101 (beauzelle)

Monsieur le Président,

Je suis propriétaire d'une maison à Beauzelle dont le N° cadastre est ci-dessus en marge référencé .
La parcelle se situe sur une zone agricole . Il m'est donc impossible d'obtenir un permis de construire pour une éventuelle extension .

Le service du cadastre de la mairie de Beauzelle m'a indiqué que dans le cadre de la construction du parc des expositions le P.L.U. pourrait être révisé prochainement dans le secteur où se situe ma propriété .

Je vous demande donc d'examiner ma situation afin que la zone que j'occupe devienne constructible, et ainsi réaliser mon modeste projet .

Dans l'attente je vous prie d'agréer Monsieur le Président , l'expression de ma plus haute considération .

**Contributions consignées
dans les registres
à la MAIRIE D'AUSSONNE,
à la MAIRIE DE BEAUZELLE
et au Siège de TOULOUSE MÉTROPOLE**



DÉPARTEMENT

COMMUNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif au développement d'activités
économiques autour du nouveau
Parc des Expositions et Centre
de Conventions de Toulouse
Métropole

Lieu de la concertation : Mairie d'Aussonne,
Place de la Naine, Aussonne

réf. 501 071

Berger
LevFaut

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le principe de développement des activités économiques autour du PEX est favorablement accueilli néanmoins nous réitérons nos remarques relatives à la circulation routière faites à l'occasion de la consultation de la création du PEX. A savoir que l'accès NORD déjà sous-dimensionné sera encore davantage saturé du fait des activités supplémentaires générées. Ceci aura pour conséquence une augmentation du trafic automobile sur les voies communales d'AUSSONNE sous-dimensionnée pour absorber le flux correspondant. Nous insistons sur l'urgence qu'il y a de prévoir le prolongement de la RD902 au-delà de SEICH et AUSSONNE. A notre avis les pouvoirs publics, dont Toulouse Métropole en premier doivent s'emparer de ce sujet en priorité !!

Nous notons la mise en place d'un piste cyclable reliant Cornebarrieu au PEX et regrettons qu'il n'en soit pas de même du centre d'AUSSONNE au PEX.

En outre du fait du trafic qui sera intense sur le rond point ^{OUEST} menant au parking silo du PEX surtout en provenances de la 4 voies du Nord le chemin d'ULIET devrait se raccorder au rond point avec une voie protégée "tourne à droite" permettant l'écoulement de son flux sans danger et de manière fluide.

Fait à AUSSONNE le 06 Mars 2017

Pour AUSSONNE ENVIRONNEMENT.

AG



DÉPARTEMENT

COMMUNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à *le développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Némopole*

Lieu de la concertation : *Mairie de Beauzelle, Place de la Mairie, Beauzelle*

réf. 501 071

Berger
Levfaul

Coussort
47310 LAPLUME

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole
6 rue René Leduc
BP 35 82,
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Laplume le 12 février 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la concertation pour l'aménagement économique autour du futur parc des exposition nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance notre demande de reclassement de zone « agricole » en zone « à urbaniser » les parcelles cadastrales ci-dessous, situées sur la commune de BEAUZELLE.

| | | | | | | |
|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|
| AA 24 | AA 67 | AA173 | AA174 | AA 175 | AA 182 | AA 184 |
|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|

Toulouse Métropole souhaite se doter d'un outil à la hauteur de ses ambitions économiques et nous comprenons tout à fait que la construction du **Parc des Expositions (PEX)** entre dans cette logique. La construction de l'usine Jean-Luc Lagardère au service de l'emblématique Airbus A380, la création de la zone Andromède et maintenant le projet du PEX de Toulouse permettront à terme de valoriser la zone proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Notre famille est propriétaire depuis 1957 du domaine de l'Enseigure qui représentait à l'origine 60 hectares. En 12 ans, nous avons subi **46 ha de dépossession** par la collectivité et nous constatons que l'intégralité de cette surface est devenue **constructible**

Le futur parc des expositions est situé intégralement sur ce domaine familial. Alors que le permis de construire de 2013 précise d'ailleurs l'existence de tous les réseaux, les derniers terrains sont restés paradoxalement « agricoles ». Or ils constituent une enclave entre des zones limitrophes suivantes (malgré le plan prévisionnel SEM sept 2005) (P1)

| | |
|---|--|
| ZAC de Blagnac ZAC du Garossos Zone Habitat de SEILH Zone habitat d'AUSSONNE | Usine AIRBUS A 380 Zone de LAUBIS Golf de SEILH ZAC AEROCONSTELLATION |
|---|--|

Par ailleurs, nous notons que tous les courriers et délibérations de Beauzelle et de Grand Toulouse considèrent ces terrains aménageables, d'une manière inéluctable et cela depuis 1989. Veuillez trouver ci-dessous quelques extraits de délibérations municipales avec les preuves associées (PJ 2 à PJ 6) :

- ✓ *Reclassement des terres en zone d'activité* (délibération municipale 1989)
- ✓ *Choix entre ZAD Aeroconstellation ou Andromede* (2003)
- ✓ *on ne peut les imaginer à autre chose que zone d'activité* (mairie 2003)
- ✓ *ZAD Enseigure plan de la SEM septembre 2005*
- ✓ *50 ha de terrains constructibles* (délibération 12/2/2012)

Nous avons demandé une requalification de ces terrains par l'intermédiaire de la société Kauffman et Broad en 2003. Nous avons renouvelé cette demande le 22 novembre 2013 lors de la dernière modification du PLU (PJ 7). Force est de constater que ces demandes n'ont pas abouti alors que la partie des parcelles acquises par la collectivité ont toutes été immédiatement classées constructibles.

Si par le passé, ces terrains ont toujours fait partie des zones à aménager, comme nous venons de le voir, dans le futur immédiat leur destination est encore plus clairement affirmée

Aujourd'hui nos terrains ont inévitablement vocation à être la zone de service du futur parc des expositions. Nous en voulons pour preuve qu'ils figurent à ce titre dans la zone « *pertinente pour les entreprises* » comme il est écrit en page 11 de la concertation du mois de février 2017.

L'ensemble de ces faits nous conduit, une fois encore, à renouveler notre demande pour rendre ces terrains aménageables et constructibles. Il nous paraît en effet légitime de demander la même classification que pour les 46 ha dont nous avons été expropriés

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.



19

- accepte le choix des entreprises ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Z.A.C. de GAROSSOS : Etude de marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition faite par Monsieur [] d'effectuer gratuitement pour la Commune une étude de marché sur la Zone d'Activités. Celle-ci consiste en une enquête auprès de 250 à 300 entreprises. Le résultat de celle-ci sera exploité pour la commercialisation de la Zone.

En contrepartie et quand la zone de GAROSSOS sera entièrement réalisée, le P.O.S. devra être modifié par le reclassement des terrains situés au Nord du ruisseau du GAROSSOS, de zone agricole en zone d'activité. Monsieur [] pourra alors être le promoteur des terrains que possède sa famille pour y réaliser sa propre opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'offre de Monsieur [] pour réaliser cette étude de marché,
- accepte le principe de la modification du P.O.S. selon les modalités fixées ci-dessus.

Conseil Municipal du 19.09.89



Toulouse, le 1er avril 2007

Aménagement et Développement Urbain
 Tél. : 05.34.41.69.36 - Fax : 05.34.41.69.61

15

Monsieur Claude BENOIT
 Maire
 Hôtel de Ville
 31700 BEAUZELLE

Nos réf. : UH/FC/YLEB-72

Objet : extension ZAD Aéroconstellation

Dossier suivi par Pascal COURCIEK

Monsieur le Maire,

Vous nous aviez fait part l'an dernier de votre accord, pour autoriser l'extension de la ZAD Aéroconstellation sur le site de votre commune dit l'Enseigne.

Suite à une remarque de la Préfecture, nous devons modifier, pour des raisons techniques, le dossier sur l'extension de la Zone d'Aménagement Différé, approuvé par le Conseil du Grand Toulouse du 25 octobre 2002.

Ainsi, le périmètre et la dénomination des deux extensions prévues doivent être désormais distinguées de l'actuelle ZAD d'Aéroconstellation.

Le fait de dissocier ces deux zones de la ZAD initiale nous obligent à nous poser la question de leur finalité respective.

La zone dite de Cassiopée est inscrite dans le schéma de secteur du SYOM Blagnac Constellation, comme une zone d'activités économique- elle ne peut être que cela d'ailleurs, vu les contraintes d'urbanisme qu'implique l'aéroport- liée à sa voisine d'Aéroconstellation.

Il est donc clair qu'elle peut être considérée à l'avenir comme l'extension de la ZAD Aéroconstellation, au même titre que la réserve foncière d'Assomac.

Il n'en est pas de même pour la zone de l'Enseigne, à Beauzelle. Elle est en effet signalée, dans le même schéma de secteur, comme une zone à développement mixte, ce qui sous-entend qu'elle pourrait accueillir à terme aussi bien de l'activité économique que de l'habitat, à la différence de la zone de Cassiopée.

Nous posons donc aujourd'hui la question de savoir, si cette zone de l'Enseigne ne doit pas être plutôt considérée, comme l'extension de la ZAD Andromède, que d'Aéroconstellation.

Cela nous engagerait donc à modifier aussi son périmètre.

Nous aimerions connaître assez rapidement votre avis sur ce point, qui ne remet pas en cause le principe de la mesure conservatoire que nous entendons prendre à propos de ce site.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Responsable du Service Aménagement
 et Développement Urbain,

Pascal COURCIEK

Copie : M. Keller, Pré de la Commission Aménagement (Urbanisme et Développement Aéroconstellation et Spécial)
 M Berger, Délégué du Grand Toulouse

26-03-2007 17:38

99%

P.04



Communauté d'Agglomération
22 AVR. 2003
DU GRAND TOULOUSE
AMÉNAGEMENT URBAIN

Beauzelle, le 15 avril 2003

ADU
173

MAIRIE DE BEAUZELLE

Communauté d'Agglomération
18 AVR. 2003

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
19 Allée Jean Jaurès
31000 TOULOUSE

Affaire suivie par Didier LEBLANC
DU GRAND TOULOUSE
DG 5201

Nos réf :
CB/DL/SR/2003/148

16

A l'attention de M. Pascal COURCIER

Monsieur le Président,

Vous m'avez interrogé sur la finalité du secteur de l'Enscigart afin de savoir si son devenir s'inscrivait dans l'extension de la ZAC Aéroconstellation ou de la ZAC Andromède.

Aujourd'hui, ce territoire doit, à mon avis, être réservé pour l'avenir à l'accueil d'activités économiques et se justifie pleinement dans l'extension de la ZAC Aéroconstellation. Ce secteur constitué en effet, après la réserve foncière d'Aussonne, les derniers terrains à proximité du complexe aéronautique, et l'on ne peut imaginer de le destiner à autre chose, afin de pouvoir satisfaire les besoins qui ne manqueront pas de voir le jour à moyen terme.

Espérant avoir répondu à votre interrogation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
DECBENOIT

Délégation n° 2010-02-DEE-01

Création du nouveau Parc des Expositions : reconnaissance de son intérêt communautaire

Exposé

Par délibération du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Toulouse a décidé d'engager le processus opérationnel de création d'un nouveau parc des expositions par le lancement du concours pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de cet équipement.

La création de ce nouveau parc des expositions traduit ainsi, à l'instar d'autres grands projets en cours (Toulouse Campus, Cancéropôle, Aerospace Campus, Cité internationale des chercheurs, Fabrique Urbaine...) les ambitions et la dynamique de développement de Toulouse et le rayonnement européen et mondial de sa métropole, de son département et sa région. Ce nouvel ensemble doit permettre au Grand Toulouse et à sa région d'offrir un équipement de volumes, de technologies, d'accès, de services et d'architecture à la hauteur de la concurrence des métropoles européennes.

En référence aux conclusions de l'étude de localisation réalisée par l'AUAT et sur la base des critères d'analyse retenus (superficie disponible, mobilisation du foncier, cadre d'urbanisme réglementaire, conditions d'accessibilité, offre hôtelière, contexte urbain...), le site d'Aéroconstellation est ressorti comme étant le plus adapté pour l'accueil de cet équipement.

Par ailleurs, les études de positionnement et de programmation conduites en 2009 par le groupement Menighetti Programmation-Nelson-Landot concluent sur les éléments proposés suivants :

- un site constructible de près de 50 hectares localisé sur la commune d'Aussonne, dont la maîtrise foncière par la Communauté urbaine du Grand Toulouse et l'Etablissement public foncier local du Grand Toulouse est en voie d'achèvement, en entrée d'agglomération, proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, et en continuité des grandes opérations publiques d'aménagement et d'urbanisme portées par la Communauté urbaine du Grand Toulouse (Aéroconstellation, Andromède...),
- une surface programmée de 55.000 m² de halls couverts (avec capacité d'extension jusqu'à 100.000m² permettant de se positionner, à terme, juste derrière l'offre de la métropole lyonnaise),
- une grande halle de convention de 15.000 m² (intégrée au 55.000 m² couverts) permettant l'accueil de conventions professionnelles, événementiels, grands congrès-expo, spectacles culturels et sportifs (équipement complémentaire – par effet de taille – aux jauges et positionnements du Zénith ou du palais des sports) et offrant des caractéristiques techniques modernes et modulables (gradins mobiles, grande hauteur sous plafond, espaces techniques et logistiques...),
- 40.000 m² de surface d'expositions extérieures,
- une desserte performante en transports en communs par l'extension du tramway (ligne E)
- une desserte routière à conforter dans le cadre de la réalisation du prolongement du RD902.

Ce positionnement et ce programme répondent aux différents besoins exprimés par les professionnels comme par les représentants des grands donneurs d'ordre.

Le coût d'investissement prévisionnel a été évalué à 157 M€ HT (construction du parc des expositions, aménagement des parkings et des espaces extérieurs, paysagement). Le foncier représente une enveloppe de l'ordre de 10 M€. La création de cet équipement nécessite le renforcement et la mise à niveau de l'ensemble des réseaux de viabilisation (31 M€). Les investissements de desserte sont en cours d'étude et de chiffrage en liaison avec Tisséo et le Conseil général de la Haute-Garonne.

rue des Cèdres
31700 BEAUZELLE

MAIRIE DE BEAUZELLE
A l'attention de Monsieur le Maire
Mairie
31700 BEAUZELLE

Toulouse le vendredi 22 novembre 2013

LR avec AR

Objet PLU

Monsieur le Maire,

Toulouse Métropole a engagé en 2011 les études pour la réalisation d'un nouveau parc des expositions qui sera situé au nord ouest de l'agglomération toulousaine.

Nous sommes propriétaire de terrains situés dans la zone de Beauzelle et sommes donc impactés par ce Projet.

Nous avons eu accès le lundi 4 Novembre 2013 (date d'ouverture de l'enquête publique), aux plans concernant le projet et donc son emprise sur nos terrains.

Nous avons eu confirmation par le responsable de l'enquête publique, que l'état parcellaire était définitif et que les terrains hors du projet du PEX ne sont plus « gelés » par le projet et qu'ils étaient libérés.

Dans le cadre du PEX, la commune de Beauzelle va être amenée à réviser son PLU, c'est pourquoi après l'état parcellaire défini par l'enquête publique du PEX, nous vous soumettons notre demande de révision du PLU pour nos terrains, hors PEX, afin de les rendre urbanisables. Nous tenons par la présente à prendre date afin que notre demande soit étudiée lors de la révision du PLU.

Vous trouverez ci-dessous les références de parcelles pour lesquelles nous demandons cette révision.

PARCELLES : AA01, AA67, AA173, AA174, AA175

Cordialement,

31700 Beauzelle, rue des Peupliers

31700 Beauzelle, rue des Peupliers

Notre souhait: - plus d'espaces verts !!
Actuellement, la zone "verte" est trop
petite (10x plus grand à Aussonne
→ zone de compensation environnementale

- intégrer des parcs au projet
surtout côté Beauzelle!
- réduire la zone constructible
- prévoir la sortie au niveau de la
RD no 2 après Seilh



DÉPARTEMENT

COMMUNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif au développement d'activités économiques autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole

Lieu de la concertation : Siège de Toulouse Métropole
6 rue René Leduc, Toulouse

réf. 501 071

Berger
Levfaul

Coussort
47310 LAPLUME

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole
6 rue René Leduc
BP 35 82,
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Laplume le 12 février 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la concertation pour l'aménagement économique autour du futur parc des exposition nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance notre demande de reclassement de zone « agricole » en zone « à urbaniser » les parcelles cadastrales ci-dessous, situées sur la commune de BEAUZELLE.

| | | | | | | |
|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|
| AA 24 | AA 67 | AA173 | AA174 | AA 175 | AA 182 | AA 184 |
|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|

Toulouse Métropole souhaite se doter d'un outil à la hauteur de ses ambitions économiques et nous comprenons tout à fait que la construction du **Parc des Expositions (PEX)** entre dans cette logique. La construction de l'usine Jean-Luc Lagardère au service de l'emblématique Airbus A380, la création de la zone Andromède et maintenant le projet du PEX de Toulouse permettront à terme de valoriser la zone proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Notre famille est propriétaire depuis 1957 du domaine de l'Enseigure qui représentait à l'origine 60 hectares. En 12 ans, nous avons subi **46 ha de dépossession** par la collectivité et nous constatons que l'intégralité de cette surface est devenue **constructible**

Le futur parc des expositions est situé intégralement sur ce domaine familial. Alors que le permis de construire de 2013 précise d'ailleurs l'existence de tous les réseaux, les derniers terrains sont restés paradoxalement « agricoles ». Or ils constituent une enclave entre des zones limitrophes suivantes (malgré le plan prévisionnel SEM sept 2005) (P1)

| | |
|---|--|
| ZAC de Blagnac ZAC du Garossos Zone Habitat de SEILH Zone habitat d'AUSSONNE | Usine AIRBUS A 380 Zone de LAUBIS Golf de SEILH ZAC AEROCONSTELLATION |
|---|--|

Par ailleurs, nous notons que tous les courriers et délibérations de Beauzelle et de Grand Toulouse considèrent ces terrains aménageables, d'une manière inéluctable et cela depuis 1989. Veuillez trouver ci-dessous quelques extraits de délibérations municipales avec les preuves associées (PJ 2 à PJ 6) :

- ✓ *Reclassement des terres en zone d'activité* (délibération municipale 1989)
- ✓ *Choix entre ZAD Aeroconstellation ou Andromède* (2003)
- ✓ *on ne peut les imaginer à autre chose que zone d'activité* (mairie 2003)
- ✓ *ZAD Enseigure plan de la SEM septembre 2005*
- ✓ *50 ha de terrains constructibles* (délibération 12/2/2012)

Nous avons demandé une requalification de ces terrains par l'intermédiaire de la société Kauffman et Broad en 2003. Nous avons renouvelé cette demande le 22 novembre 2013 lors de la dernière modification du PLU (PJ 7). Force est de constater que ces demandes n'ont pas abouti alors que la partie des parcelles acquises par la collectivité ont toutes été immédiatement classées constructibles.

Si par le passé, ces terrains ont toujours fait partie des zones à aménager, comme nous venons de le voir, dans le futur immédiat leur destination est encore plus clairement affirmée

Aujourd'hui nos terrains ont inévitablement vocation à être la zone de service du futur parc des expositions. Nous en voulons pour preuve qu'ils figurent à ce titre dans la zone « *pertinente pour les entreprises* » comme il est écrit en page 11 de la concertation du mois de février 2017.

L'ensemble de ces faits nous conduit, une fois encore, à renouveler notre demande pour rendre ces terrains aménageables et constructibles. Il nous paraît en effet légitime de demander la même classification que pour les 46 ha dont nous avons été expropriés

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.



- accepte le choix des entreprises ci-dessus,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet pour contrôle de légalité.

Z.A.C. de GAROSSOS : Etude de marché

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la proposition faite par Monsieur [redacted] d'effectuer gratuitement pour la Commune une étude de marché sur la Zone d'Activités. Celle-ci consiste en une enquête auprès de 250 à 300 entreprises. Le résultat de celle-ci sera exploité pour la commercialisation de la Zone.

En contrepartie et quand la zone de GAROSSOS sera entièrement réalisée, le P.O.S. devra être modifié par le reclassement des terrains situés au Nord du niveau du GAROSSOS, de zone agricole en zone d'activité. Monsieur [redacted] pourra alors être le promoteur des terrains que possède sa famille pour y réaliser sa propre opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'offre de Monsieur [redacted] pour réaliser cette étude de marché,
- accepte le principe de la modification du P.O.S. selon les modalités fixées ci-dessus.

Conseil Municipal du 19.09.89



Aménagement et Développement Urbain
Tél. : 05.34.41.59.36 - Fax : 05.34.41.59.61

15

Monsieur Claude BENOIT
Maire
Hôtel de Ville
31700 BEAUZELLE

Nos réf. : UH/PC/YL/03-72

Objet : extension ZAD *Aéroconstellation*

Dossier suivi par Pascal COURCIER.

Monsieur le Maire,

Vous nous aviez fait part l'an dernier de votre accord, pour autoriser l'extension de la ZAD *Aéroconstellation* sur le site de votre commune dit *l'Enseigne*.

Suite à une remarque de la Préfecture, nous devons modifier, pour des raisons techniques, le dossier sur l'extension de la Zone d'Aménagement Différé, approuvé par le Conseil du Grand Toulouse du 25 octobre 2002.

Ainsi, le périmètre et la dénomination des deux extensions prévues doivent être dorénavant distinguées de l'actuelle ZAD d'*Aéroconstellation*.

Le fait de dissocier ces deux zones de la ZAD initiale nous oblige à nous poser la question de leur finalité respective.

La zone dite de *Cassiope* est inscrite dans le schéma de secteur du SYOM Blagnac *Constellation*, comme une zone d'activités économique- elle ne peut être que cela d'ailleurs, vu les contraintes d'urbanisme qu'implique l'aéroport- liée à sa voisine d'*Aéroconstellation*.

Il est donc clair qu'elle peut être considérée à l'avenir comme l'extension de la ZAD *Aéroconstellation*, au même titre que la réserve foncière d'*Aussonat*.

Il n'en est pas de même pour la zone de *l'Enseigne*, à Beauzelle. Elle est en effet signalée, dans le même schéma de secteur, comme une zone à développement mixte, ce qui sous-entend qu'elle pourrait accueillir à terme aussi bien de l'activité économique que de l'habitat, à la différence de la zone de *Cassiope*.

Nous posons donc aujourd'hui la question de savoir, si cette zone de *l'Enseigne* ne doit pas être plutôt considérée, comme l'extension de la ZAD *Andromède*, que d'*Aéroconstellation*. Cela nous engagerait donc à modifier aussi son périmètre.

Nous aurions souhaité assez rapidement votre avis sur ce point, qui ne remet pas en cause le principe de la mesure conservatoire que nous entendons prendre à propos de ce site.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Responsable du Service Aménagement
et Développement Urbain,

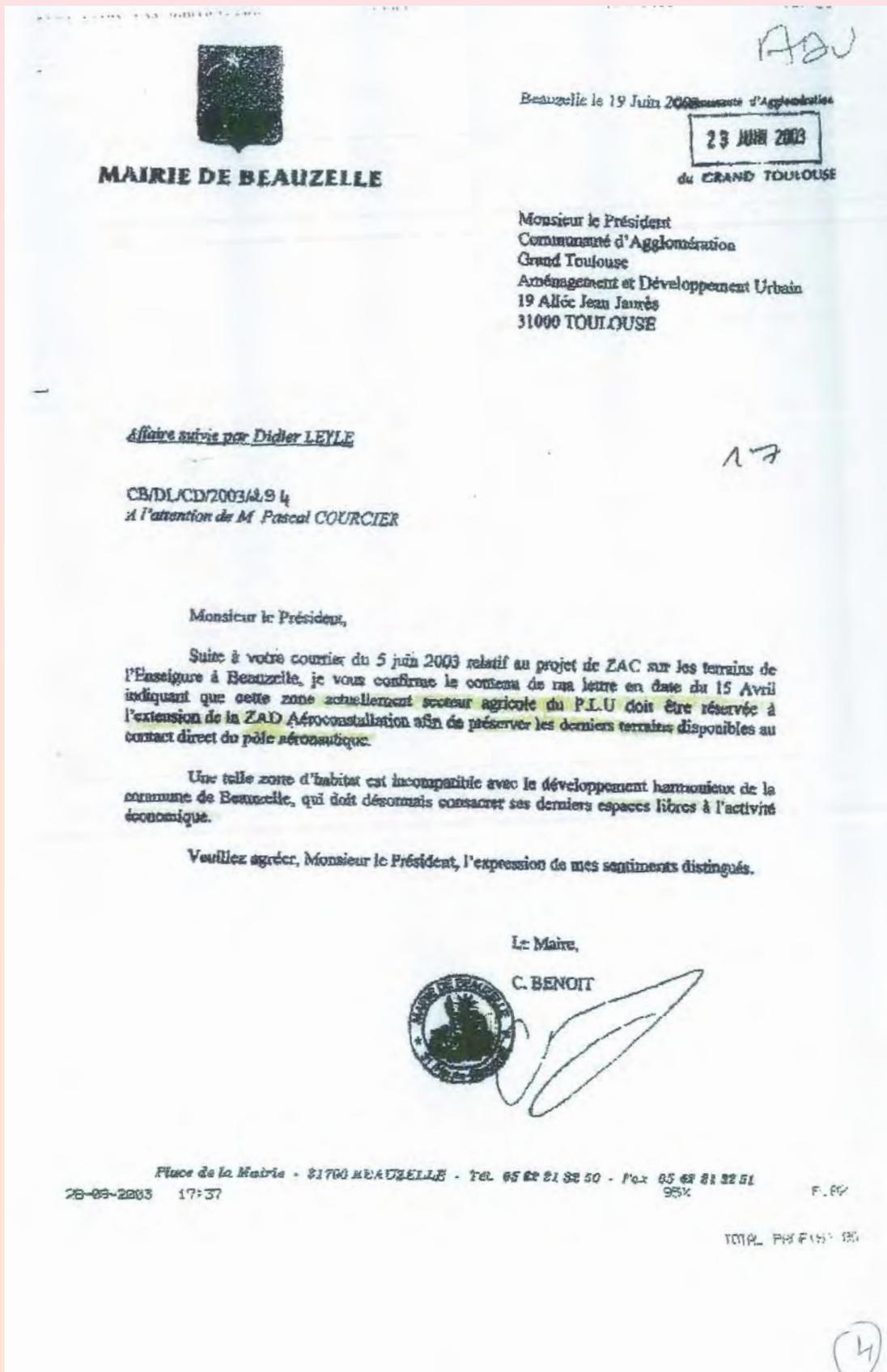
Pascal COURCIER

Copie : M. Keller, E.g. de la Commission Aménagement (Service et Développement Actuariel et Spécial)
M. Basset, Délégué du Grand Toulouse

29-03-2003 17:38

29%

P.04



Délibération n° 2010-02-DEE-01

Création du nouveau Parc des Expositions : reconnaissance de son intérêt communautaire

Exposé

Par délibération du 29 janvier 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Toulouse a décidé d'engager le processus opérationnel de création d'un nouveau parc des expositions par le lancement du concours pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de cet équipement.

La création de ce nouveau parc des expositions traduit ainsi, à l'instar d'autres grands projets en cours (Toulouse Campus, Cancéropôle, Aerospace Campus, Cité internationale des chercheurs, Fabrique Urbaine...) les ambitions et la dynamique de développement de Toulouse et le rayonnement européen et mondial de sa métropole, de son département et sa région. Ce nouvel ensemble doit permettre au Grand Toulouse et à sa région d'offrir un équipement de volumes, de technologies, d'accès, de services et d'architecture à la hauteur de la concurrence des métropoles européennes.

En référence aux conclusions de l'étude de localisation réalisée par l'AUAT et sur la base des critères d'analyse retenus (superficie disponible, mobilisation du foncier, cadre d'urbanisme réglementaire, conditions d'accessibilité, offre hôtelière, contexte urbain...), le site d'Aéroconstellation est ressorti comme étant le plus adapté pour l'accueil de cet équipement.

Par ailleurs, les études de positionnement et de programmation conduites en 2009 par le groupement Menighetti Programmation-Nelson-Landot concluent sur les éléments proposés suivants :

- un site constructible de près de 50 hectares localisé sur la commune d'Aussonne, dont la maîtrise foncière par la Communauté urbaine du Grand Toulouse et l'Etablissement public foncier local du Grand Toulouse est en voie d'achèvement, en entrée d'agglomération, proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, et en continuité des grandes opérations publiques d'aménagement et d'urbanisme portées par la Communauté urbaine du Grand Toulouse (Aéroconstellation, Andromède...),
- une surface programmée de 55.000 m² de halls couverts (avec capacité d'extension jusqu'à 100.000m² permettant de se positionner, à terme, juste derrière l'offre de la métropole lyonnaise).
- une grande halle de convention de 15.000 m² (intégrée au 55.000 m² couverts) permettant l'accueil de conventions professionnelles, événementiels, grands congrès-expo, spectacles culturels et sportifs (équipement complémentaire – par effet de taille – aux jauges et positionnements du Zénith ou du palais des sports) et offrant des caractéristiques techniques modernes et modulables (gradins mobiles, grande hauteur sous plafond, espaces techniques et logistiques...),
- 40.000 m² de surface d'expositions extérieures,
- une desserte performante en transports en communs par l'extension du tramway (ligne E)
- une desserte routière à conforter dans le cadre de la réalisation du prolongement du RD902.

Ce positionnement et ce programme répondent aux différents besoins exprimés par les professionnels comme par les représentants des grands donneurs d'ordre.

Le coût d'investissement prévisionnel a été évalué à 157 M€ HT (construction du parc des expositions, aménagement des parkings et des espaces extérieurs, paysagement). Le foncier représente une enveloppe de l'ordre de 10 M€. La création de cet équipement nécessite le renforcement et la mise à niveau de l'ensemble des réseaux de viabilisation (31 M€). Les investissements de desserte sont en cours d'étude et de chiffrage en liaison avec Tisséo et le Conseil général de la Haute-Garonne.

UNE LOCALISATION PERTINENTE POUR LES ENTREPRISES



9

6

rue des Cèdres
31700 BEAUZELLE

MAIRIE DE BEAUZELLE
A l'attention de Monsieur le Maire
Mairie
31700 BEAUZELLE

Toulouse le vendredi 22 novembre 2013

LR avec AR

Objet PLU

Monsieur le Maire,

Toulouse Métropole a engagé en 2011 les études pour la réalisation d'un nouveau parc des expositions qui sera situé au nord ouest de l'agglomération toulousaine.

Nous sommes propriétaire de terrains situés dans la zone de Beauzelle et sommes donc impactés par ce Projet.

Nous avons eu accès le lundi 4 Novembre 2013 (date d'ouverture de l'enquête publique), aux plans concernant le projet et donc son emprise sur nos terrains.

Nous avons eu confirmation par le responsable de l'enquête publique, que l'état parcellaire était définitif et que les terrains hors du projet du PEX ne sont plus « gelés » par le projet et qu'ils étaient libérés.

Dans le cadre du PEX, la commune de Beauzelle va être amenée à réviser son PLU, c'est pourquoi après l'état parcellaire défini par l'enquête publique du PEX, nous vous soumettons notre demande de révision du PLU pour nos terrains, hors PEX, afin de les rendre urbanisables. Nous tenons par la présente à prendre date afin que notre demande soit étudiée lors de la révision du PLU.

Vous trouverez ci-dessous les références de parcelles pour lesquelles nous demandons cette révision.

PARCELLES : AA01, AA67, AA173, AA174, AA175

Cordialement,

BILAN

DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT



Hypothèse d'aménagement à l'Ouest du Parc des Expositions – Imagerie contractuelle © Les Yeux Carrés